

# L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

## Le vieillissement démographique

L'agriculture  
et l'eau

Le capital  
humain

Les investisseurs  
institutionnels

OCDE  
en chiffres

30 FF 6 \$EU 9 DM 4 £ 650 ¥

n° 212 juin-juillet 1998



9 770304 339007

## Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement

L'ouverture des marchés offre des avantages tangibles. Au cours de la dernière décennie, la croissance annuelle moyenne a été deux fois plus forte dans les pays les plus ouverts aux échanges et à l'investissement que dans les économies plus fermées. Les individus, les entreprises et les pays sont plus nombreux que jamais à dépendre des gains de la libéralisation du commerce et de l'investissement. Pourtant, les effets d'une intégration accrue des marchés suscitent encore une certaine inquiétude.

L'engagement durable des pays en faveur de la libéralisation est crucial pour la prospérité mondiale à long terme et, pour être crédible, cet engagement doit se fonder sur un large soutien public. Faire savoir ce que la libéralisation des échanges et de l'investissement peut réellement accomplir et ce dont elle peut être tenue pour responsable est d'autant plus important.

La libéralisation des échanges et de l'investissement n'est pas un processus indolore. Elle ne devrait être considérée ni comme une panacée, ni comme une fin en soi. Néanmoins, elle constitue une composante essentielle de tout ensemble de politiques cohérent visant à aider les sociétés à s'ajuster – afin d'en tirer profit – aux transformations qu'induit le progrès technique, dont le rythme et l'ampleur sont sans précédent.

Face à des enjeux aussi importants, cette publication examine les diverses voies qu'empruntent les marchés ouverts pour dispenser des bénéfices considérables aux sociétés et à leurs citoyens, rappelle les coûts réels du protectionnisme pour les consommateurs et répond à l'ensemble des préoccupations au cœur du débat actuel sur les conséquences de la libéralisation des marchés pour l'emploi, la répartition du revenu, la protection de l'environnement et la souveraineté nationale.

Cette étude délivre un message essentiel : la libéralisation est plus un remède aux inquiétudes des citoyens que leur cause fondamentale. Cette analyse exhaustive des tenants et des aboutissants de la libéralisation des échanges et de l'investissement devrait apporter une contribution majeure au débat public.

  
Voir l'Observateur de l'OCDE  
n° 211, avril-mai 1998.

A paraître  
(22 98 01 2) ISBN 92-64-26100-1, 120 p.  
FF120 \$ÉU20 DM36 £12 ¥2 250

## Le gouvernement d'entreprise : améliorer la compétitivité des entreprises et faciliter l'accès aux marchés financiers mondiaux

Du fait de son incidence sur la compétitivité des entreprises et sur leur capacité d'accéder aux marchés financiers mondiaux, le gouvernement d'entreprise apporte une contribution de plus en plus importante au développement de l'entrepreneuriat, à la croissance économique et à l'emploi. Dans le rapport qu'il présente à l'OCDE, le Groupe consultatif du secteur privé sur le gouvernement d'entreprise insiste sur les rôles que les secteurs public et privé sont appelés à jouer. L'organisation du pouvoir dans l'entreprise doit avant tout rester le domaine réservé du privé. Les pouvoirs publics ont néanmoins une responsabilité particulière et déterminante à exercer, dans la mesure où il leur incombe de mettre en place un cadre réglementaire permettant aux investisseurs et aux entreprises d'adapter leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise à un environnement qui évolue rapidement : il faut encourager et favoriser l'expérimentation et la diversité dans le cadre de réglementations mettant l'accent sur les notions de loyauté, de transparence, de contrôle et de responsabilité.

A paraître  
(92 98 04 2) ISBN 92-64-26056-0, 120 p.  
FF130 \$ÉU22 DM39 £13 ¥2 700


## Concurrence fiscale dommageable Un problème mondial

La mondialisation a encouragé les pays à engager des réformes destinées à élargir leurs bases d'imposition et à réduire leurs taux. Cependant, elle a aussi créé un environnement dans lequel les paradis fiscaux se multiplient et les gouvernements peuvent être incités à adopter des régimes préférentiels dommageables afin d'attirer des activités mobiles. Sous cette forme, la concurrence fiscale risque d'entraîner des distorsions dans les échanges et les investissements, de saper les bases d'imposition nationales et de déplacer une partie de la charge fiscale vers des bases moins mobiles (travail ou consommation), au détriment de l'emploi et nuisant à l'équité des structures fiscales.

Les gouvernements des pays de l'OCDE doivent intensifier leur coopération pour réduire ces pratiques. A cette fin, ils ont mis au point des «Principes directeurs sur les régimes fiscaux préférentiels dommageables», qui décourageront la prolifération des régimes de ce type et encourageront les pays qui en sont dotés à les éliminer. Pour lutter à la fois contre les paradis fiscaux et les régimes préférentiels dommageables, les gouvernements membres conviennent également de nouer un dialogue avec les pays non membres.

A paraître  
(23 98 04 2) ISBN 92-64-26090-0, 65 p.  
FF95 \$ÉU16 DM28 £10 ¥2 000

## L'investissement dans le capital humain Une comparaison internationale

  
Voir ce numéro  
de l'Observateur de l'OCDE.

A paraître  
(96 98 02 2) ISBN 92-64-26067-6, 135 p.  
FF150 \$ÉU25 DM45 £15 ¥3 200



## Préserver la prospérité dans une société vieillissante

Le vieillissement démographique menace-t-il la prospérité ? Comment répartir les richesses entre la génération des actifs et les personnes âgées qui en dépendent ? Comment réformer les systèmes de retraite, de santé et de soins à long terme ? Comment mettre en valeur la contribution des personnes âgées à la société et à la prospérité économique ?

D'ici à dix ans, le nombre de retraités dans les pays de l'OCDE commencera à croître beaucoup plus vite que celui des personnes d'âge actif. Si des changements fondamentaux n'interviennent pas dans les systèmes de retraite et dans la répartition du temps entre formation, travail et temps libre, des tensions budgétaires et sociales risquent de se faire jour. Certains groupes pourraient être injustement soumis à une lourde fiscalité alors que d'autres constateraient une dégradation de leur niveau de vie.

Pour qu'elle soit pertinente, la réponse des pouvoirs publics doit être diversifiée, et faire intervenir les politiques budgétaires et sociales, mais aussi les politiques du marché du travail, de la santé et de l'éducation. Encourager les gens à travailler plus longtemps, en rendant financièrement plus intéressante la poursuite d'une activité, est au cœur de la stratégie à mettre en œuvre pour préserver la prospérité dans une société vieillissante. Sans doute faudra-t-il aussi réformer les systèmes publics de retraite traditionnels et les autres politiques sociales, et inciter au développement de formules destinées à remplacer les systèmes de retraite publics et donnant aux individus plus de souplesse pour planifier leur départ en retraite. L'infrastructure des marchés financiers devra être renforcée pour absorber la forte augmentation des avoirs détenus par les fonds de pension privés. Cette étude pluridisciplinaire de l'OCDE souligne la nécessité d'agir dès à présent en mettant en place un train de politiques cohérent et complet.

  
Voir ce numéro  
de l'Observateur de l'OCDE.

A paraître  
(03 98 05 2) ISBN 92-64-26093-5, 150 p.  
FF120 \$ÉU20 DM36 £12 ¥2 250

Bimestriel publié en anglais  
 et en français par  
 L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
 ET DE DÉVELOPPEMENT  
 ÉCONOMIQUES

### Rédaction

Les éditions de l'OCDE  
 Château de la Muette  
 2, rue André-Pascal  
 75775 Paris Cedex 16, France  
 Tél. (de France) 01 45 24 82 00  
 Tél. (de l'étranger) 33 1 45 24 82 00  
 Téléfax (de France) 01 45 24 18 15  
 Téléfax (de l'étranger) 33 1 45 24 18 15  
 Messagerie : [obs.mag@oecd.org](mailto:obs.mag@oecd.org)  
 Page d'accueil OCDE :  
<http://www.oecd.org>

### © OCDE 1998

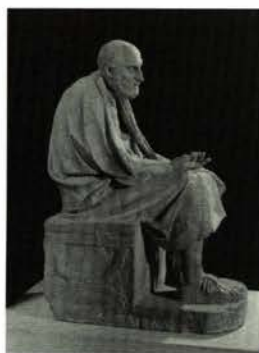
Les demandes de reproduction  
 ou de traduction totales ou partielles  
 des articles de *l'Observateur de l'OCDE*  
 doivent être adressées  
 au chef des éditions de l'OCDE  
 2, rue André-Pascal  
 75775 PARIS Cedex 16, FRANCE.  
 Les articles reproduits ou traduits doivent être  
 accompagnés de la mention  
 «Reproduit (ou traduit) de *l'Observateur*  
*de l'OCDE* et de la date du numéro.  
 Les articles signés ne peuvent être  
 reproduits ou traduits qu'avec  
 leur signature. Deux exemplaires  
 justificatifs doivent être  
 envoyés au rédacteur en chef.  
**Les articles signés expriment l'opinion**  
**de leurs auteurs et non pas nécessairement**  
**celle de l'OCDE.**  
 Toute correspondance doit être adressée  
 au rédacteur en chef.  
 La rédaction n'est pas tenue de rendre  
 des manuscrits non sollicités.

### Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners  
**Rédacteur en chef adjoint**  
 Martin Anderson  
**Assistants**  
 Catherine Nallet  
 Carol Thornton  
**Conception graphique**  
 Codicom/Bonté Divine!  
**Réalisation technique**  
 Catherine Nallet  
 Carol Thornton  
**Recherche photographique**  
 Silvia Thompson

### Vente

Le numéro :  
 30 FF 6 \$EU 9 DM 4 £ 650 ¥  
**Abonnement un an :**  
 150 FF 30 \$EU 46 DM 17 £ 3 200 ¥  
 Tél. (de France) 01 49 10 42 69  
 Tél. (de l'étranger) 33 1 49 10 42 69  
 Téléfax (de France) 01 49 10 42 76  
 Téléfax (de l'étranger) 33 1 49 10 42 76  
 Messagerie : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)



*Le vieillissement de la société a des implications  
 majeures qui vont bien au-delà du problème  
 des finances publiques, pour toucher le niveau  
 de vie, la qualité de la vie, la cohésion sociale.*

© Giraudon

## Éditorial

<b>Mondialisation</b>	<i>Faire face à la mondialisation</i> Donald J. Johnston	4
-----------------------	---	---

## Analyses

<b>Vieillesse</b>	<i>Un éclairage nouveau sur le vieillissement</i> Kumiharu Shigehara	5
	<i>Le défi du vieillissement</i> Peter Hicks	7
	<i>L'impact économique du vieillissement</i> Nicholas Vanston	10
	<i>Quand prendre sa retraite ?</i> Sveinbjörn Blöndal et Stefano Scarpetta	15
	<i>Avons-nous les moyens de vivre vieux ?</i> Glenn Cooper et Peter Scherer	20
	<i>Fonds de pensions et marchés des capitaux</i> Hans J. Blommestein	23
<b>Agriculture</b>	<i>L'eau, l'agriculture et l'environnement</i> Gérard Bonnis et Ronald Steenblik	28
<b>Éducation</b>	<i>Investir dans le capital humain</i> Tom Healy	31
<b>Social</b>	<i>Pour une politique sociale plus active</i> Libbie Buchele et Peter Scherer	34
<b>Finances</b>	<i>La montée des «zinzins» sur les marchés des capitaux</i> Hans J. Blommestein et Norbert Funke	37

## Coup de projecteur

<b>Économie</b>	<i>Nouvelle-Zélande – Réforme du secteur financier</i> Hannes Suppanz	43
-----------------	--	----

## Pour référence

<b>Économie</b>	<i>Perspectives économiques de l'OCDE : les points essentiels</i>	45
	<i>Communiqué ministériel</i>	48

## Exclusivité Obs

<b>Économie</b>	<i>Repères</i>	54
-----------------	----------------	----

## Librairie

<b>Parutions</b>	<i>Nouvelles publications de l'OCDE</i>	56
<b>Adresses</b>	<i>Où obtenir les publications de l'OCDE</i>	62

# Faire face à la mondialisation

par Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE

**L**es ministres de l'économie, du commerce extérieur et des affaires étrangères des pays de l'OCDE se sont réunis à Paris le mois dernier, à un moment crucial pour l'économie mondiale<sup>1</sup>.

Michel Camdessus, directeur général du FMI, et Renato Ruggiero, directeur général de l'OMC, se sont joints aux ministres qui ont eu deux débats importants. Le premier a analysé l'évolution économique dans le monde, et plus particulièrement en Asie, et évalué le programme de relance économique récemment adopté par le Japon ; le second a été consacré à un examen approfondi des avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement, et aux moyens de préparer l'avenir pour que les pays puissent tirer parti des possibilités considérables d'amélioration de la prospérité qu'offre, dans le monde entier, la mondialisation.

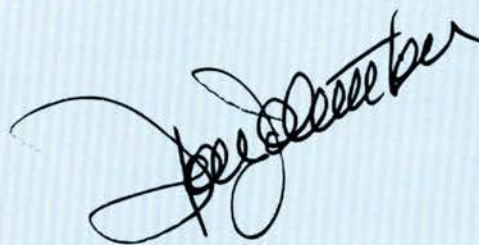
Les ministres ont accueilli avec satisfaction les mesures prises par les autorités japonaises, qui viennent à point pour relancer la croissance dans l'une des principales économies de l'OCDE. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par la Corée pour appliquer avec rigueur des réformes destinées à remettre son économie sur un sentier de croissance forte et durable. La crise asiatique a été enrayée, mais ses effets se feront encore sentir pendant un certain temps, dans la région comme ailleurs. Il est indispensable de rester vigilant et d'améliorer la surveillance de l'économie mondiale pour préserver les niveaux de vie et la solidité des systèmes économiques.

Les ministres se sont félicités du rapprochement des économies européennes et ont discuté de l'importante contribution que le lancement de la monnaie unique apportera au renforcement de la stabilité du système économique mondial. Tous ces événements prouvent qu'une coopération internationale effective est essentielle pour le maintien de la stabilité dans un monde de plus en plus interdépendant.

Pour les organisations internationales, la plus haute priorité est de faire en sorte que tous les pays et toutes les couches de la société bénéficient de la mondialisation. La nouvelle étude de l'OCDE – «Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement» – fournit aux ministres une base analytique leur permettant de mieux faire comprendre à leurs concitoyens les avantages et les coûts qui découlent de l'ouverture des marchés mondiaux. Les dirigeants politiques de toutes les sociétés démocratiques ont le devoir d'encourager un débat argumenté sur ces questions qui auront de multiples répercussions sur notre vie.

L'OCDE a un rôle essentiel à jouer dans l'établissement de règles claires, équitables et transparentes permettant de construire un cadre dans lequel la mondialisation pourra contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à la réduction des injustices qu'entraîne le dénuement dans de nombreux pays en développement. Les travaux que l'Organisation consacre à la corruption, à la concurrence fiscale dommageable et à l'Accord multilatéral sur l'investissement montrent que dans ces domaines, entre autres, les gouvernements des pays de l'OCDE s'efforcent de trouver un terrain d'entente pour assurer plus d'équité et de transparence dans le système international.

Il est impératif de relever les défis futurs pour jeter les bases d'une prospérité économique accrue allant de pair avec une plus grande équité dans le monde entier.



1. Voir pp. 48-53.

# Un éclairage nouveau sur le vieillissement

Kumiharu Shigehara

*Le vieillissement des populations provoquera des difficultés économiques, sociales et politiques dans la plupart des pays de l'OCDE. Pour y faire face, il est essentiel d'améliorer les performances de l'économie et des marchés financiers. De même, il faudrait que les politiques poursuivies soient de plus en plus considérées sur toute la durée de la vie des individus – la perspective du «cycle de vie». La réponse des pouvoirs publics au problème du vieillissement nécessite donc de dépasser les frontières traditionnelles entre les disciplines économique, financière et sociale, et entre les domaines de compétence habituels des administrations publiques. L'OCDE est particulièrement bien placée parmi les institutions internationales pour traiter de ces questions «horizontales».*

La génération issue du baby-boom qui est actuellement en âge de travailler atteindra, au cours des années 2010-2030, l'âge de la retraite. Ce phénomène, conjugué à l'accroissement de la longévité et à la baisse des taux de natalité, aura pour effet de réduire le rapport de la population d'âge actif (15-64 ans) à la population âgée (65 ans et plus). Outre ces facteurs démographiques, les tendances récentes à un raccourcissement de la période d'activité par suite de l'allongement de la scolarité et de départs plus précoces à la retraite réduiraient encore, si elles se poursuivaient, l'offre globale de main-d'œuvre, même si le taux de participation des femmes continue à augmenter.

Dans ce contexte, un certain nombre de préoccupations ont été exprimées :

- comment les jeunes pourront-ils financer les prestations de pensions publiques et les dépenses de santé d'un nombre croissant de personnes âgées à la retraite tout en assurant une amélioration de leurs propres niveaux de vie ?
- comment accroître la contribution des personnes âgées à l'économie et à la société ?
- comment améliorer les infrastructures des marchés financiers et des systèmes de retraite par capitalisation pour garantir les revenus des personnes âgées après leur départ à la retraite ?

Une croissance économique plus forte atténuera les difficultés auxquelles est confrontée la société en général – celles engendrées par le vieillissement en particulier. Si les revenus globaux augmentent rapidement, les impôts payés par les jeunes pour entretenir les retraités seront plus faciles à supporter et donc politiquement plus réalistes. Avec la croissance économique, le niveau de vie des retraités peut être protégé, tandis que les jeunes peuvent espérer une augmenta-

tion de leur prospérité. Toutefois, si la faible hausse de la productivité que nous connaissons depuis 25 ans perdure et si les tendances à l'accroissement du chômage et de la marginalisation sociale se poursuivent, le résultat peut être très différent.

Comment parvenir à une croissance économique plus forte ? Il est permis d'espérer que la révolution des techniques de l'information, l'augmentation des échanges et de la mobilité des capitaux à l'échelle mondiale, ainsi que la mise en œuvre de réformes des marchés de produits et du travail sont autant d'éléments qui contribueront à stimuler la croissance économique dans les années à venir. Une bonne politique macro-économique en est une condition préalable, et la réduction des déficits des budgets publics et le maintien d'une faible inflation constituent par conséquent des priorités de l'action gouvernementale. L'étude de l'OCDE sur l'emploi a élaboré des mesures propres à améliorer les performances du marché du travail. L'OCDE a également entrepris des travaux sur la création et la diffusion des nouvelles technologies et sur le rôle de l'entrepreneuriat. Tout cela devrait aider à atteindre une croissance économique plus élevée ou à façonner les politiques qui la favoriseront. Pourtant, tandis que ces réformes sont mises en œuvre, les pays doivent continuer à protéger les possibilités d'emploi et les revenus des plus vulnérables parmi les jeunes et les personnes âgées qui risquent de rester à l'écart de ces réformes.

L'OCDE a déjà examiné un grand nombre des problèmes fondamentaux que pose le vieillissement de la population<sup>1</sup> :

- si l'augmentation de la productivité du travail est essentielle pour accroître le niveau de vie de l'ensemble de la population, elle ne règle pas directement les aspects budgétaires du vieillissement ; une productivité plus forte se traduit aussi par des dépenses de pensions plus élevées dans

<sup>1</sup> *Le vieillissement dans les pays de l'OCDE : un défi fondamental pour la politique*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

Kumiharu Shigehara est secrétaire général adjoint de l'OCDE.

Messagerie : kumiharu.shigehara@oecd.org

# Un éclairage nouveau sur le vieillissement

l'avenir, les pensions étant généralement, dans les régimes actuels, liées au niveau des salaires ; les régimes publics de pensions doivent être réformés pour reposer sur une base durable

- il faudra définir des mesures susceptibles d'assurer le maintien à part entière des personnes âgées dans la société, notamment en mettant davantage l'accent sur des dispositions prises tôt dans la vie pour laisser aux gens le temps de mieux faire face à l'évolution de leur situation

- la présence de travailleurs de plus en plus âgés nécessitera une amélioration des possibilités d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

Une conclusion très claire s'est dégagée de ces travaux : il est impératif de prendre rapidement des mesures pour inverser la tendance à un abaissement de l'âge de la retraite. En particulier, il conviendrait de réformer les politiques qui encouragent ou subventionnent les départs en retraite anticipée<sup>2</sup>. Il est évident que les travailleurs âgés peuvent être des membres productifs de l'économie, et l'assouplissement des dispositions en matière de pensions pour ceux qui souhaitent continuer à travailler atténuerait le problème du financement des pensions. Les départs en retraite anticipée sont une solution politiquement séduisante en période de chômage élevé, mais ces mesures ne feront que créer, chez les personnes actuellement en activité, des attentes qui ne pourront être satisfaites.

## Propositions d'action

L'OCDE étudie plus avant la réforme de la sécurité sociale, notamment la possibilité de recourir davantage aux pensions privées. Un aspect important de la réforme des retraites concerne les répercussions sur l'équité entre générations : les régimes actuels impliquent un transfert de revenus des jeunes d'aujourd'hui vers les personnes âgées d'aujourd'hui. Et même avec les systèmes par capitalisation, les biens matériels et les services doivent suivre ce schéma, qui présente l'intérêt de réaliser les objectifs des pensions de lutte contre la pauvreté. Le cas des pensions liées aux gains est plus problématique. En effet, dans certains pays, le niveau élevé des prestations et d'autres caractéristiques du système encouragent les départs en retraite anticipée et les niveaux de vie des retraités

2. Voir pp. 15-19.

3. Voir pp. 23-27.

tés deviennent comparables à ceux de la population prise dans son ensemble et excèdent ceux des familles jeunes avec enfants. Il serait plus judicieux d'affecter les ressources collectives à des secteurs qui revêtent une priorité plus élevée et de laisser aux travailleurs davantage de choix quant à l'âge du départ à la retraite et au type de revenu dont ils souhaitent disposer à ce moment-là. Un recours accru aux pensions privées et à l'épargne pourrait aller dans ce sens.

Les conséquences du vieillissement pour les marchés des capitaux ont également été étudiées<sup>3</sup>. Le vieillissement modifiera les structures nationales de l'épargne et de l'investissement, notamment par l'accumulation puis la liquidation d'avoirs de pensions privées. Les différences dans les évolutions démographiques selon les pays – en particulier entre les pays membres et non membres de l'OCDE – se traduiront par des modifications des structures de l'épargne, de l'investissement et des mouvements de capitaux. Toutes ces évolutions se feront par le canal des marchés des capitaux, et l'amélioration de leur fonctionnement contribuera à une plus forte croissance et à une augmentation des rendements des fonds de pensions grâce à une affectation efficace de l'épargne.

Pour que les marchés des capitaux puissent remplir ce rôle accru, l'infrastructure juridique et réglementaire des marchés des valeurs mobilières devra être renforcée. Les règles régissant les opérations d'initiés et les OPA devraient améliorer la capacité des marchés des capitaux de discipliner les entreprises. Des mesures devraient être prises pour protéger les droits des investisseurs minoritaires, notamment pour permettre aux investisseurs d'exercer le gouvernement d'entreprise. Les règles comptables et de communication d'informations devraient favoriser la transparence et l'obligation de rendre compte. Le cadre réglementaire et de tutelle pour les régimes de pensions devrait être modernisé, en encourageant l'utilisation des techniques de gestion des risques les plus modernes. A tout le moins, les mesures empêchant le développement d'instruments financiers novateurs devraient être réexaminées – mais les pouvoirs publics pourraient également envisager d'appuyer le développement d'instruments qui sont utiles pour assurer des revenus aux retraités (produits indexés, par exemple).

Outre des mesures favorisant l'augmentation de la productivité, il faut élaborer des politiques

pour faire face aux besoins sur toute la durée de la vie des électeurs et des contribuables dans les pays de l'OCDE. Ces initiatives comprennent : des mesures visant à encourager l'emploi des travailleurs plus âgés ; des réformes des systèmes de prise en charge de longue durée, de retraite, d'enseignement et des services sociaux.

■ ■

L'OCDE a analysé ce qui détermine la santé, l'apprentissage, la productivité, le bien-être social et la prospérité économique des personnes âgées en se plaçant dans la perspective du cycle de vie pour les décisions concernant l'éducation, le travail et la retraite. Les expériences éducatives intervenant tôt dans la vie sont un déterminant essentiel des décisions concernant le travail, la productivité et la prospérité plus tard. L'Organisation souligne aussi l'importance de la coordination des politiques dans les différents domaines de compétence des administrations publiques. Enfin, elle fait apparaître clairement que le cadre temporel pour l'analyse des politiques et la prise de décision doit être considérablement allongé.

Le programme qui s'en dégage peut sembler impressionnant – des mesures qui permettent une croissance plus forte, valorisent les cycles de vie des individus et renforcent le rôle des marchés des capitaux dans l'affectation efficace de l'épargne à long terme, ainsi que des réformes des régimes de pensions et d'autres systèmes de transferts. Toutefois, si une action est entreprise dès à présent pour d'abord définir, puis mettre en place, un ensemble de mesures appropriées, les tensions sociales et économiques qui accompagneront inévitablement une telle évolution démographique sans précédent peuvent être atténuées. L'OCDE continuera à aider ses pays membres à concevoir et à réaliser les mesures indispensables dans les domaines économique et social, en tenant dûment compte de leurs dimensions politiques tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays non membres. ■

### BIBLIOGRAPHIE OCDE

Préserver la prospérité dans une société vieillissante, à paraître, 1998

Le vieillissement dans les pays de l'OCDE : un défi fondamental pour la politique, 1997.



# Le défi du vieillissement

Peter Hicks

*Les populations des pays de l'OCDE sont de plus en plus prospères et instruites. Les gens vivent plus longtemps et en meilleure santé. Ils disposent de plus de temps libre, en particulier pendant leur retraite. Les tendances démographiques – le fait notamment que la génération du baby-boom soit en âge actif – ont contribué à générer un accroissement de production suffisant pour financer des systèmes de protection sociale. Cette situation durera pendant encore une dizaine d'années. Ensuite, l'évolution démographique conjuguée à la tendance aux retraites précoces soumettront les systèmes de protection sociale à de fortes pressions financières. En agissant dès maintenant pour adapter les politiques menées aux besoins d'une société vieillissante, il devrait être possible d'éviter de nombreuses conséquences négatives que recèle cette situation<sup>1</sup>.*

**L**e vieillissement démographique représente un énorme défi budgétaire pour les pays de l'OCDE, en particulier pour le financement des pensions de régime public. C'est là le principal facteur derrière le mouvement de réforme. Les grandes réformes en matière de pension et de programmes sociaux destinés à couvrir les années qui précèdent la retraite – prestations d'invalidité par exemple – doivent être en place lorsque la génération du baby-boom atteindra l'âge de la retraite, en gros entre 2010 et 2030. De telles réformes, surtout dans le domaine des pensions, doivent être mises

en œuvre graduellement et après avoir été annoncées à l'avance ; c'est donc dès à présent qu'il faut s'en préoccuper pour ne pas avoir à prendre des mesures plus douloureuses par la suite<sup>2</sup>.

Même s'il n'y avait pas de problèmes de finances publiques, une refonte des politiques poursuivies serait indispensable pour supprimer les nombreuses incitations qui, à l'heure actuelle, encouragent les gens à partir tôt et brusquement à la retraite. Sinon, l'amélioration potentielle du niveau et de la qualité de la vie sera selon toute probabilité considérablement réduite et la répartition des ressources entre les générations risque de devenir très inégale.

Les niveaux de vie dépendent de la proportion de la population qui occupe un emploi et de sa productivité. L'on observe déjà de profonds changements quant au nombre d'années dévolues

au travail (graphiques A et B). Il en résultera une pression à la baisse sur les niveaux de vie qui commencera à se faire sentir vers 2010, année à partir de laquelle, d'après les projections, le pourcentage de personnes occupant un emploi devrait décroître. Si la progression de la productivité se maintient au niveau observé depuis 1973, à savoir 1,5 % l'an en moyenne, le recul de l'emploi signifie que l'amélioration du niveau de vie sera réduite de moitié après 2010. Sur le plan budgétaire, des contribuables comparativement moins nombreux auront à financer des dépenses accrues de pension et de soins de santé (graphique C). Sauf à revoir les prestations, il faudra alourdir considérablement la pression fiscale ou accepter une nouvelle spirale de déficits et d'endettement.



Le baby-boom

Un ralentissement de la progression du niveau de vie dû à la poursuite du financement des pensions dans leur forme actuelle ne serait pas en tant que tel un problème s'il se traduisait par une amélioration globale de la qualité de la vie. Des périodes toujours plus longues de temps libre sous forme de retraite pourraient apparaître comme un objectif valable – fût-il coûteux – pour la collectivité, qu'il serait légitime de financer par l'impôt ou les cotisations sociales. Mais consacrer de l'argent à cet objectif serait agir aux dépens d'autres actions, plus prioritaires, comme les investissements en direction des enfants pauvres ou des jeunes sans emploi, ou des mesures en faveur de

1. *Préserver la prospérité dans une société vieillissante*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1998.

2. Voir pp. 10-14.

# Le défi du vieillissement

l'apprentissage à vie ou de l'amélioration de l'état de santé de la population.

Beaucoup de gens choisissent aujourd'hui de partir tôt à la retraite. Ils sont profondément influencés par les régimes de pension et d'autres dispositifs sociaux qui pénalisent, financièrement, la poursuite d'une activité, et par le manque de flexibilité dans l'organisation du travail. Si ces éléments entraient moins en ligne de compte, voire étaient complètement éliminés, une part appréciable des candidats à la retraite choisirait de travailler plus longtemps, optant pour un départ plus progressif. Le manque de débouchés pour les travailleurs âgés est aussi un facteur très important. Il est difficile de savoir quelle pourrait être la demande de main-d'œuvre âgée à l'avenir : la difficulté tient sans doute plus au faible niveau de formation et de qualification de ces personnes qu'à

l'âge des intéressés – d'autant que les nouveaux emplois de l'économie du savoir leur conviennent souvent.

Les mesures destinées à améliorer la qualité de la vie devraient être conçues de façon telle que les pensions et les autres dispositifs sociaux apportent une garantie suffisante aux personnes qui optent pour la retraite, sans pour autant avoir d'effets dissuasifs pour celles qui préfèrent continuer à travailler. Les gens devraient être libres de choisir le moment et les conditions de leur retraite : ils ne devraient y être incités par aucun mécanisme artificiel inscrit dans le système<sup>3</sup>.

De façon plus générale, les politiques sociales et d'emploi – et le fonctionnement des institutions chargées de la santé et de l'éducation – ne reflètent pas encore pleinement la réalité : des familles moins nombreuses, une vie plus longue et une

meilleure santé, des périodes beaucoup plus importantes consacrées à l'éducation et à la retraite. Au total, les politiques existantes instituent, sans le vouloir, des mécanismes qui rigidifient les soins, l'éducation et le temps libre sur l'ensemble de la vie. Résultat : les dispositifs sociaux et l'organisation de la vie active jouent contre la retraite progressive, contre l'apprentissage à vie et contre la flexibilité du temps de travail.

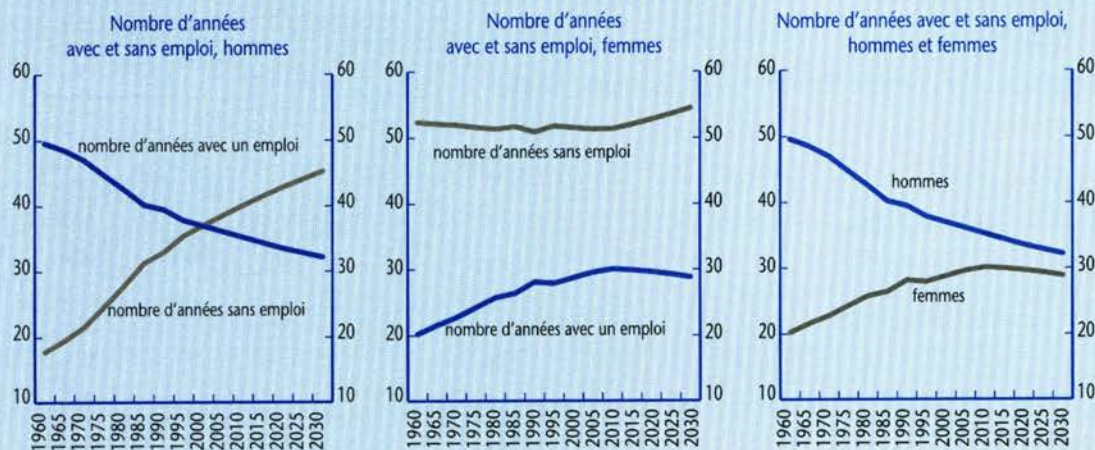
## Une mauvaise répartition des ressources

L'absence de prise en compte des réalités démographiques peut entraîner une mauvaise répartition des ressources entre les générations. Bien que l'on n'ait pas encore réussi à assurer un re-

venu suffisant à tous les retraités, surtout aux plus âgés d'entre eux, la plupart ont aujourd'hui des moyens très supérieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir autrefois, à telle enseigne que leur revenu moyen est proche de celui de l'ensemble de la population. De fait, les retraités ont, dès à présent, un revenu disponible qui est, en moyenne, aussi élevé que celui des jeunes ménages.

Il n'y a pas nécessairement de lien entre la générosité des pensions du régime public, en moyenne, et le caractère suffisant et équitable des revenus des retraités<sup>4</sup>. De plus, si les dispositions actuelles sont maintenues, les personnes âgées bénéficieront de transferts financiers qui excéderont leurs dépenses. De nombreux retraités apportent un soutien financier, souvent important, à leurs enfants et petits-enfants et même les plus pauvres d'entre eux continuent souvent à épargner. Il en résulte certainement des inefficiences, car des fonds publics sont transférés à des personnes qui ne les utilisent pas mais les reversent en partie à d'autres. Cette situation est pro-

A. Durée de l'emploi dans les pays de l'OCDE, 1960–2030



En 1960, dans un pays OCDE type :

- les hommes vivaient environ 68 ans dont 50 dans un emploi
  - les 18 années restantes étaient occupées par l'enfance et l'école, et par une courte période de retraite
  - les femmes occupaient un emploi rémunéré durant quelque 20 années.
- Le changement depuis lors ont été continus et profonds.

Aujourd'hui :

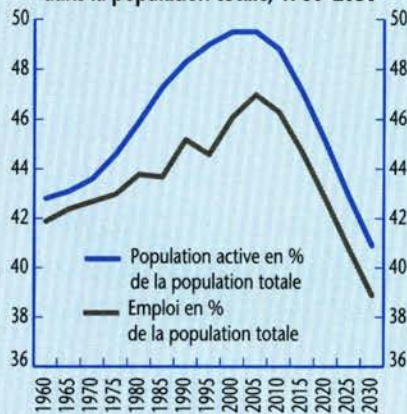
- les hommes vivent jusqu'à 78 ans dont la moitié seulement – 38 ans – dans un emploi
  - les autres 38 années sont passées dans des périodes beaucoup plus longues d'études, de chômage et, surtout, de retraite
  - les tendances pour les femmes sont, elles aussi, prononcées, mais pas autant que pour les hommes ; les femmes passent plus de temps qu'auparavant dans un emploi et continueront à le faire jusqu'en 2010 lorsque leur taux de participation atteindra 90 % de celui des hommes.
- Si les tendances actuelles se poursuivent, les hommes passeront en 2030 considérablement plus de temps hors du travail, et les courbes de l'emploi des hommes et des femmes se ressembleront beaucoup.

Note : Les chiffres pour 1995 et au-delà sont des projections.

Source : OCDE



**B. Parts de la population active et de l'emploi dans la population totale, 1960-2030**



La génération du baby-boom est aujourd'hui en âge de travailler, ce qui gonfle le nombre de travailleurs par rapport à ceux qui ne travaillent pas (et aide à contrebalancer le déclin de l'emploi des hommes).

Pendant la période 2010-30, lorsque la génération du baby-boom prendra sa retraite, trois phénomènes – l'accroissement de l'espérance de vie, les tendances de l'emploi et le vieillissement de la population – entraîneront une diminution du temps consacré à l'emploi.

Note : Les chiffres pour 1995 et au-delà sont des projections.

Source : OCDE

bablement également inéquitable dans la mesure où elle perpétue l'écart entre familles riches et pauvres, d'autant que les pensions bénéficient dans de nombreux pays d'avantages fiscaux.

Il y a donc des arguments forts, en termes de priorité sociale, en faveur d'une réforme conjointe des pensions, des politiques du marché du travail et des politiques sociales pour atténuer, ou contrebalancer, la tendance à l'allongement de la durée pendant laquelle les pensions publiques sont perçues et, dans certains pays, pour réduire la générosité relative des prestations.

Il faut commencer sans tarder à prendre des mesures correctives. Un «contrat» fondamental comme celui des régimes publics de pension ne peut, ni ne doit être modifié rapidement ou sans que les intéressés en soient prévenus avec suffisamment d'avance pour pouvoir revoir leurs plans.

Il y a aussi un problème de confiance. Beaucoup de jeunes sont convaincus qu'ils n'auront

pas droit à une pension décente du régime public lorsqu'ils prendront leur retraite. On a tendance à craindre que le très net alourdissement de la fiscalité dû au maintien des dispositions actuelles ne renforce la résistance à l'impôt, voire ne suscite des conflits entre générations, bien qu'il n'y ait, à l'heure actuelle, guère d'éléments qui permettent de le penser. Mais comme les effets du vieillissement ne se feront sentir qu'après 2010, il s'agit peut-être du calme avant la tempête. Cette absence de conflits peut aussi refléter les importants transferts qui se font dans les familles au profit des jeunes. Comme on l'a vu, beaucoup dépendent (directement ou indirectement) des revenus que perçoivent leurs parents ou leurs grands-parents. Ils ne pensent pas que les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un emploi ou avoir un revenu suffisant puissent être liées aux charges sociales qui frappent les salaires et qui financent les pensions et les autres transferts sociaux au profit de leurs parents et de leurs grands-parents.

## Les axes d'une réforme

S'attaquer dans le même temps à tous les problèmes – budget, menaces qui pèsent sur le niveau et sur la qualité de la vie, risque de déséquilibre entre les générations – est un défi formidable. Pour le relever, un certain nombre de mesures sont nécessaires. Elles auront pour résultat de :

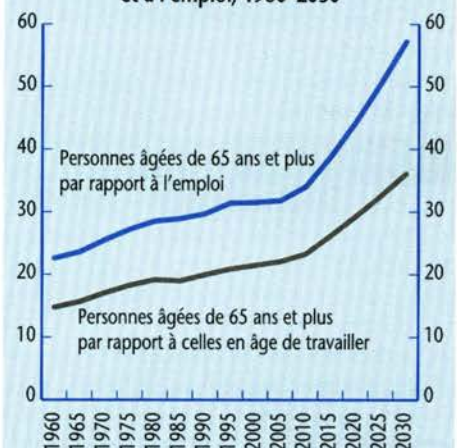
- réduire la progression des dépenses publiques liées aux pensions et freiner ou inverser la tendance à l'allongement de la durée de la retraite
- encourager des formes plus productives d'investissement pour l'épargne privée en vue de la retraite
- donner une plus grande marge aux individus pour le déroulement de leur vie, en supprimant les facteurs qui, actuellement, encouragent de façon artificielle les départs à la retraite soudains et précoces, et les aspects pénalisants des dispositifs existants
- réorienter les politiques de santé, de formation, d'aide et de soins, etc., pour permettre aux personnes qui vieillissent de mener une vie productive.

Chacune de ces réformes est souhaitable sur un plan économique et social, en dehors de toute considération de vieillissement démographique. Ce sont, de façon générale, des politiques avisées

qui devraient être menées énergiquement et sur longue période. Ensemble, elles représentent néanmoins un changement considérable de fond et de forme.

La réforme des pensions indique de nouvelles orientations à suivre. Ces dernières années, cette réforme était pour ainsi dire uniquement motivée par des préoccupations budgétaires – lesquelles,

**C. Personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la population en âge de travailler et à l'emploi, 1960-2030**



En 1960, la population âgée représentait environ 15 % de la population en âge de travailler. Ce chiffre est à l'heure actuelle de 20 %. En 2030, il pourrait atteindre 35 %, la plus grande partie de l'augmentation ayant lieu après 2010.

En 1960, il y avait, pour chaque personne âgée, presque sept en âge de travailler. Ce chiffre est aujourd'hui de cinq et sera en 2030 de moins de trois.

La courbe du haut est utilisée pour examiner le fardeau budgétaire du vieillissement. Le taux de croissance du ratio donne une indication approximative de la charge supplémentaire des pensions par travailleur si celles-ci étaient entièrement financées sur le salaire. En 1960, le nombre de personnes âgées représentait 22 % de celui des travailleurs ; en d'autres termes, il y avait plus de quatre travailleurs pour entretenir une personne âgée. Ce chiffre est à l'heure actuelle d'environ trois et restera à ce niveau pendant encore une décennie. Après 2010, la tendance changera brutalement. En 2030, la taille de la population âgée atteindra 50 %, c'est-à-dire qu'il y aura seulement deux travailleurs pour chaque personne âgée.

Note : Les chiffres pour 1995 et au-delà sont des projections.

Source : OCDE

3. Voir pp. 15-19.

4. Voir pp. 20-22.

# L'impact

Nicholas Vanston

à partir de 2010, seront de plus en plus pressantes à moins que l'on ne prenne dès à présent des mesures appropriées. Mais de nouvelles considérations sociales commencent à influencer le débat à mesure que l'on s'interroge sur la nature même de la retraite, et non pas seulement sur son financement. Alors que, hier, on s'interrogeait sur le choix à opérer entre des systèmes concurrents – souvent entre systèmes publics par répartition et systèmes plus individuels par capitalisation – l'on analyse aujourd'hui la meilleure association possible d'une multiplicité de piliers – éléments de pension et autres sources de revenus. De même, alors qu'auparavant on s'intéressait presque exclusivement à la générosité relative des pensions, l'on considère désormais également leur durée de versement.

De façon plus générale, on est plus attentif aux questions de générations et aux interactions entre les évolutions touchant les familles et les marchés. Le concept de «vieillesse active» est désormais au centre du débat : les politiques en sa faveur visent à aider les individus, à mesure qu'ils vieillissent, à mener une vie productive dans l'économie et dans la société. Il est particulièrement important de laisser aux gens la liberté de choisir s'ils souhaitent ou non partir à la retraite et à quel rythme. Les liens entre politique sociale et politique économique ne font que se renforcer, comme en témoigne la priorité désormais accordée à l'apprentissage à vie et à l'efficacité des systèmes de santé et de soins à long terme.



Ces réformes obligent également les gouvernements à se mettre dans une perspective beaucoup plus longue pour l'élaboration des politiques qu'ils entendent mener. En outre, les réformes ont peu de chance de réussir si elles sont opérées isolément ; de nouveaux types d'informations statistiques et de recherches appliquées doivent les étayer. De même, l'horizon à très long terme face auquel il faut se situer et la complexité des problèmes exigent compréhension et adhésion de l'opinion publique. ■



## BIBLIOGRAPHIE OCDE

Préserver la prospérité dans une société vieillissante, à paraître, 1998.

*Avec l'accroissement continu de l'espérance de vie et la baisse tendancielle du taux de natalité, l'âge moyen des populations des pays constituant aujourd'hui l'OCDE ne cesse d'augmenter depuis plus de 150 ans. Mais le rythme des évolutions démographiques dans la zone est désormais sans précédent et pose d'importants problèmes aux responsables de la politique économique.*

**S**i l'espérance de vie augmente à peu près régulièrement depuis de nombreuses décennies, la fin de la seconde guerre mondiale a vu s'inverser spectaculairement, avec le baby-boom, la baisse séculaire des taux de natalité. Or, le rajeunissement des populations des pays de l'OCDE ne s'est manifesté que durant une assez brève période à l'issue de laquelle les taux de natalité se sont de nouveau orientés à la baisse et cela de façon apparemment durable. Ainsi, la génération du baby-boom a eu relativement peu d'enfants et, à moins d'une remontée surprise des taux de fécondité ou d'une hausse de l'immigration, la population de la plupart des pays de l'OCDE sera inférieure dans quelques décennies à ce qu'elle est aujourd'hui. Cette baisse marquée et durable des taux de natalité ayant pris de court les spécialistes, il a fallu constamment, au cours des 20 à 30 dernières années, réviser à la baisse les projections démographiques.

Il en résulte que la plupart des pays de l'OCDE ont une population comportant une forte proportion de «baby-boomers» dont les revenus sont élevés – les plus âgés d'entre eux ont un peu plus de 50 ans – mais relativement peu de jeunes adultes ou d'enfants. Dans le même temps, la proportion de personnes âgées à la retraite ne cesse d'augmenter, conséquence de la croissance démographique passée et de l'allongement de la durée de la vie. Ce phénomène de vieillissement touche également la population des pays non membres de l'OCDE, mais ces derniers continuent de bénéficier de taux de natalité supérieurs. Les économies de l'OCDE ont profité du phénomène du baby-boom durant une certaine période. Car, si les baby-boomers ont coûté cher avant d'attein-

dre l'âge adulte – ils étaient très nombreux et ils ont passé plus de temps que les générations précédentes dans le système éducatif –, ils sont par la suite venus gonfler les rangs des travailleurs productifs, payant les impôts qui ont financé les dépenses en faveur des jeunes, des personnes âgées, des malades et des chômeurs.

## Vieillesse des travailleurs

Les baby-boomers vont bientôt entrer dans la catégorie des «travailleurs âgés», catégorie imprécise qui couvre généralement les plus de 55 ans. Un âge où l'on est en général assez bien payé mais où il est plus difficile de retrouver un travail en cas de licenciement et où l'on change généralement moins volontiers d'emploi. Or le risque de licenciement est justement plus fort à un âge où l'on est souvent jugé moins productif.

En fait, très peu d'éléments permettent de déterminer si les travailleurs âgés sont effectivement plus, ou moins, productifs que les jeunes. Ils sont en moyenne moins instruits que les jeunes, tout simplement parce que la probabilité est beaucoup plus grande qu'ils aient quitté l'école vers 15 ans. Dès lors, le licenciement sélectif des travailleurs âgés traduit moins une faible productivité qu'un niveau relativement bas d'instruction conjugué à

Nicholas Vanston est chef de la division de l'allocation des ressources, département des affaires économiques, OCDE.

Messagerie : [eco.contact@oecd.org](mailto:eco.contact@oecd.org)

# économique du vieillissement

une rémunération assez élevée. Il semble bien d'ailleurs que les travailleurs âgés poursuivant leur activité ont en moyenne un meilleur niveau d'instruction que ceux qui quittent la population active. Ce constat laisse prévoir que le phénomène du travailleur âgé à faible productivité mais forte rémunération ne peut que s'atténuer.

Mais il ne disparaîtra probablement pas et l'on peut penser que le nombre de travailleurs de plus de 55 ans devenus inactifs pour cause de chômage de longue durée ou d'invalidité restera élevé<sup>1</sup>. Qu'ils soient ou non intrinsèquement moins productifs que les plus jeunes, les travailleurs âgés occupant un emploi comparable à salaire comparable sont en tout cas indéniablement moins adaptables, dans la mesure où ils n'ont pas la même capacité – ou la même volonté – d'acquérir de nouvelles qualifications. Cette attitude est au demeurant compréhensible puisque l'investissement nécessaire à l'acquisition de nouvelles qualifications peut être considéré comme insuffisamment rentable dans le cas de travailleurs âgés qui, par définition, ne sont pas appelés à demeurer encore longtemps en activité. Il existe cependant un argument opposé : il peut être rentable pour un employeur d'investir dans la formation d'un travailleur âgé car ce dernier est peu susceptible de changer d'emploi<sup>2</sup>. Quoiqu'il en soit, la plupart des pays de l'OCDE vont devoir surmonter un handicap évident : celui d'avoir une forte proportion de salariés dans les tranches d'âge les moins adaptables pour faire face à un monde en rapide mutation où se généralisent de nouvelles techniques, et de nouvelles méthodes industrielles et commerciales. Pour les pays de l'OCDE, il y a là

1. Voir pp. 15-19.

2. Bernard Casey, *Incentives and Disincentives to Early and Late Retirement* (en anglais uniquement), document de travail, disponible gratuitement auprès de la division de l'allocation des ressources, département des affaires économiques, OCDE.

3. Lans Bovenberg et Anja van der Linden, *Viellissement et politiques de pensions*, *L'Observateur de l'OCDE*, n° 205, avril-mai 1997.

un facteur structurel d'érosion de leur compétitivité, tant sur leur marché intérieur que sur les marchés tiers.

## Le problème des retraites

Un autre problème, peut-être plus grave encore, va surgir dans une dizaine d'années, lorsque la génération du baby-boom prendra sa retraite. La croissance de la population des retraités commencera alors en effet à connaître une accélération qui devrait être durable, tandis que les effectifs de la population active seront en déclin. La proportion de personnes occupant un emploi devrait donc nettement diminuer à moins que l'on ne parvienne à accroître le taux d'activité de la population en âge de travailler ou encore à repousser l'âge de la retraite. Dans certains pays, on verra même probablement diminuer le nombre absolu de salariés. Le problème est d'autant plus préoccupant que les régimes publics de retraite existant actuellement dans les pays de l'OCDE consistent à faire directement financer les pensions par les cotisations versées par les actifs (encadré p. 12). Il n'y a pour l'instant pas de «caisse» que les salariés alimenteraient avec leurs cotisations de retraite et sur laquelle ils pourraient commencer à tirer au moment de leur cessation d'activité. Or, dans une dizaine d'années, le coût des régimes publics connaîtra – à moins que l'on ne prenne prochainement de douloureuses décisions – une augmentation sans précédent tandis que se contractera la base d'imposition servant à financer ces pensions<sup>3</sup>. Si l'on ajoute à cela le fait que les personnes âgées ont davantage recours aux soins médicaux que les plus jeunes (encadré p. 14), le vieillissement démographique va peser considérablement sur les finances publiques.

Le problème des régimes publics de retraite est donc avant tout de nature budgétaire. A moins de réduire les pensions de retraite ou de relever les taux de cotisation, l'écart entre les recettes et les dépenses débouchera soit sur un gonflement

des déficits publics, soit sur un alourdissement de la fiscalité, soit sur une diminution des autres postes de dépenses, ou bien induira simultanément ces conséquences. La gravité du problème se mesure à l'aune des montants en jeu : si l'on ne fait



Mobiles et prospères

rien, les déficits publics pourraient de nouveau atteindre leur volume des années 80. La dette publique monterait en flèche, au-delà de 100 % du PIB en Europe et au Japon, et jusqu'à 70 % aux États-Unis.



Combien me reste-t-il ?

Cette menace budgétaire donne la mesure du défi aussi réel qu'incontournable que constitue le vieillissement des populations, à savoir : comment assurer aux retraités un niveau de vie correct sans entraîner des charges insupportables pour les gé-

# L'impact économique du vieillissement

## ZOOM

### Les retraites par capitalisation

*Avec un régime de retraite par capitalisation, les salariés et les employeurs cotisent à un véritable organisme de retraite, qui accumule les intérêts et sert les pensions. Parfois conçus en fonction de besoins spécifiques, ces dispositifs sont souvent – mais pas nécessairement – organisés et gérés par un régime privé.*

*Les organismes privés de retraite investissent les cotisations qu'ils perçoivent en actifs financiers, dont la valeur peut varier considérablement. Les régimes par capitalisation comportent donc nécessairement certains risques. Mais, si l'on se fonde sur des hypothèses plausibles en matière de démographie, de productivité et de rentabilité à long terme, ils peuvent fort bien servir le même niveau de pensions que les régimes actuels par répartition et peut-être même à moindre coût.*

*Les régimes par répartition sont performants lorsque la population active et la productivité s'accroissent en même temps et rapidement, ce qui n'est pas le cas pour le moment.*

*Quant aux régimes par capitalisation, ils peuvent augmenter l'épargne nationale s'ils remplacent progressivement une partie des régimes publics existants, surtout si les régimes par répartition qui restent en place sont gérés de manière à éviter tout gonflement de la dette du secteur public. Une plus forte épargne débouche, à terme, sur une plus forte production. Rien n'est donc gratuit : si l'on veut investir dans une augmentation de la production à l'avenir, il faut sacrifier une partie de la consommation aujourd'hui et ce pour quelques années. Cette production plus élevée prendra toute sa valeur lorsque davantage d'individus auront à se la partager.*

nérations actives. Seuls les travailleurs produisent des revenus alors que tout le monde consomme – travailleurs, retraités et toutes les autres personnes prises en charge. Le nombre de travailleurs diminue et celui des retraités s'accroît, il y a moins à répartir entre un plus grand nombre. L'endettement n'est qu'une dangereuse fuite en avant puisqu'il faudra *in fine* rembourser et qu'un gonflement de la dette conduit à une hausse des taux d'intérêt préjudiciable à l'investissement privé et

donc, à terme, au niveau de vie général. Certes, le vieillissement n'entraînera pas brutalement une baisse massive de ce niveau de vie ; mais l'effet cumulé d'un impact annuel relativement limité sera très marqué après deux ou trois décennies. Pour cette raison, tous les gouvernements reconnaissent la nécessité de s'atteler rapidement à la recherche d'une solution et certains pays – les États-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni par exemple – ont d'ores et déjà commencé de le faire.

## Quelles solutions ?

Le vieillissement démographique ne pouvant exercer qu'une influence négative sur le niveau de vie, aucune solution universelle ne peut être simple et indolore. Mais une série de dispositifs paraissent susceptibles de rendre moins douloureuses les conséquences de cette évolution, voire, dans certains cas, d'alléger le fardeau en le répartissant sur une plus longue période et sur davantage d'individus :

- augmenter le volume de la production, de manière à assurer à chacun un niveau de vie plus élevé lorsque les pressions démographiques commenceront à se faire sentir
- faire en sorte que les finances publiques soient les plus saines possibles afin que des marges de manœuvre supplémentaires permettent de faire face, pendant quelque temps, à des sollicitations supplémentaires
- veiller à ce qu'un financement relativement généreux de retraites de plus en plus longues ne se réalise pas aux dépens des générations postérieures.

En fait, toutes ces mesures sont en tant que telles recommandées<sup>4</sup>. Mais l'évolution de la démographie les rend d'autant plus nécessaires et urgentes.

## Augmenter la production

Si les pays de l'OCDE parviennent à mener à bien la réforme structurelle de leurs marchés du travail et de produits, on peut s'attendre, à moyen terme, à une augmentation de la production et à un recul durable du chômage, facteurs indéniables d'une amélioration de la prospérité. Selon les estimations de l'OCDE, un surcroît de plusieurs points de PIB découlerait de la mise en œuvre de programmes réalistes de réforme des marchés de

produits concernant notamment la privatisation des services publics et les politiques renforçant la concurrence<sup>5</sup>. De nombreux analystes attendent même de ces réformes des gains à plus long terme qui déboucheraient sur une accélération des taux de croissance potentiels. Même des gains immédiats en terme d'efficacité permettraient, durant plusieurs années, de compenser les effets du vieillissement et pour peu que l'on réussisse à augmenter ne serait-ce que d'un demi-point – ce qui est peu – le taux de croissance à long terme pendant deux ou trois décennies, il serait possible de neutraliser totalement l'impact du vieillissement dans la zone OCDE. Une application rigoureuse des recommandations de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi (conditions macro-économiques stables, flexibilité accrue en matière de salaires et de durée du travail, amélioration de la formation) contribuerait également à accroître la production *via* la hausse de l'emploi. Car il apparaît de plus en plus clairement que les pays ayant profondément réformé leur marché du travail, comme l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, en recueillent aujourd'hui les dividendes sous la forme d'un moindre chômage structurel<sup>6</sup>. On observe également une synergie fructueuse entre des réformes réglementaires et d'autres ayant trait au fonctionnement du marché du travail.

A l'instar des personnes âgées, les sociétés vieillissantes peuvent sauvegarder leur niveau de vie en puisant dans leur épargne. Dans de nombreux pays, il est probable que l'épargne nationale s'accroît pendant le laps de temps qui verra l'assainissement des finances publiques se conjuguer avec la période d'accumulation maximale d'épargne personnelle que va vivre la génération du baby-boom. Cette hausse de l'épargne est cependant appelée à se ralentir dès que les baby-boomers viendront gonfler les rangs des retraités. Il reste que l'épargne en vue de la retraite n'est pas facile à constituer pour beaucoup d'individus. Aussi appartient-il aux pouvoirs publics de les aider à cet égard, notamment en encourageant et en réglementant de façon judicieuse les régimes privés de retraite par capitalisation. Les gouvernements devront également faire en sorte que les budgets publics apportent leur contribution à l'épargne nationale. Pour cette raison, même si ce n'est jamais facile à court terme, ils devront poursuivre l'assainissement budgétaire en réduisant

encore les déficits ou en augmentant les excédents.

## Améliorer les finances publiques

Bien sûr, le problème budgétaire pourrait être aisément résolu par le relèvement des taux de cotisation retraite au niveau requis pour que le montant des retraites (par rapport aux salaires) soit préservé. Mais cette «solution» présente l'inconvénient principal de nécessiter un relèvement tel des taux de cotisation – à plus de 40 % du salaire brut dans certains pays – que le revenu disponible des travailleurs des décennies futures en serait gravement amputé. Il s'ensuivrait un découragement à travailler et une incitation pour les entreprises (et leurs salariés) à émigrer vers les pays à taux de cotisation plus faibles. Bref, cela reviendrait à tenter de préserver le niveau de vie des personnes âgées aux dépens du reste de la société ce qui, en définitive, finirait par être préjudiciable à tout le monde.

La «solution» inverse serait de réduire les pensions de retraite aux taux nécessaires pour que le niveau des cotisations salariales reste stable. Cette option préserverait le niveau de vie des salariés aux dépens des retraités, ceux-ci n'ayant aucun moyen de compenser la baisse de leur revenu. Il faudrait de surcroît, dans beaucoup de pays, réduire à un point tel le revenu des retraités qu'un grand nombre d'entre eux se retrouverait au-dessous du seuil de pauvreté. Ce qui n'est pas, naturellement, socialement acceptable.

Il faudra donc, à des degrés divers, recourir à ces deux mesures en les combinant éventuellement avec un mécanisme de «préfinancement» consistant à accumuler dans le système public de retraite une réserve sur laquelle on pourra ultérieurement tirer lorsque s'aggraveront les pressions démographiques. Pour les salariés, cela implique que les cotisations commencent à augmenter avant le départ en retraite des baby-boomers de manière à ce qu'elles augmentent moins par la suite. Les prélèvements sur salaires ayant des effets de distorsion sur l'activité plus que proportionnels à leur majoration, un abaissement des taux de prélèvement les plus élevés devrait atténuer progressivement les distorsions. Plusieurs pays ont opté pour ce préfinancement ou manifestent l'inten-

tion de le faire. En réalité, l'assainissement budgétaire par réduction de la dette du secteur public à moyen terme donne des résultats très voisins de ceux d'un véritable préfinancement. La différence est qu'avec le préfinancement, un fonds spécifique et visible est affecté au service des pensions de retraite tandis qu'avec l'assainissement budgétaire, l'amélioration préalable des finances publiques autorise un certain accroissement de la dette lorsque les pressions sur les retraites commencent à se faire sentir.

Non seulement les populations des pays de l'OCDE ont une espérance de vie plus longue qu'au moment où ont été mis en place la plupart des régimes publics de retraite, mais elles prennent en outre leur retraite plus tôt. Quel que soit l'âge auquel on la prend, l'on passe ainsi de plus en plus d'années à la retraite. Dans le même temps, le revenu moyen qu'un ménage âgé tire des retraites publiques et privées ainsi que de son épargne a très sensiblement augmenté en termes réels. Nonobstant certains îlots de pauvreté – qui touchent souvent des personnes âgées sans conjoint dont la pension ne découle pas d'un revenu d'activité –, la vieillesse ne se caractérise généralement plus par de graves soucis financiers ni une mauvaise santé. Mais les retraites publiques étant la principale source de revenu pour les personnes âgées dans la plupart des pays, leur financement imposera aux travailleurs des générations futures une charge fiscale importante qui ira en s'alourdissant, à moins que ne soit diminuée la générosité des pensions ou réduit le temps passé à la retraite.

Une plus longue espérance de vie en bonne santé est l'une des grandes conquêtes du progrès économique et elle a toutes les chances d'être préservée, voire améliorée. Il est encore difficile de juger si la tendance au départ plus précoce à la retraite est un phénomène bénéfique. Lorsque l'on

prend sa retraite tôt, c'est en général de son plein gré et de bon cœur. Dans la mesure où cette plus longue retraite est financée sur l'épargne accumulée ou par une pension publique convenablement ajustée à la baisse en cas de retraite avant l'âge normal, on ne voit pas au nom de quoi l'État pourrait interférer sur cette question.

Mais il ressort des travaux de l'OCDE que les régimes publics de retraite, conjugués à d'autres sources de transferts sociaux en faveur des travailleurs âgés (comme les pensions d'invalidité ou l'indemnisation du chômage de longue durée) ont souvent pour effet de rendre financièrement attrayante la préretraite et au contraire très dissuasive l'activité après l'âge normal de la retraite<sup>7</sup>.



Qui va payer ?

L'on utilise en fait des recettes fiscales pour inciter les travailleurs âgés à partir en retraite anticipée, ce qui aboutit à augmenter le nombre de retraités tout en diminuant le nombre des travailleurs productifs susceptibles de pourvoir à leurs besoins. En gros, pour chaque année de diminution de la durée moyenne de vie active, le PIB se contracte de 2 points tandis que les cotisations de retraite doivent être relevées de 7 points par rapport aux salaires bruts. Ce coût est en grande partie supporté par les retraités eux-mêmes puisqu'ils renoncent à des salaires. Mais l'État y perd également des recettes fiscales, les finances publiques étant encore plus lourdement sollicitées lorsque la

4. Voir pp. 7-10.

5. **Rapport de l'OCDE sur la réforme de la réglementation**, volume II, «Études thématiques», chapitre I, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

6. Les États-Unis, le Japon et la Norvège ont également des marchés du travail performants, notamment parce qu'ils ont mené des politiques qui ont permis d'éviter dès le début un accroissement significatif du chômage structurel. Voir **La mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi : l'expérience des pays membres**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

7. Voir pp. 15-19.

# L'impact économique du vieillissement

## ZOOM

### Vieillesse et système de santé

Les personnes âgées utilisent plus, de toute évidence, les services de santé que les plus jeunes. Or, tandis que les frais médicaux des retraités sont couverts par l'assurance maladie publique dans les pays de l'OCDE, la population âgée est en croissance rapide. Il est donc très probable que ces prochaines décennies verront le coût de financement des dépenses de santé des personnes âgées s'alourdir pour le contribuable. Ce phénomène sera compensé – mais en partie seulement – par le fait que les dépenses de santé pour les enfants et les adultes en âge de travailler pourraient fort bien diminuer du fait que cette population est appelée à se contracter.

L'un des principaux écueils rencontrés lorsqu'il s'agit de prendre la mesure de l'augmentation des dépenses de santé liées à l'âge réside dans le manque de données fiables concernant le profil médical des individus tout au long de leur vie. Il se peut que les personnes âgées vivent plus longtemps et en meilleure santé parce qu'elles bénéficient de traitements médicaux plus nombreux ou de meilleure qualité qu'autrefois. Il se peut aussi que leur état de santé général soit bien meilleur au moment du départ à la retraite, de sorte qu'elles auront moins besoin de traitements médicaux que les générations précédentes. Les données dont on dispose ne sont pas concluantes. Selon les hypothèses, les dépenses de santé liées à l'âge pourraient donc diminuer ces prochaines décennies en proportion du PIB ou, au contraire, augmenter encore plus vite que les dépenses faites au titre du financement des régimes publics de retraite.

Il semble pourtant bien établi que les dépenses de santé s'accroissent fortement durant l'année ou les deux années qui précèdent le décès, indépendamment de l'âge auquel il se produit. Il s'ensuit que le vieillissement démographique n'alourdirait pas plus les dépenses de santé que la hausse même du taux de mortalité, pour peu que les dépenses de chaque patient en fin de vie n'augmentent pas elles-mêmes fortement. Si certaines nouvelles technologies médicales permettent des économies, d'autres améliorent la qualité de la vie mais peut-être seulement pour peu de temps et pour un coût relativement élevé. Entreraient ainsi dans la première catégorie les pontages coronariens et, dans la seconde, les soins intensifs prolongés. Ces questions, de même que les priorités de la recherche médicale ayant trait aux affections, maladies et incapacités de la vieillesse, appellent une réflexion plus approfondie.

La vieillesse peut comporter une longue période de prise en charge complète à domicile ou dans un centre de long séjour. Dans beaucoup de pays, cette prise en charge est financée sur le revenu et le patrimoine de la personne âgée ou de sa famille, jusqu'à épuisement des ressources. Pour les personnes concernées et leurs familles, cette période n'est pas seulement pénible ; elle est également ruineuse. Pour y faire face, certains pays ont mis ou mettent actuellement en place des assurances de groupe.

retraite. Dans la pratique, c'est cependant très rare, les salariés âgés continuant de verser les cotisations obligatoires sans pour autant voir augmenter leurs droits à pension. De plus, pour avoir droit à une pension au titre d'un régime professionnel, le salarié doit souvent renoncer à l'emploi qu'il occupe et, dans la plupart des pays, les pensions servies par les régimes publics sont fortement réduites si le retraité reprend un emploi rémunéré. Cela explique que la proportion de personnes de plus de 65 ans occupant encore un emploi a rapidement diminué dans les pays de l'OCDE, à l'exception notable de la Corée, de l'Islande et du Japon.

■ ■

Le départ à la retraite des baby-boomers, qui commencera à se produire dans une dizaine d'années, mettra à très rude épreuve les régimes publics de retraite et ralentira la croissance du niveau de vie moyen. Certaines mesures peuvent heureusement alléger ce fardeau. Il en est ainsi des réformes du marché du travail et des marchés de produits ainsi que de l'assainissement budgétaire qu'indépendamment même de la question du vieillissement, les gouvernements devraient privilégier. ■

pré-retraite est subventionnée. C'est par exemple le cas quand les pensions ne sont pas réajustées à la baisse du fait d'un moins grand nombre d'années de cotisation. Même en l'absence de ces incitations, il est très possible que de nombreux départs à la retraite continuent malgré tout à intervenir avant l'âge statutaire. Mais du moins se produiraient-ils sans coût supplémentaire pour la population active.

À côté des incitations financières à une retraite anticipée résultant des systèmes actuels de retraite et de sécurité sociale, un certain nombre de règles et de pratiques arbitraires ont pour effet de décourager une retraite plus tardive. L'on peut aisément démontrer que les droits à pension, pour être équitables simplement du point de vue actuariel, devraient rapidement augmenter en cas de poursuite de l'activité après l'âge normal de la



### BIBLIOGRAPHIE OCDE

Préserver la prospérité dans une société vieillissante, à paraître, 1998

Le vieillissement dans les pays de l'OCDE : un défi fondamental pour la politique, 1997

Lans Bovenberg et Anja van der Linden, « Vieillesse et politiques de pensions », l'Observateur de l'OCDE, n° 205, avril-mai 1997

La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : valoriser le travail, 1997

La mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi : l'expérience des pays membres, 1997

La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail, 1996

Apprendre à tout âge, 1996

L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies, 1994

L'étude de l'OCDE sur l'emploi : données et explications, 1994.

# Quand prendre sa retraite ?

Sveinbjörn Blöndal et Stefano Scarpetta

*L'allongement de l'espérance de vie et l'abaissement de l'âge de la retraite ont profondément modifié, dans tous les pays de l'OCDE, la répartition du temps entre le travail et les loisirs. Au début des années 60, les hommes passaient en moyenne les deux tiers de leur vie au travail ; actuellement, moins de la moitié. En termes de dépenses budgétaires et de capacité productive, l'accroissement du temps de loisirs dont bénéficient les personnes âgées est coûteux. Pourtant, dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, les retraites et les autres prestations ont pour effet de décourager les travailleurs âgés de rester en activité. Le net alourdissement de cette taxe implicite sur la poursuite du travail depuis les années 60 a contribué à faire baisser l'âge moyen de la retraite.*

**A**u cours des dernières décennies, la plupart des pays de l'OCDE ont vu l'âge moyen auquel les travailleurs quittent le marché du travail régresser sensiblement (graphique A). En 1960, il était d'environ 66 ans pour les hommes avec des variations minimales d'un pays à l'autre. En 1995, cette moyenne avait baissé de quatre ans mais des différences notables entre les pays se faisaient jour. L'Islande et le Japon n'ont pas connu, au cours de cette période, d'importants changements puisque les hommes continuent actuellement à travailler largement au-delà des 65 ans. A l'inverse, plusieurs pays d'Europe conti-

nentale – Autriche, Belgique, Finlande, France, Luxembourg et Pays-Bas – ont vu l'âge moyen de la retraite diminuer de plus de cinq ans pour descendre nettement en dessous de 60 ans. Quant à l'âge moyen de la retraite des femmes, traditionnellement inférieur à celui des hommes, il suit une tendance parallèle depuis une trentaine d'années et se situe aujourd'hui, dans les deux tiers des pays de l'OCDE, nettement au-dessous de 60 ans.

Si l'âge moyen de la retraite se stabilise à ce faible niveau ou diminue encore, les effets négatifs du vieillissement des populations sur la production et les finances publiques en seront amplifiés. Au contraire, si les tendances passées s'inversent et que le départ à la retraite intervient plus tard, les problèmes liés au vieillissement s'atténueront. Qu'est-ce qui pousse finalement les gens à prendre plus tôt leur retraite ? L'une des principales explications réside dans les incitations

au départ inscrites dans les régimes publics et privés obligatoires<sup>1</sup> ainsi que dans les autres systèmes de prestations publiques. L'autre facteur de départ précoce est la dégradation de la situation du marché du travail dans de nombreux pays européens, en particulier pour les travailleurs âgés.

## L'impact des incitations

Tous les pays de l'OCDE ont mis en place des régimes d'aide aux personnes âgées administrés en général par l'État et souvent complétés par des régimes privés obligatoires. Les dispositifs de garantie du revenu des personnes âgées sont très diversifiés. Mais les systèmes nationaux de retraite s'articulent *grosso modo* autour des piliers suivants :



Transmettre le savoir

Fredy Gais

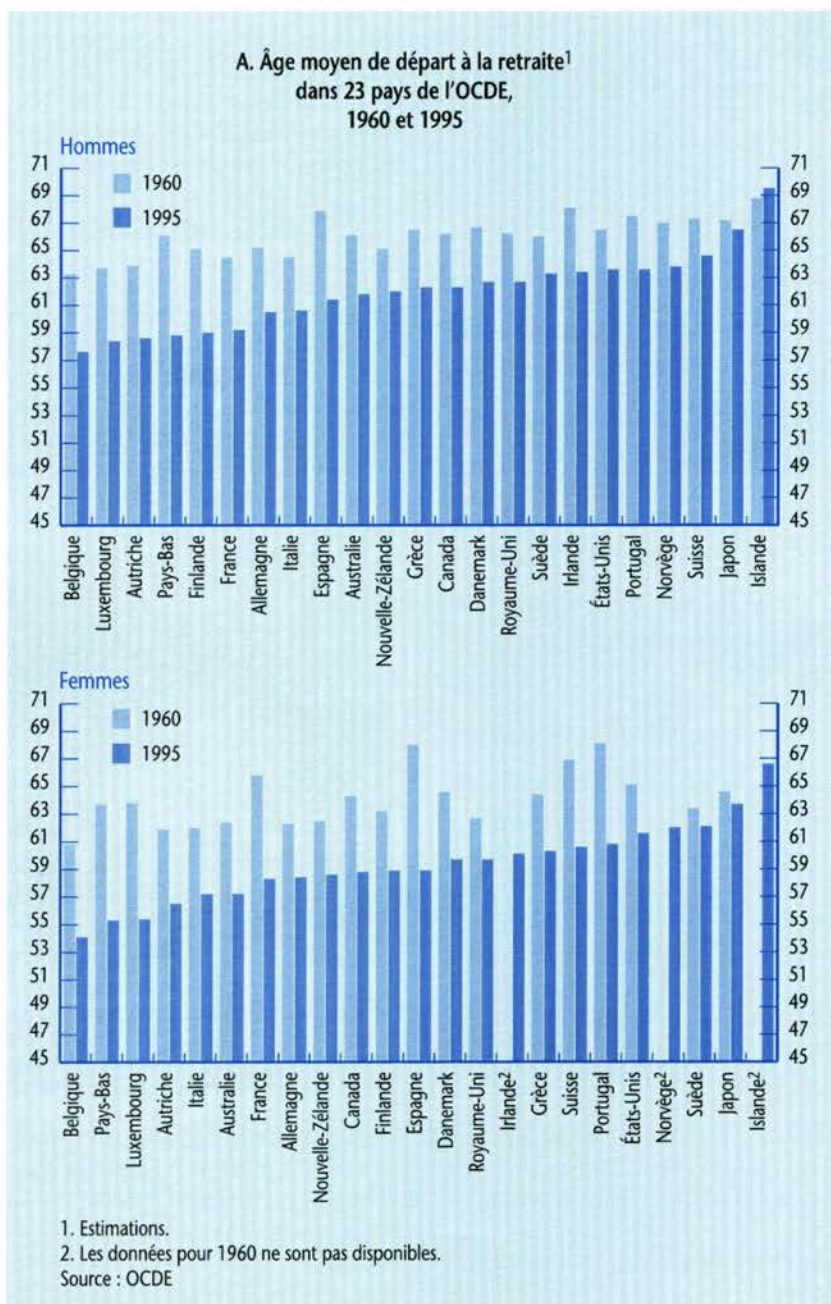
- des pensions de base d'un montant défini pour tous
- des pensions calculées en fonction des gains – les affiliés cotisent à un régime durant toute leur vie active pour bénéficier en contrepartie de prestations de retraite liées à ces gains
- des pensions calculées en fonction des cotisations, les prestations étant directement liées aux cotisations versées aux fonds de pension ainsi qu'à la rentabilité des investissements opérés par ces fonds.

1. C'est-à-dire les régimes de pension privés auxquels l'État rend l'affiliation obligatoire ; Willem Adema, « Comment mesurer l'effort social de l'État ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 211, avril-mai 1998.

Sveinbjörn Blöndal et Stefano Scarpetta travaillent à la division de l'allocation des ressources, département des affaires économiques, OCDE.

Messagerie : [eco.contact@oecd.org](mailto:eco.contact@oecd.org)

# Quand prendre sa retraite ?



Les pensions calculées en fonction des cotisations – de plus en plus fréquentes – n'influencent guère sur le choix de la date de départ à la retraite, dans la mesure où chaque année de travail et de cotisation fait augmenter le montant de la pension à percevoir. Il n'en est pas de même pour

les deux autres types de pensions qui peuvent avoir une forte influence à cet égard.

L'âge d'ouverture des droits à la retraite varie selon les pays de l'OCDE (tableau). Pour les hommes, l'âge légal est de 65 ans dans environ la moitié d'entre eux tandis que, dans les autres, il peut

aller de 60 ans (Belgique, France, Japon) à 67 ans (certains pays nordiques). Cet âge est souvent inférieur pour les femmes. Depuis les années 60, on constate un abaissement de l'âge d'ouverture des droits ce qui, très logiquement, a incité les salariés à prendre plus tôt leur retraite. C'est ainsi qu'en Belgique, en France et, dans une moindre mesure, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Suède, on a observé une baisse considérable du taux d'activité de la classe d'âge des 55-64 ans. A l'inverse, le relèvement de l'âge légal de la retraite au Danemark, en Islande et en Norvège a contribué au maintien de taux d'activité élevés.

Il y a de fait peu d'incitations à poursuivre son activité au-delà de l'âge légal de la retraite. Travailler une année supplémentaire revient en effet souvent à sacrifier une année de versement de pensions sans que, la plupart du temps, le retraité «tardif» bénéficie, en contrepartie, d'une augmentation du montant final de sa retraite. Deux pays – l'Espagne et le Portugal – n'ouvrent droit à la retraite au-delà de l'âge légal que s'il y a cessation complète de l'activité. D'autres (Finlande et France, par exemple) ne versent les retraites publiques que si le bénéficiaire cesse de travailler chez son employeur, ce qui, compte tenu de la difficulté pour les travailleurs âgés de retrouver un emploi, décourage *de facto* le maintien en activité. De plus, dans les pays où il n'y a pas de restrictions directes ou indirectes au travail après l'âge légal d'ouverture des droits, la mise sous conditions de ressources des prestations au titre de la retraite tend également à décourager le travail puisque, le montant des pensions étant réduit si les gains excèdent un seuil déterminé, il n'est guère rentable de continuer à travailler.

Pourtant, ce ne sont pas là les seules incitations au départ anticipé à la retraite puisque l'on observe, dans de nombreux pays de l'OCDE, que l'âge moyen de la retraite est nettement inférieur à l'âge légal de la retraite. Ainsi, le fait de pouvoir faire valoir ses droits avant l'âge légal (sous certaines conditions) entre souvent aussi en ligne de compte. Plusieurs pays européens autorisent en effet les travailleurs à percevoir leur pension s'ils ont atteint un âge donné et cotisé durant un nombre d'années minimum. Par exemple, l'âge minimum d'ouverture des droits à pension pour les hommes va de 58 ans (Grèce) à 63 ans (Allema-

2. Voir pp. 20-22.



gne) et il était même, encore très récemment, inférieur en Italie. Cet âge est en outre généralement plus bas pour les femmes que pour les hommes. Un certain nombre de pays de l'OCDE (dont le Canada, les États-Unis, la Finlande et la Suède) ont mis en place des dispositifs plus souples, ce qui ne les empêche pas de constamment réduire les pensions quand elles sont sollicitées avant l'âge légal d'ouverture des droits.

Le degré de «générosité» des pensions publiques est également un élément important de la décision. Une pension faible en comparaison des revenus d'activité est peu susceptible d'encourager à quitter la vie active. Mais, depuis les années 60, le degré de générosité des pensions a nettement augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. En 1961, dans une moitié parmi ceux qui ont pu fournir des données à cet égard, un chef de famille percevant des revenus moyens ne pouvait guère espérer toucher sous forme de pension plus d'un tiers de ses revenus salariaux. Et seuls trois pays (Allemagne, Autriche et Portugal) pratiquaient des taux de remplacement<sup>2</sup> de plus de 75 %. En 1995, aucun des pays de l'OCDE ne versait à ses pensionnés des prestations inférieures à un tiers de leurs revenus bruts antérieurs, tandis que dans dix pays les

travailleurs âgés peuvent prétendre à des taux de remplacement supérieurs à 75 %. Dans deux pays enfin, l'Espagne et la Grèce, les pensions versées sont égales ou même supérieures aux gains tirés de l'activité professionnelle. Cette évolution a pratiquement éliminé la pauvreté chez les personnes âgées et a grandement facilité le passage de la vie active à la retraite.

L'augmentation du montant des pensions en fonction de la durée de cotisation influe également beaucoup sur la décision de partir en retraite. L'incitation à demeurer en activité est renforcée si le versement de cotisations supplémentaires débouche sur une augmentation notable des pensions. Ce taux d'augmentation est sensiblement différent d'un pays à l'autre. A un extrême, se trouvent les pays (comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande) où les prestations de retraite n'ont pas de lien avec le salaire d'activité ou le montant des cotisations versées et dont le taux d'accumulation est donc égal à zéro. A l'autre extrême, les pays où le montant des pensions à percevoir augmente tout au long de la vie professionnelle (l'Allemagne et les Pays-Bas, par exemple). Entre ces deux extrêmes, se situent les pays où le taux plein est atteint assez rapidement et où le taux d'accumulation pour les travailleurs âgés devient

alors nul. En fait, dans près de la moitié des pays fournissant des données pour 1995, un travailleur de 55 ans ne peut espérer quasiment aucune augmentation de sa pension s'il travaille une dizaine d'années de plus.

En règle générale, le taux d'accumulation des droits à pension était nettement plus élevé dans les années 60. Par exemple, dix années de travail supplémentaires pour un travailleur de 55 ans accroissait le taux de remplacement d'un tiers en Belgique et d'un quart en France. Depuis lors, les taux d'accumulation ayant été réduits dans la plupart des pays de l'OCDE, la désincitation au maintien en activité s'est nettement accentuée. Sans surprise, les faits démontrent que dans les pays

**Âge d'ouverture des droits à pension, 1995**

	Âge habituel d'ouverture des droits		Âge anticipé d'ouverture des droits	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Allemagne	65	65	63	60
Australie	65	60	..	..
Autriche	65	60	60	55
Belgique	65	60	60	60
Canada	65	65	60	60
Corée	60	60	..	..
Danemark	67	67	..	..
Espagne	65	65	60	60
États-Unis	65	65	62	62
Finlande	65	65	60	60
France	60	60	..	..
Grèce	65	60	58	57
Hongrie	60	56	..	..
Irlande	66	66	..	..
Islande	67	67	..	..
Italie	62	57	52 <sup>a</sup>	52 <sup>a</sup>
Japon	60	58	..	..
Luxembourg	65	65	60	60
Mexique	65	65	..	..
Norvège	67	67	..	..
Nlle-Zélande	62	62	..	..
Pays-Bas	65	65	..	..
Pologne	65	60	..	..
Portugal	65	62,5	..	..
Rép. tchèque	60	57	..	53
Royaume-Uni	65	60	..	..
Suède	65	65	60	60
Suisse	65	62	..	..
Turquie	60	55	46	41

.. non disponible.  
a. 1996.

Source : OCDE



Conflit des générations ?

Freddy Cats

où les systèmes de pensions sont globalement neutres sur les décisions de départ à la retraite (Danemark, États-Unis, Islande), le taux d'activité des travailleurs âgés est resté nettement plus élevé.

## Autres systèmes de prestations

Même lorsque les régimes publics de pensions découragent le maintien au travail des plus âgés, peu de travailleurs seraient en mesure de partir en retraite avant d'être en droit de le faire s'ils ne bénéficiaient d'autres prestations leur garantissant un revenu jusqu'à l'âge d'ouverture des droits à pension. C'est ainsi que la plupart des pays ont mis en place des dispositifs susceptibles de faciliter la retraite anticipée, certains étant même spé-

# Quand prendre sa retraite ?

cifiquement conçus à cet effet, tandis que d'autres visent à compenser une invalidité ou la privation d'emploi et, parfois, les deux. Même si l'indemnisation de l'invalidité et du chômage n'avait pas au départ pour but de favoriser la retraite anticipée, les conditions d'attribution de ce type de prestation ont été modifiées dans plusieurs pays (notamment l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni), ce qui a permis aux travailleurs âgés de les utiliser pour se retirer prématurément.

En 1995, plus de la moitié des pays de l'OCDE offraient la possibilité aux personnes de 55 ans de percevoir des prestations liées au chômage jusqu'à l'âge légal d'ouverture des droits. Dans sept pays de l'OCDE, le fait d'être au chômage pendant un certain laps de temps jusqu'à un âge donné permet de bénéficier des pensions de vieillesse. Les travailleurs âgés ont massivement utilisé cette possibilité en Allemagne, en Espagne et en Finlande. Depuis la fin des années 70, un certain nombre de pays ont également assoupli les conditions d'attribution des prestations chômage aux travailleurs âgés, dispensant les chômeurs, au-delà d'un certain âge, de rechercher activement un emploi. Quant aux pays qui n'exemptent pas officiellement les travailleurs âgés du respect des critères d'attribution des allocations, il apparaît que le critère de recherche effective d'emploi y est appliqué avec davantage de souplesse.

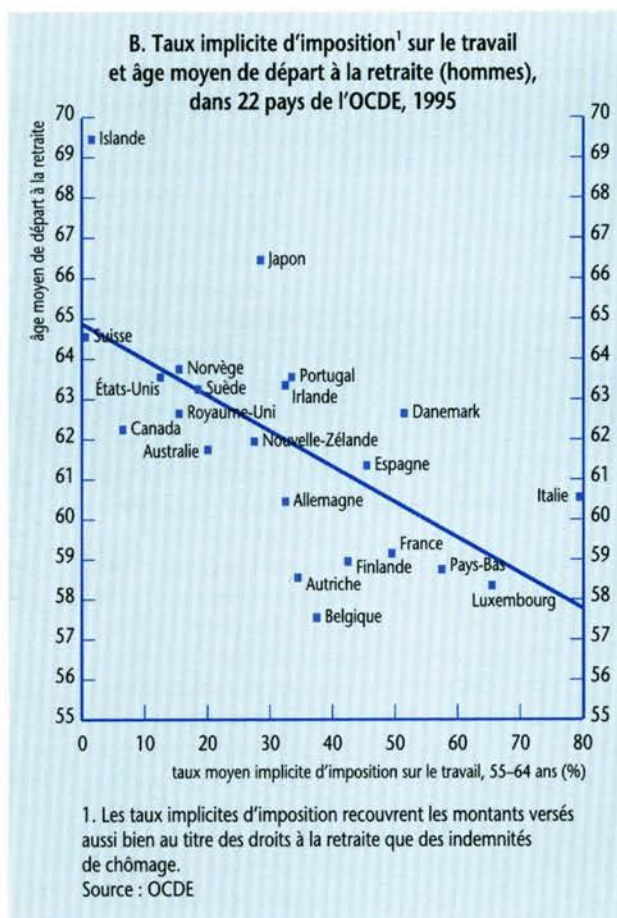
Les pensions d'invalidité sont un mécanisme largement utilisé pour une retraite anticipée. La part de la population masculine de 55-64 ans à percevoir ce type de prestations était, en 1990, de plus d'un tiers en Finlande et en Norvège et dépassait la moitié en Autriche. En revanche, au Canada, aux États-Unis et en Irlande, la proportion de bénéficiaires de pensions d'invalidité était inférieure à 10 %. Pareils écarts donnent à penser que certains pays utilisent activement ces dispositifs pour des raisons non médicales, ce qui est d'autant plus plausible que la santé publique est en amélioration constante.

Il semble de fait évident que les conditions d'attribution des pensions d'invalidité ont été as-

souplies dans toute la zone OCDE, même dans les pays où l'invalidité est censée être exclusivement évaluée à l'aune de critères médicaux stricts : Canada, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni. Dans les pays, principalement d'Europe continentale, où l'invalidité est évaluée en fonction de la capacité d'occuper un emploi adapté à l'expérience et à la formation, la progression du chômage a sans doute contribué

de retraite, il y a là une incitation supplémentaire à la retraite anticipée : travailler un an de plus signifie perdre une année de prestations et payer une année supplémentaire de cotisation. De plus, la pratique en vigueur dans la plupart des pays consistant à comptabiliser les années de chômage, de préretraite et d'invalidité dans le calcul des pensions revient à servir des allocations retraite d'un montant équivalent à ce qu'il aurait été si le bénéficiaire avait travaillé. Bref, rien ne vient compenser, pour l'État, le coût des prestations versées sans que des cotisations aient été perçues.

L'expérience montre que la générosité accrue des régimes d'indemnisation du chômage – qu'elle porte sur le montant de la prestation ou la durée maximum de versement – a favorisé les cessations précoces d'activité. La corrélation est particulièrement manifeste en Finlande, aux Pays-Bas et au Portugal. Ont également contribué à réduire le taux d'activité des travailleurs âgés les formules spéciales de retraite anticipée introduites à la fin des années 70 et au début des années 80 en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni. Au demeurant, la suppression de ces dispositifs dans certains pays (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, par exemple) à la fin des années 80 a eu l'effet inverse. Sans surprise, une comparaison entre les pays montre que la variation de cette taxe implicite sur le maintien en activité entre 55 et 64 ans – qu'elle vienne des régimes de pension ou des dispositifs de garantie de ressources – est étroitement liée à la variation de l'âge moyen de la retraite (graphique B).



à l'assouplissement des conditions d'attribution des prestations afin de prendre en compte la situation réelle des travailleurs optant pour la retraite anticipée. C'est effectivement dans les pays où l'attribution des pensions d'invalidité est fonction de ce critère d'adaptation au marché du travail que l'assouplissement a été le plus patent<sup>3</sup>.

Pour les actifs bénéficiant de ce type de prestation avant d'être admis à percevoir une pension

## Le rôle du marché du travail

La progression du chômage en général, parmi les travailleurs âgés en particulier, a amplifié l'impact des systèmes de sécurité sociale sur la décision de retraite et a parfois même sans doute poussé aux réformes visant à faciliter la sortie des travailleurs âgés du marché du travail. Il apparaît en effet que la forte hausse du chômage structu-

rel dans les pays (essentiellement européens) de l'OCDE a massivement découragé les travailleurs les plus âgés. De même, l'arrivée dans la vie active, à partir des années 70, d'une génération du baby-boom nombreuse et en général mieux instruite semble avoir capté une part des emplois au détriment des travailleurs plus âgés et les a donc incités à prendre une retraite précoce. Ces phénomènes se sont particulièrement manifestés dans les pays où les rigidités salariales ont empêché le marché du travail de s'adapter pleinement à la nouvelle donne.

Les départs en retraite anticipée s'observent souvent dans les secteurs à faible croissance ou en déclin comme le secteur manufacturier, les industries extractives ou le bâtiment. D'autre part, les travailleurs faiblement instruits ou qualifiés tendent à quitter le marché du travail plus tôt que les travailleurs mieux formés. Dans la mesure où le niveau d'instruction permet d'accéder à des emplois plus stables, il en découle une relation entre sécurité de l'emploi et décision de départ en retraite. Ce constat renforce en outre l'idée que le choix d'une retraite anticipée peut également dépendre de la satisfaction que les individus retirent de la prolongation de leur activité professionnelle.

Les changements intervenus en matière de protection sociale ont conduit à considérer la retraite anticipée comme une réponse relativement indolore aux problèmes d'emploi. Pour les travailleurs âgés confrontés aux suppressions d'emploi et à une insécurité croissante, partir en retraite anticipée est une option beaucoup plus attrayante que la perspective d'avoir à se battre pour garder une place de plus en plus précaire sur le marché du travail. Quant aux employeurs qui cherchent à réduire leurs effectifs, ils constatent que le recours à la retraite anticipée est une solution assez bien acceptée sur le plan social. Mais du fait de la normalisation de cette pratique, les marchés du travail ont progressivement perdu leur capacité de répondre aux demandes des travailleurs âgés - flexibilité accrue des accords salariaux et aménagement du temps de travail, notamment - qui souhaitent continuer à travailler. Les réformes des

systèmes de protection sociale qui sont actuellement mises en œuvre ou envisagées devront sans doute s'accompagner de mesures favorisant ces demandes.

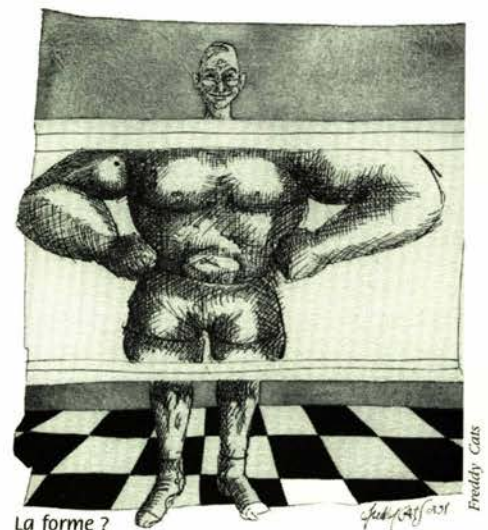


Plusieurs pays de l'OCDE apportent actuellement des modifications à leurs régimes de retraite et certains ont opté pour une réforme en profondeur qui n'est pas encore entrée en application. L'objectif essentiel de ces politiques est de faire face au vieillissement démographique en contenant les coûts et en rééquilibrant les finances publiques. Ces ajustements ont eu ou vont avoir des effets significatifs sur les incitations à la cessation d'activité inscrites dans les régimes de retraites. Le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits à pension aux États-Unis, en France, en Italie et au Japon, par exemple, ne pourra que réduire les désincitations au travail. Ce devrait être également l'effet de l'augmentation du taux d'accumulation des droits à pension résultant de l'allongement de la période de cotisation requise pour percevoir une retraite à taux plein auquel la France et le Royaume-Uni ont procédé puisque le fait de rester en activité permettra de percevoir en fin de compte une pension plus élevée. Le resserrement des conditions d'acquisition précoce des droits à pension (comme en Allemagne) ou d'accroissement des prestations en cas de retraite différée (comme en Allemagne encore mais aussi aux États-Unis) favoriseront de la même façon le maintien en activité. Ce dernier va être en revanche découragé par l'accroissement des taux de cotisation aux régimes de pension au Japon dans la mesure où toute année supplémentaire de travail va se traduire par des coûts plus élevés.

Probablement positive, l'incidence nette de ces changements sur l'incitation au travail ne sera toutefois peut-être pas suffisante pour supprimer toutes les distorsions. C'est pourquoi certains pays envisagent de nouvelles réformes visant à renforcer le lien entre pensions et cotisations. L'Italie, par exemple, souhaite assurer la neutralité de son système de retraite en l'asseyant intégralement sur les cotisations. Ces nouvelles dispositions devraient être pleinement appliquées d'ici à 2035 et ne produiront ainsi que progressivement leurs effets sur la retraite.

Par ailleurs, les conditions d'admission au bénéfice de la retraite anticipée sont en train d'être

durcies dans plusieurs pays, surtout pour les pensions d'invalidité, sous la forme d'une évaluation du droit à prestation davantage fondée sur des critères médicaux (Italie et Pays-Bas par exemple). Si, dans une première phase des réformes, un souci d'équité a souvent conduit à exempter les travailleurs âgés de l'application de ces critères stricts, une optique de long terme devrait aboutir à ce que ces réformes aient également pour objectif d'inciter les travailleurs à demeurer en activité. Encore faudra-t-il que le durcissement des



conditions d'attribution de certaines prestations ne conduise pas les candidats à la retraite à quitter la vie active dans le but de bénéficier d'autres types de prestations. ■

**BIBLIOGRAPHIE OCDE**

Pensions et incitations dans les pays de l'OCDE, à paraître, 1998

Willem Adema, «Comment mesurer l'effort social de l'État?», l'Observateur de l'OCDE, n° 211, avril-mai 1998

La transition de l'emploi à la retraite, 1995

Les travailleurs âgés et le marché du travail, 1995.

3. Ce critère est apparu dans la législation de plusieurs pays européens (Finlande, Italie, Pays-Bas, Suède) dans les années 70 ; des arrêts des tribunaux l'ont établi dans d'autres (Allemagne) ; d'autres encore (Autriche, Norvège) l'appliquent sans l'avoir formellement inscrit dans la législation.

# Avons-nous les moyens de vivre vieux ?

Glenn Cooper et Peter Scherer

*La pérennité des régimes publics de retraite est devenue un souci majeur pour les pouvoirs publics sous l'effet des évolutions démographiques résultant du vieillissement – une population active relativement jeune fait place à une main-d'œuvre plus âgée et moins nombreuse, en même temps que l'on recense une plus forte proportion de retraités. Le revenu des retraités se compose, dans tous les pays de l'OCDE, d'une pension servie par un régime public à laquelle s'ajoutent des revenus provenant d'autres sources. Quelles sont au juste les ressources d'un ménage à la retraite ? Sont-elles comparables à celles dont dispose un ménage dont le chef travaille ? C'est à ces questions que l'OCDE a consacré une étude détaillée portant sur neuf pays membres<sup>1</sup>.*

**B**eaucoup de personnes âgées jouissent aujourd'hui, dans la plupart des pays de l'OCDE, d'un niveau de vie élevé. Bénéficieront-elles demain dans des pays vieillissants de ce même niveau ? Il est nécessaire, pour répondre à cette question, d'avoir une idée des ressources dont elles disposent<sup>2</sup>. Quelle part de leurs besoins est satisfaite par les revenus de leur travail, leur épargne et leur patrimoine réalisable ? Dans quelle mesure les régimes de retraite publics et privés contribuent-ils au maintien de leur niveau de vie ?

## Les ressources des retraités

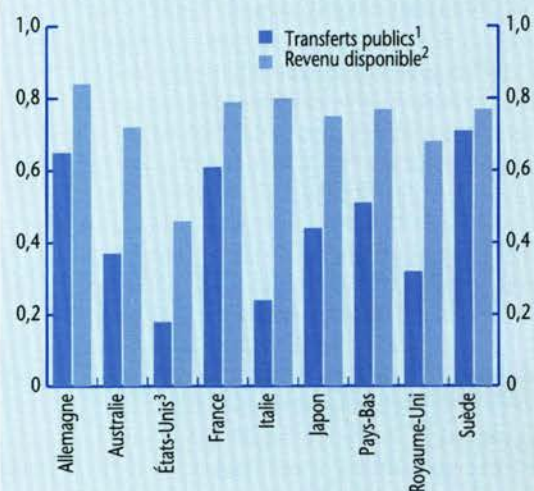
Le «taux de remplacement» est un indicateur des ressources dont disposent les personnes âgées : il compare l'ensemble du revenu d'un ménage retraité aux ressources de ce même ménage avant le départ à la retraite, autrement dit la part du revenu du ménage actif qui sera maintenue. Une version plus restrictive du taux de rem-

placement, le «taux de remplacement des pensions publiques», rapporte simplement les transferts publics perçus par les retraités aux revenus du travail antérieurs. Mais étant donné que toutes les sources de revenus contribuent à la prospérité des personnes âgées, le taux de remplacement fondé sur l'ensemble du revenu disponible est un indicateur plus précis. Il est assez uniforme sur l'ensemble des pays et des tranches de revenu.

Si la générosité des dispositifs de retraite est très variable d'un pays à l'autre<sup>3</sup> et si les taux de remplacement sont relativement homogènes, cela signifie que les travailleurs et leurs employeurs préparent l'avenir en s'adaptant aux contraintes et aux incitations des institutions et du marché pour obtenir le taux de remplacement «souhaité». Ils peuvent, par exemple, cotiser à des régimes professionnels de retraite financés par les employeurs, épargner davantage, placer leur argent ou acheter un logement ou tout autre bien immobilier.

Dans les pays où les régimes publics de retraite offrent des pensions généreuses, ils sont essentiellement financés par

A. Taux de remplacement – tous ménages, 1997



1. Transferts publics des ménages dont le chef de famille a 67 ans par rapport au revenu des ménages dont le chef de famille a 55 ans.

2. Revenu des ménages dont le chef de famille a 67 ans par rapport au revenu des ménages dont le chef de famille a 55 ans.

3. Les taux concernent les revenus avant impôt et sont par conséquent plus bas.

Source : OCDE

Glenn Cooper travaille à la division de la politique sociale que dirige Peter Scherer, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.

Messagerie : els.contact@oecd.org

des cotisations salariales et patronales : les pensions servies par les régimes professionnels, l'épargne et les actifs réalisables accumulés ultérieurement constituent des sources de revenu moins importantes. Lorsque les régimes de retraite (publics ou professionnels) sont moins généreux, les travailleurs ont tendance à rester plus longtemps en activité et à se constituer une épargne plus conséquente pour faire face à leurs besoins futurs.

Le graphique A présente les deux types de taux de remplacement chez les couples : le taux global qui prend en compte tous les éléments du revenu disponible<sup>4</sup> et le taux de remplacement des pensions publiques. Les variations des taux d'un pays à l'autre sont plus grandes si l'on ne considère que les transferts publics. Aux États-Unis, où ceux-ci (retraites de sécurité sociale essentiellement) constituent une plus faible part du revenu des ménages âgés, le taux de remplacement estimé est inférieur à 0,2<sup>5</sup>. En d'autres termes, les familles américaines disposent en moyenne, avant d'être à la retraite, d'un revenu cinq fois plus élevé que celui que leur rapportera une pension publique. Dans des pays comme l'Allemagne, la France ou la Suède, où les retraites liées aux gains servies par les régimes publics représentent une part plus im-

1. Préserver la prospérité dans une société vieillissante. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1998. Les pays qui ont participé à cette étude sont l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

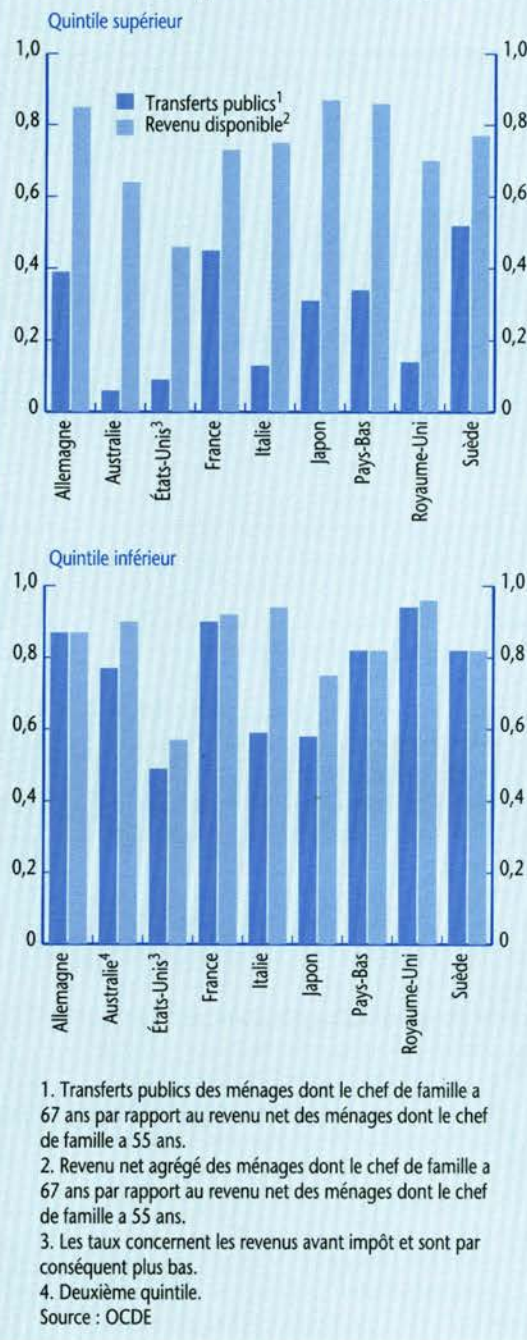
2. Pour les besoins de l'analyse, l'OCDE a réparti les « personnes âgées » en deux groupes : les « futurs retraités » (ménages dont le chef a 55 ans) et les « déjà retraités » (ménages dont le chef a 67 ans). Les données recueillies reflètent cette ventilation qui renvoie à deux groupes de ménages différents, et non aux mêmes ménages suivis au fil des ans.

3. Voir pp. 15-19.

4. Par « revenu disponible », on entend la somme des revenus salariaux, des revenus d'un travail indépendant et du capital, ainsi que des transferts publics et autres.

5. Les données concernant les États-Unis se rapportent au revenu avant impôt ; par conséquent, les estimations des taux de remplacement sont en général faussées à la baisse car le revenu des retraités est la plupart du temps imposé moins lourdement que le revenu du travail.

B. Taux de remplacement des ménages, 1997



portante des ressources des personnes âgées, les familles disposent en moyenne, avant leur retraite, d'un revenu environ 1,7 fois plus élevé seulement que celui qu'ils obtiendraient avec une pension publique.

Les disparités entre pays sont moins prononcées si l'on prend en compte toutes les sources de revenu et les impôts. Dans la plupart des pays comparables, les taux de remplacement globaux se situent autour de 0,7. Dans les pays où les pensions publiques sont faibles, les familles et les employeurs font en sorte de trouver d'autres sources de revenu au moment de la retraite.

Un panorama global des ressources des ménages avant le départ en retraite masque une grande diversité de situations. Dans la plupart des pays, le revenu du travail représente la plus large part du revenu des couples d'âge actif – encore que les personnes situées dans le dernier quintile de revenu soient souvent tributaires de différents types de transferts publics.

Plus riches et plus pauvres

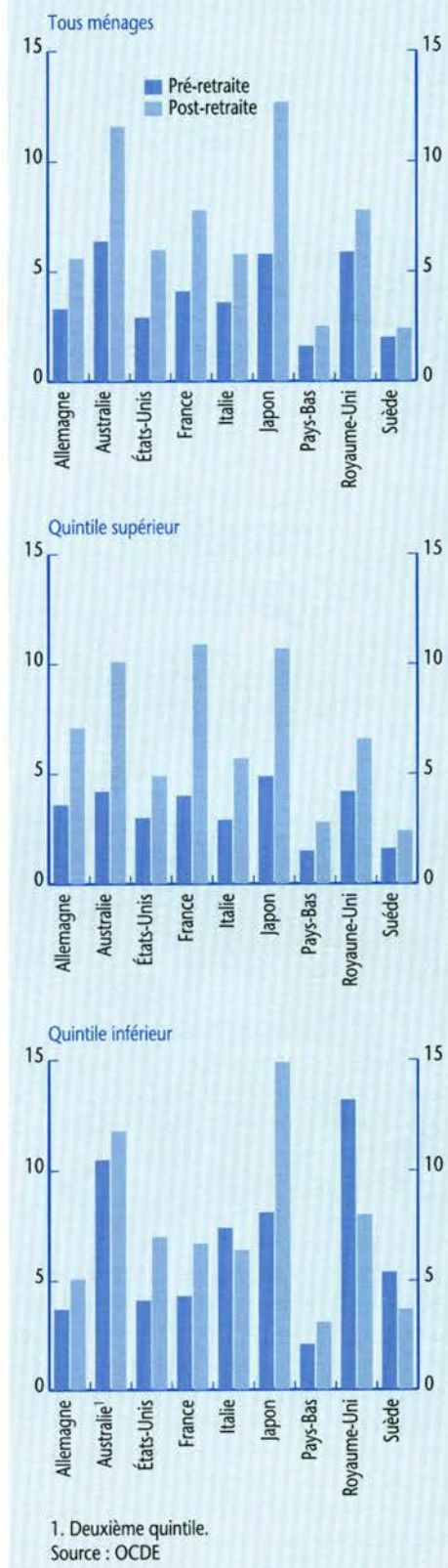
Le rapport entre le revenu net total avant et après le départ à la retraite est le même pour toutes les tranches de revenu. Pour comprendre ce



Vieillir ensemble

qui explique ce phénomène, on peut, par exemple, examiner séparément les taux de remplacement moyens chez les couples appartenant au quintile le plus riche de la population («quintile supérieur») et chez les couples les plus pauvres («quintile inférieur»). Le graphique B montre que chez les couples du quintile supérieur, les transferts publics n'influent guère sur la situation financière en Australie, aux États-Unis, en Italie et au Royaume-Uni, où le taux de remplacement n'est parfois que de 0,1. En France et en Suède, en revanche, les taux de remplacement des transferts publics se situent aux alentours de 0,5, même pour les couples aisés, ce qui signifie que les transferts publics dont ils bénéficient, une fois à la retraite, représentent 50 % du revenu qu'ils percevaient auparavant.

### C. Ratio patrimoine-revenu avant et après la retraite, 1997



Si l'on compare le revenu total dont disposent les couples retraités du quintile supérieur à celui dont ils disposaient avant leur retraite, les variations d'un pays à l'autre sont beaucoup moins marquées. Dans tous les pays, sauf aux États-Unis, les

taux varient entre 0,7 et 0,9 ; autrement dit, une fois retraité, un couple peut s'attendre à percevoir encore entre 70 et 90 % du revenu dont il disposait avant. Du fait que les frais de subsistance diminuent souvent après la cessation d'activité, ces chiffres peuvent se traduire par une élévation du niveau de vie des personnes âgées.

Pour les couples en bas de l'échelle des revenus, les retraites publiques tiennent une place beaucoup plus importante – par exemple, 70 ou 80 % du revenu pour un couple retraité du quintile inférieur. Chez les familles à faible revenu, ce sont ces pensions qui, dans la plupart des pays, garantissent le maintien du niveau de revenu après le départ à la retraite. Grâce à elles, le taux de remplacement du revenu disponible pour les plus bas revenus oscille en général entre 0,7 et 1,0 dans tous les pays comparables. Étant donné que le revenu moyen des ménages non retraités du quintile inférieur est déjà faible, ces ménages pourraient tomber au-dessous du seuil de pauvreté si leur niveau de revenu n'était pas maintenu après leur départ à la retraite.

Le revenu, quelle qu'en soit l'origine, ne constitue pas la seule ressource des personnes âgées, qui peuvent aussi avoir un patrimoine, notamment un logement et d'autres actifs accumulés grâce à l'épargne constituée durant la vie active. Dans tous les pays, le patrimoine immobilier représente l'élément essentiel des actifs réalisables, même s'il existe, selon le pays et la tranche de revenu, de grandes disparités dans le nombre de personnes âgées propriétaires de leur logement.

Le graphique C montre le rapport du patrimoine réalisable total au revenu des ménages avant et après le départ à la retraite. Chez les couples qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite, le rapport oscille entre environ 2 aux Pays-Bas et en Suède, et 6 en Australie et au Japon. Dans la plupart des pays, ce rapport augmente fortement après. Cela tient à la baisse du revenu, conjuguée à l'accroissement du patrimoine réalisable, notamment à celui de l'épargne constituée par les ménages encore en activité et aux sommes forfaitaires perçues dans certains pays lors du départ à la retraite.

Vieillir impliquait souvent autrefois l'obligation de se contenter de moins et d'apprendre, une fois à la retraite, à s'en sortir tant bien que mal avec

un revenu nettement plus faible. Les régimes de pensions des pays de l'OCDE ont changé cette situation. Désormais, les personnes âgées bénéficient de retraites parfois généreuses qui leur permettent de vivre bien. Inconvénient : ces régimes imposent à la population d'âge actif un fardeau qui, dans certains pays, est difficilement supportable. Les gouvernements des pays de l'OCDE sont aujourd'hui obligés de diminuer leurs dépenses, y compris certaines retraites publiques particulièrement généreuses, pour lesquelles il faut alors trouver des solutions de remplacement (encourager les travailleurs à s'affilier à des régimes de retraite privés, les inciter à épargner davantage et à prendre leurs propres dispositions en prévision de leur retraite). Toutefois, ce changement doit être soigneusement préparé afin de ménager les familles les plus pauvres car, pour elles, ce sont souvent les pensions publiques qui permettent d'échapper à la pauvreté en garantissant un niveau de vie décent durant la retraite. ■

#### BIBLIOGRAPHIE OCDE

Préserver la prospérité dans une société vieillissante, à paraître, 1998

Études économiques de l'OCDE : Finlande, 1997

Paul van den Noord, «Finlande – Réforme du système de pensions», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 208, octobre-novembre 1997

Le monde en 2020 : vers une nouvelle ère mondiale, 1997

Mark Pearson et Peter Scherer, «Politique sociale : concilier garanties et viabilité», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 205, avril-mai 1997

Lans Bovenberg et Anja van der Linden, «Vieillesse et politiques de pensions», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 205, avril-mai 1997

Études économiques de l'OCDE : Canada, 1996

Hannes Suppanz, «Canada – Le système de pension : options pour une réforme», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

Le vieillissement dans les pays de l'OCDE : un défi fondamental pour la politique, 1996

Peter Hicks, «Le vieillissement et l'action des pouvoirs publics», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

# Fonds de pensions et marchés des capitaux

Hans J. Blommestein

*Les systèmes de pensions par capitalisation prennent une importance croissante, et l'on se détourne de plus en plus des régimes de pension par répartition administrés par l'État, en particulier dans les pays où ces derniers jouent encore un rôle dominant. Les actifs financiers des fonds de pension se sont en conséquence accrues de façon spectaculaire, et leur impact sur les marchés mondiaux des capitaux retient de plus en plus l'attention des responsables de la politique économique<sup>1</sup>.*

L'expansion des systèmes de pension par capitalisation doit aller de pair avec un renforcement des infrastructures des marchés des capitaux. Les fonds de pension sont en effet étroitement tributaires du comportement de ces marchés pour pouvoir préserver le niveau de vie des cotisants pendant la retraite. En conséquence, l'expansion des régimes de pension par capitalisation exige des marchés des capitaux complexes et bien réglementés. Par ricochet, ces régimes affectent les marchés des capitaux et, en fait, l'économie mondiale dans son ensemble.

Le gonflement des fonds accumulés en vue de la retraite rapportés au PIB donne une idée de l'ampleur de ce phénomène. Les actifs des fonds de pension de la zone OCDE sont passés d'un peu moins de 29 % du PIB en 1987 à près de 38 % (soit environ 8 700 milliards de dollars) en 1996. De 1990 à 1996, le portefeuille d'actifs des fonds de pension s'est accru en moyenne de 10,9 % par an (graphique A)<sup>2</sup>. Au cours de la même période, les actifs des fonds de pension améri-

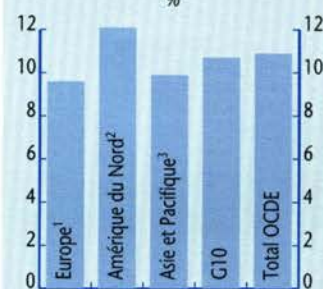
cains se sont accrues de 12,5 %, la progression étant un peu moins forte au Canada et au Royaume-Uni : de 6,5 et de 6,8 % respectivement. Les écarts sont dans certains cas frappants : en Italie, les actifs des fonds de pension ont augmenté de 37,8 % – à partir, il est vrai, d'un très faible niveau – et en Allemagne de 7,9 % seulement. Les chiffres correspondants ont été de 9,5 % au Japon et de 13,3 % en France. Ces chiffres globaux dissimulent cependant d'importantes variations d'un pays à l'autre, la fourchette allant de 117 % du PIB en Suisse et de près de 90 % aux Pays-Bas à 3–6 % en Allemagne, en France et en Italie (tableau).

Il est donc tout à fait possible d'augmenter les actifs des fonds de pension dans les pays où ces dispositifs sont encore relativement peu développés mais où les populations vieillissent (c'est notamment le cas de l'Allemagne, de la France et de l'Italie). Il est évident que si les actifs accumulés

1. Pour une analyse plus générale des investisseurs institutionnels, voir pp. 37–42.

2. Ces chiffres sous-estiment l'importance financière du vieillissement de la population et des systèmes de retraite par capitalisation dans la mesure où des compagnies d'assurance vie et des fonds communs de placement participent aussi à la création et à la vente de produits destinés à assurer un revenu sous forme de retraite. Pour nombre de pays de l'OCDE, l'on ne dispose malheureusement pas de données suffisantes pour en évaluer l'importance globale pour les marchés financiers.

A. Avoirs des fonds de pension, taux de croissance annuel moyen, 1990–96



1. Sauf Finlande et Islande.
  2. Canada, États-Unis.
  3. Australie, Corée, Japon.
- Source : OCDE

en vue de la retraite passaient de 5 % du PIB, par exemple, à quelque 38 % – moyenne actuelle de l'OCDE – ou si, *a fortiori*, ils atteignaient le niveau américain, soit environ 60 %, l'onde de choc sur les marchés nationaux de capitaux pourrait être de très grande ampleur.

La composition des actifs des fonds de pension varie elle aussi considérablement. Ainsi, en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les fonds de pension détiennent la majorité de leurs actifs sous forme d'actions, tandis qu'en Allemagne et en Italie, ils investissent largement en obligations. La structure des actifs s'est modifiée, mais différemment selon les pays. Les portefeuilles d'actions des fonds de pension ont connu une croissance spectaculaire de 1990 à 1996, l'augmentation la plus forte étant observée en Amérique du Nord, la plus faible en Asie-Pacifique (graphique B).

Les fonds de pension et les autres investisseurs institutionnels qui participent à la constitution d'un revenu en vue de la retraite affectent le fonctionnement des marchés des capitaux par le biais de différents mécanismes et modes d'intermédiation financière, et la forte augmentation des opéra-

Hans J. Blommestein travaille à la direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, OCDE.

Messagerie : daf.contact@oecd.org

## Biens des fonds de pension dans les pays de l'OCDE, 1987-96

% du PIB

	1987	1990	1992	1994	1995	1996
Allemagne <sup>1</sup>	3,4	3,3	5,1	5,4	5,2	5,8
Australie	..	17,6	23,9	30,3	31,4	31,6
Autriche	-	-	0,5	0,8	0,9	1,2
Belgique	2,4	2,5	2,5	3,1	3,7	4,1
Canada	26,4	30,0	32,8	37,7	41,0	43,0
Corée	3,2	3,1	3,2	3,3	3,1	3,3
Danemark <sup>2</sup>	10,9	12,4	16,6	18,9	21,1	23,9
Espagne	-	1,5	2,9	2,3	3,1	3,8
États-Unis	35,7	38,1	48,2	50,6	58,9	58,2
Finlande <sup>3</sup>	19,7	25,1	34,7	39,3	39,6	40,8
France	..	3,4	3,2	3,8	4,3	5,6
Grèce	..	6,5	6,9	10,3	10,9	12,7
Hongrie	-	-	-	0,2	0,2	0,2
Irlande	..	31,5	30,6	38,9	40,5	45,0
Islande	..	..	..	..	..	..
Italie	..	..	1,1	2,2	2,6	3,0
Japon	38,0	37,4	37,3	49,4	40,6	41,8
Luxembourg	19,5	19,7	18,8	20,3	19,6	19,7
Mexique	..	..	..	..	..	..
Nelle Zélande	..	..	..	..	..	..
Norvège	3,8	4,6	4,7	6,6	6,6	7,3
Pays-Bas	45,5	78,4	72,1	85,0	86,6	87,3
Pologne	-	-	-	-	-	-
Portugal	..	1,9	2,9	7,3	8,0	9,9
Rép. tchèque	-	-	-	0,1	0,2	0,5
Royaume-Uni	62,3	59,7	58,2	69,2	73,2	74,7
Suède <sup>4</sup>	33,4	31,0	29,6	25,7	30,5	32,6
Suisse	74,7	72,5	74,7	86,5	104,3	117,1
Turquie	-	-	-	-	-	-

.. non disponible

- nul ou négligeable

1. Fonds de pension des entreprises compris à partir de 1992.

2. Fonds de pension des entreprises compris à partir de 1995.

3. Avoirs financiers.

4. Y compris actifs du premier pilier jusqu'en 1992.

Sources : Pragma Consulting et OCDE

tions transfrontières des fonds de pension signifie que ces fonctions s'exercent de plus en plus à l'échelle internationale. La dimension des fonds de pension a également une incidence sur la structure des marchés des capitaux. Dans les pays où existent d'importants fonds par capitalisation, les marchés de valeurs mobilières sont en général très développés, alors qu'ils le sont relativement peu (en particulier le marché des actions) dans les pays où le secteur des fonds est limité.

Des différences minimales – 1 ou 2 points de pourcentage – du rendement des actifs des fonds de pension peuvent modifier considérablement

les taux de cotisation et le niveau des retraits sur l'ensemble de la vie. L'incidence potentielle des réglementations sur les investissements des fonds est donc déterminante pour les performances financières des régimes par capitalisation<sup>3</sup>. Un deuxième facteur – tout aussi essentiel – à prendre en compte est l'influence des infrastructures des marchés financiers sur l'aptitude des fonds de pension à mettre en œuvre des stratégies d'investissement correspondant aux profils prévus ou souhaités de rendement par rapport au risque.

Il est difficile de chiffrer l'incidence précise des différents aspects du cadre réglementaire sur les performances des fonds de pension en matière d'investissement. Néanmoins, la comparaison du rendement global des portefeuilles des fonds de pensions dans les pays où l'investissement est régi par la règle prudentielle<sup>4</sup> avec celui que l'on observe dans les pays qui imposent des restrictions quantitatives donne une idée approximative de l'efficacité des modes de gestion retenus.

Si l'on analyse les rendements financiers réalisés récemment, l'on constate que les fonds de pension des pays qui se réclament de la règle prudentielle obtiennent de meilleurs résultats que ceux des pays qui imposent des limitations quantitatives à l'investissement, encore que d'autres facteurs structurels affectent également les performances des fonds. En grande partie du fait de la forte hausse des marchés boursiers dans la plupart des pays industriels (à l'exception notable du Japon), l'écart entre les rendements financiers de ces deux groupes de pays s'est creusé, passant de 2,6 points de pourcentage en 1984-93 à 4,3 en 1994-96.

Pour bien fonctionner, un système de pension par capitalisation doit pouvoir compter, au niveau des marchés des capitaux, sur des infrastructures stables et efficaces, qu'il s'agisse du cadre législatif, du système de réglementation et de surveillance, du système de comptabilité financière, des mécanismes de compensation et de règlement ou des microstructures qui interviennent dans les transactions sur valeurs mobilières. La plupart des

pays industriels ont fait de très importants progrès, même s'ils sont irréguliers, vers la mise en place d'infrastructures adéquates, avec notamment un ensemble cohérent de réglementations et de normes de surveillance. L'obligation d'information varie largement selon les pays, en partie du fait de l'existence de systèmes juridiques différents. Sur la plupart des marchés émergents, les organismes réglementaires sont moins à même de surveiller et de faire respecter les règles d'information que leurs homologues des marchés plus matures. Les événements récents d'Asie du Sud-Est montrent que l'existence de lacunes au niveau des infrastructures des marchés des capitaux, associée à un manque de transparence et de responsabilisation ainsi qu'à des normes inadéquates concernant l'information, peut prolonger ou aggraver une crise de confiance. Le fait est que pour attirer à nouveau les investisseurs internationaux, plusieurs gouvernements d'Asie ont intensifié leurs efforts visant à renforcer l'obligation d'information et, plus généralement, à réformer les marchés des capitaux.

## Gestion des risques et réglementation

Le principe «fondamental» de la gestion des risques, tel qu'il s'applique à l'affectation des avoirs des fonds de pension, est que la sécurité des prestations est maximale lorsque l'on fait parfaitement concorder les échéances et les unités de compte des actifs pour assurer les retraites promises. L'on ne peut cependant obtenir un rendement plus élevé qu'en prenant des risques plus importants, ce qui implique de s'écarter du principe que l'on vient d'énoncer. Les gestionnaires des avoirs des fonds de pension, qu'ils appartiennent ou non à l'entreprise, doivent donc adopter des systèmes intégrés et sophistiqués de gestion des risques leur permettant de définir précisément les risques liés à un investissement par rapport aux obligations futures auxquelles devront répondre les fonds de pension. La réglementation doit tenir compte de la mesure dans laquelle, dans le cas des fonds de pension, le respect de normes de gestion saine des risques peut être lié à un assouplissement des contraintes réglementaires concernant l'affectation des actifs<sup>5</sup>.

La mise en œuvre des systèmes de gestion des risques implique à son tour l'adoption d'un cadre

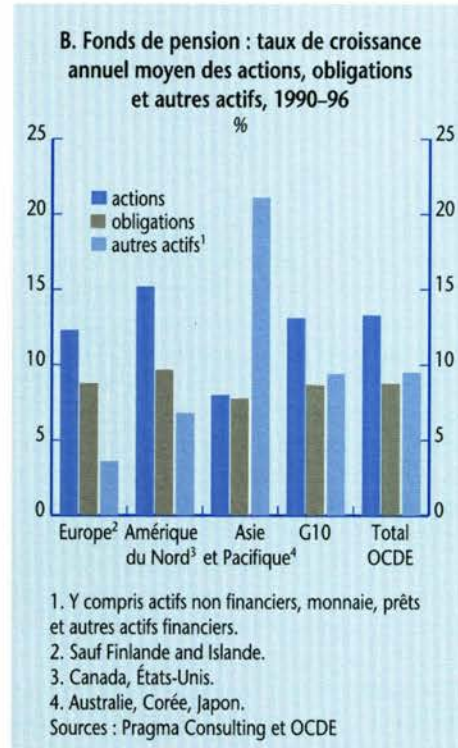


adéquat pour l'analyse comptable des risques. De l'avis des spécialistes, il faudrait revoir intégralement les méthodes de comptabilité financière pour pouvoir en intégrer les différents aspects. Dans la pratique, l'on procède déjà à une analyse financière des risques, les entreprises financières qui font de très nombreuses transactions sur des valeurs mobilières complexes ayant mis au point des protocoles pour leur analyse dans le cadre des systèmes de gestion interne. Grâce à l'expérience concrète ainsi acquise, ces protocoles pourraient servir de prototypes pour une nouvelle génération d'analyse normalisée.

## Pressions sur les prix

Certains ont exprimé la crainte que la demande croissante de titres privés de haute qualité (actions et obligations de société), conjuguée au développement des plans de pension par capitalisation en quête de possibilités d'investissement (ce qui augmente la demande d'actifs financiers) et à la baisse des besoins de financement du secteur public (ce qui réduit l'offre de titres publics), n'exerce de fortes pressions à la hausse sur les prix des actifs financiers. Or, la conjonction d'un processus généralisé de privatisation des entreprises publiques et d'une réforme des systèmes de pensions offre précisément l'occasion de faire d'une pierre deux coups. La réforme des pensions qui accroît la demande de titres, et la privatisation, qui en élargit l'offre, permettent ensemble une expansion mieux équilibrée des marchés de titres privés, au moins à moyen terme.

Dans une perspective un peu plus lointaine, le vieillissement de la population peut avoir une incidence sur la prime de risque (c'est-à-dire la différence entre le rendement des actions et celui des obligations). Dans la mesure où les préférences en matière d'actifs varient selon les groupes d'âge, le vieillissement de la génération issue du baby-boom pourrait affecter les prix des actions et des obligations, tant en termes absolus qu'en termes relatifs. En moyenne, l'âge mûr est la période de la vie où le taux d'épargne est le plus élevé<sup>6</sup>. De plus, les travailleurs d'âge mûr peuvent et souhaitent en général prendre plus de risques au niveau de leur portefeuille, ce qui signifie qu'ils privilégient les actions par rapport aux obligations<sup>7</sup>. Cette attitude est le résultat de deux facteurs : premièrement, lorsqu'il est encore en



activité, un actionnaire est mieux à même de compenser de mauvais rendements éventuels de ses titres ; deuxièmement, les travailleurs d'âge mûr ont un horizon temporel plus éloigné et sont ainsi disposés à accepter davantage de risques contre l'espoir d'un rendement plus élevé. De ce point de vue, le vieillissement de la population des pays de l'OCDE tendra à faire monter les cours des actions et des obligations, ce qui réduira leurs taux de rendement. De plus, l'accroissement de la demande d'actions par rapport à celle d'obligations devrait faire monter le prix des premières par rapport à celui des secondes, ce qui réduira la prime de rentabilité des actions<sup>8</sup>. A partir du moment où les «baby-boomers» commenceront à partir à la retraite, les taux d'épargne tendront à baisser, les prix des actions et des obligations à diminuer et la prime de rentabilité des actions à s'élever, les nouveaux retraités modifiant la composition de leur portefeuille au profit des obligations.

Dans l'hypothèse où les prix et les rendements des actifs resteraient faibles pendant une longue période, même le fonds de gestion le plus prudemment géré pourrait se trouver en difficulté. Le risque de voir un grand nombre d'investisseurs privés de revenus suffisants au moment de leur retraite pourrait une fois de plus susciter des pressions sur les gouvernements pour qu'ils interviennent, comme ils l'ont fait dans un passé récent. Compte tenu des problèmes potentiels d'aléa moral, un difficile arbitrage doit être opéré entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs<sup>9</sup>. La

mise en place d'un système explicite de garantie des pensions par le gouvernement, par exemple, pourrait malencontreusement encourager des prises de risque excessives ou un financement inadéquat par les responsables des systèmes de pensions privés<sup>10</sup>. L'expérience acquise grâce à la mise en place et au fonctionnement de systèmes de garantie des dépôts est particulièrement intéressante à cet égard, dans la mesure où ces dispositifs s'accompagnent du même risque d'aléa moral, qui encourage des comportements irresponsables<sup>11</sup>. En tout état de cause, un contrôle régle-

3. Voir pp. 10-14.

4. Un certain nombre de pays n'imposent pas de limites quantitatives mais des directives, comme le respect de la règle prudentielle, qui veut que les mandataires, les gestionnaires de fonds et les responsables des services de placement des banques agissent en professionnels avertis pour prendre leurs décisions d'investissement. C'est le cas aux États-Unis avec l'Employment Retirement Security Act (ERISA). La «prudence» se réfère à la stratégie d'investissement, et non à une norme de résultat, comme en témoignent les deux principales obligations découlant de la règle : diversifier les placements ; favoriser des stratégies «éprouvées» et reconnues par des institutions similaires.

5. Il s'agit là d'un parallèle intéressant avec l'analyse de l'équilibre à trouver entre les normes de fonds propres des banques et la surveillance de leurs systèmes internes de gestion des risques.

6. Ce type de comportement en matière d'épargne se retrouve aussi bien dans les modèles théoriques du cycle de vie que dans les données issues des enquêtes auprès des ménages.

7. Au cours de la période 1947-96 par exemple, le rendement réel des actions aux États-Unis a été en moyenne de 9 %, avec un écart type de 17 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de l'ordre de 30 % d'observer au cours de n'importe quelle année donnée une baisse supérieure à moins 8 % ou une hausse supérieure à 26 %. Le rendement réel moyen des obligations à long terme du gouvernement américain sur la période 1953-96 est cependant beaucoup plus faible - 3 % - mais aussi moins instable - l'écart type étant dans ce cas de 2 % seulement.

8. On prétend généralement que l'aversion pour le risque augmente avec l'âge (à durée de vie constante). Ainsi, certains ont supposé que le vieillissement de la population entraînerait une baisse de la prime de rentabilité des actions. Mais si l'âge de la population s'élève au moins en partie parce que la durée de vie augmente, et donc que les horizons temporels s'allongent, le vieillissement de la population n'implique alors pas nécessairement que l'aversion moyenne pour le risque augmente ni que la prime de risque sur les actions s'élève.

9. Cette question est analysée en détail dans R.C. Merton et Z. Bodie, «On the Management of Financial Guarantees», Financial Management, Winter Issue, 1992.

10. Z. Bodie et R.C. Merton, «Pension Benefit Guarantees in the United States: A Functional Analysis», in R. Schmitt (ed.), The Future of Pensions in the United States, University of Pennsylvania Press, 1992.

11. Z. Bodie, «What the Pension Benefit Guaranty Corporation Can Learn from the Federal Savings and Loans Insurance», Journal of Financial Services Research, vol. 10, 1996.

# Fonds de pensions et marchés des capitaux

mentaire paraît souhaitable dans la mesure où l'on peut compter sur un renflouement par le gouvernement dans les cas les plus critiques.

## Investir sur les marchés émergents ?

L'institutionnalisation croissante de l'épargne, résultant en partie du vieillissement de la population et de la réforme des pensions dans les pays de l'OCDE, a largement contribué à susciter des flux réguliers de capitaux privés vers les marchés émergents. L'ampleur des flux observés pendant les années 90 des «vieux» pays de l'OCDE vers les économies émergentes et l'élargissement de l'accès aux marchés confirment l'intégration de plus en plus rapide des marchés mondiaux de capitaux. En 1996 par exemple, les flux nets de capitaux privés ont augmenté de 22 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre le chiffre record de 235 milliards de dollars. Dans la mesure où l'on poursuit les efforts pour libéraliser les flux financiers transfrontières, ainsi que pour développer et renforcer les marchés des capitaux dans les pays qui accueillent ces flux, cette tendance ascendante paraît devoir persister, du fait que les fonds de pension et les autres grands investisseurs institutionnels des pays de l'OCDE s'engagent davantage sur les marchés émergents et diversifient plus largement leur portefeuille.

A l'heure actuelle, une fraction relativement restreinte des avoirs des fonds de pensions des pays de l'OCDE est investie à l'étranger. Si l'on considère les pays du G10 par exemple, seuls les fonds de pension de la Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni détiennent un certain volume d'actifs étrangers, dont une petite partie uniquement est investie sur des marchés émergents. Dans les pays du G10 où les fonds de pensions ont des avoirs importants (Belgique, États-Unis, Irlande, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse), la part des actifs étrangers est passée de 12 % en 1990 à 17 % en 1996.

Selon certaines enquêtes, les fonds de pension et les fonds communs de placement américains ont actuellement investi quelque 2 % de leurs actifs sur les marchés émergents. Le chiffre correspondant pour le Royaume-Uni est un peu plus élevé (3-4 %), cependant que les investisseurs institutionnels du Japon et d'Europe continentale

ne consacrent qu'une part négligeable de leurs portefeuilles à ce genre de placement. Tout tend à montrer que toutes les catégories d'investisseurs institutionnels ont des portefeuilles nettement moins diversifiés au plan international que le portefeuille du marché mondial, dans lequel les pays seraient représentés au prorata de l'importance de leurs marchés des capitaux dans l'économie mondiale. Les portefeuilles des fonds de pension en particulier témoignent d'une forte préférence nationale<sup>12</sup>.

En revanche, l'influence grandissante des spécialistes de la gestion de fonds, qui conduit à une attitude plus professionnelle à l'égard de l'affectation internationale de ces derniers, renforce la tendance à investir sur les marchés étrangers. Le vieillissement des populations des pays de l'OCDE et le gonflement des avoirs des fonds de pensions et autres investisseurs institutionnels, qui en est le

12. Les raisons de cette préférence sont analysées dans *Tendances des marchés des capitaux*, n° 68, Les éditions de l'OCDE, Paris, novembre 1997.

13. Ainsi S. Heston et G. Rouwenborst (*Does Industrial Structure Explain the Benefits of International Diversification?*, *Journal of Financial Economics*, août 1994) ont-ils constaté que la diversification internationale mais à l'intérieur d'un seul et même secteur réduit la volatilité plus que la diversification entre les secteurs dans un seul et même pays, même si les deux portefeuilles ont un rendement moyen identique.

14. Hans J. Blommestein, *Ageing-induced Capital Flows to Emerging Markets Do Not Solve OECD's Basic Pension Problem*, in *Institutional Investors in the New Financial Landscape* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1998.

15. C. Kessler, *Diversification - Is It Still Alive?*, *Economic and Financial Prospects*, n° 6, Société de banque suisse, décembre 1996.

16. Selon la Banque mondiale, les fonds de pension et les autres investisseurs institutionnels peuvent continuer à accroître les rendements attendus et à réduire les risques globaux jusqu'à ce que la part des marchés émergents dans leur portefeuille atteigne un niveau trois fois plus élevé qu'aujourd'hui (*Private Capital Flows to Developing Countries*, Washington DC, 1997).

17. Le Fonds monétaire international arrive à la conclusion qu'en dépit de toutes les modifications structurelles apportées au nouveau paysage financier, les sources potentielles de variabilité conjoncturelle demeurent les mêmes (*International Capital Markets*, FMI, Washington DC, 1997).

18. Les flux de capitaux privés à destination des marchés émergents se sont contractés, passant de 295,2 milliards de dollars en 1996 à 199,6 milliards de dollars en 1997 - baisse entièrement imputable aux cinq pays d'Asie les plus durement touchés par la crise récente (Corée, Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande) qui ont enregistré en 1997 une sortie nette de capitaux de 12 milliards de dollars contre une entrée nette de 93 milliards de dollars en 1996.

corollaire, ont accru la demande de gestionnaires de portefeuille professionnels, dont les stratégies de placement et de transactions exercent à leur tour une forte influence sur les opérations des institutions et des marchés des capitaux. Or, la diversification des portefeuilles est un aspect stratégique essentiel des investissements des fonds de pension.

La diversification vise à améliorer le rendement par rapport au risque et, si l'on en croit certaines études, présente, lorsqu'elle est internationale, des avantages particuliers<sup>13</sup>. L'on a invoqué des arguments fondés sur l'évolution démographique pour expliquer pourquoi il serait, en principe, bon que les fonds de pension des pays de l'OCDE investissent dans les économies non membres plus jeunes. Néanmoins, cette stratégie comporte des risques et des coûts. Un certain nombre de facteurs - les risques-investissement liés à la faiblesse des infrastructures financières, les risques politiques, l'incidence des exportations de capitaux sur les prix des titres des pays de l'OCDE, la fragilité financière des marchés émergents - en réduisent les avantages potentiels<sup>14</sup>. L'on peut, dans une certaine mesure, répondre à ces préoccupations en investissant en titres émis par des sociétés multinationales ou en ayant recours à des *swaps* et autres produits dérivés. De fait, le développement de marchés mondiaux pour ces deux catégories d'actifs permet de relier des systèmes nationaux très divers pour exploiter les nouvelles possibilités de transfert efficace de risques mais aussi de ressources au plan international. De cette façon, les pays peuvent conserver les ressources en capital investies par leurs propres fonds de pension tout en recueillant les bénéfices de la mise en commun des risques par le biais de dispositifs tels que des échanges financiers internationaux sur actions.

Une analyse plus attentive des rendements sur le marché boursier et des risques liés aux transactions sur titres sur les marchés financiers émergents incite cependant à la prudence. Bien que sur la période 1985-95, les pays industrialisés aient généralement connu une croissance plus lente que les économies en développement ou émergentes, cette évolution ne s'est pas uniformément reflétée dans les rendements boursiers. De fait, les marchés boursiers des pays du G7 ont enregistré de meilleurs résultats que les marchés émergents : l'indice «Standard and Poor 500» a connu de plus

forts rendements mensuels que la moyenne de tous les indices des marchés émergents. Et il en a été de même pendant les cinq dernières années. Bien évidemment, l'avenir pourrait être plus favorable avec une hausse des rendements attendue ou une diminution des risques, compte tenu notamment des pressions liées au vieillissement qui s'exerceront sur les rendements financiers dans la zone OCDE et des nouvelles améliorations qui seront apportées aux infrastructures financières des marchés boursiers émergents, ainsi que de la poursuite du développement des investisseurs institutionnels locaux.

## Diversification, intégration et crises financières

Si l'on exploite l'absence de corrélation parfaite entre les risques et les rendements des actifs, on peut obtenir des revenus plus stables sans sacrifier le niveau de rendement global. Ce raisonnement a conduit à l'adoption de règles de répartition d'actifs fondées sur la diversification internationale. Cependant, certains analystes ont récemment fait observer que les avantages de la diversification étaient en déclin : l'intégration financière croissante conduit à une augmentation de la corrélation des rendements, surtout sur les marchés obligataires, notamment en Europe de l'Ouest, ce qui limite les possibilités de réduire les risques sur un portefeuille obligataire grâce à la diversification<sup>15</sup>. En outre, le fait que des capitaux institutionnels de plus en plus importants soient gérés sur la base du concept de diversification a pour effet de diminuer les avantages de cette diversification.

Dans certains cas, la forte corrélation des rendements d'un pays à l'autre a été à l'origine d'une restructuration des portefeuilles avec une autre forme de diversification par secteurs. La corrélation entre les marchés boursiers des pays de l'OCDE et ceux des pays émergents s'est de même renforcée, les avantages des investissements internationaux du point de vue de la réduction des risques s'étant éteints en conséquence. Ils n'ont cependant pas totalement disparu, même pendant les fortes chutes des marchés de titres.

Bien qu'il soit probable que les fonds de pension continueront à investir sur les marchés émergents<sup>16</sup>, il ne fait guère de doute que certains pays

se verront encore brutalement fermer l'accès au marché mondial des capitaux : les exemples les plus récents sont ceux du Mexique en 1994-95 et de plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est en 1997-98. Cette variabilité conjoncturelle des flux de capitaux peut être imputée à deux principaux facteurs : les conditions macro-économiques divergentes des pays exportateurs et importateurs de capitaux, et les crises survenant dans tel ou tel pays bénéficiaire<sup>17</sup>.

Les incertitudes concernant la durabilité des politiques macro-économiques et les faiblesses inhérentes aux infrastructures financières renforcent le risque de voir la devise d'un pays importateur de capitaux attaquée pour juger de sa stabilité, ce qui conduit à un brusque tarissement des entrées de fonds et à de fortes sorties de capitaux<sup>18</sup>. De fait, l'intégration financière, résultant du vieillissement de la population et d'autres facteurs structurels, a également renforcé l'intensité et la durée potentielles de ces accès de turbulence sur les marchés financiers. Il semble également que les fonds de pension et les autres investisseurs institutionnels jouent parfois un rôle crucial lorsqu'ils déterminent les prix des actifs sur les marchés des capitaux émergents, car les changements de comportement des investisseurs institutionnels se traduisent par des phases d'essor et de récession, et par une forte volatilité sur les marchés des capitaux.

Les récentes modifications déstabilisatrices des flux internationaux de capitaux ont attiré l'attention sur les domaines suivants, dans lesquels des mesures doivent être prises sans tarder sur les marchés émergents pour éviter de nouvelles crises monétaires et des effets de contagion :

- renforcement des infrastructures financières, notamment en matière de réglementation et de surveillance
- cohérence entre le régime de taux de change et les politiques macro-économiques et financières
- mise en œuvre par les fonds de pensions et les autres investisseurs institutionnels de normes et de pratiques de gestion des risques améliorées et acceptables au niveau international
- mise au point et application de normes élevées en matière d'analyse comptable, de transparence et d'informations financières
- amélioration des normes d'information pour réduire les incertitudes auxquelles sont confrontés les investisseurs internationaux et intérieurs.

La mise en œuvre de ces réformes structurelles est essentielle si l'on veut que les fonds de pensions des pays de l'OCDE aient davantage intérêt à investir dans les pays non membres.

■ ■

L'expansion des fonds de pension par capitalisation devrait aller de pair avec un renforcement des infrastructures des marchés des capitaux, notamment avec la mise en place d'un cadre réglementaire efficace et moderne.

En effet, pour être sûr et rentable, l'investissement de l'épargne constituée en vue de la retraite exige des marchés des capitaux fonctionnant de manière satisfaisante. Cela concerne, au niveau des infrastructures, la législation et les codes de conduite, des normes comptables et des règles d'information acceptables sur le plan international, des règles d'investissement adéquates des avoirs des fonds de pension et une coordination des différents organismes de réglementation et de surveillance intervenant dans le financement d'un revenu sous forme de retraite. Il est nécessaire de veiller à ce que le secteur des fonds communs de placement et des organismes de gestion des patrimoines soit compétitif pour réduire autant que possible les coûts liés à la gestion des avoirs destinés à la retraite. Tous ces éléments doivent être conçus en fonction des impératifs et des opportunités du nouveau paysage financier.

Enfin, les économies de marché émergentes devraient procéder à des réformes structurelles radicales – notamment en ce qui concerne leurs marchés des capitaux – pour que les fonds de pension des pays de l'OCDE trouvent plus d'attrait à l'investissement dans les pays non membres. ■

### BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Institutional Investors in the New Financial Landscape (en anglais uniquement), à paraître, 1998
- Ageing Populations and the Role of the Financial System in the Provision of Retirement Income in the OECD Area (en anglais uniquement), à paraître, 1998
- Systèmes de pensions privées : politiques réglementaires, 1998
- Investisseurs institutionnels – Annuaire statistique, 1997
- Tendances des marchés des capitaux, n° 68, novembre 1997.



# L'eau, l'agriculture

Gérard Bonnis et Ronald Steenblik

L'eau destinée à l'agriculture représente au moins 50 % du total des prélèvements dans neuf pays de l'OCDE (Corée, Espagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal et Turquie) et plus d'un tiers dans cinq autres (Australie, Danemark, États-Unis, Hongrie et Pays Bas). Mais en raison des pertes dues à l'évapotranspiration des végétaux, la part de la consommation totale d'eau imputable à l'agriculture est beaucoup plus élevée. En Amérique du Nord et dans les pays européens de l'OCDE, par exemple, elle représente de 37 à 45 % du total des prélèvements mais les deux tiers environ de la consommation. Dans les régions plus sèches de la zone (la Californie ou le Bassin de Murray-Darling en Australie), l'agriculture est à l'origine de plus de 90 % de la consommation.

L'irrigation a permis d'étendre l'activité agricole à des milieux naturels semi-arides, voire arides et a contribué à une plus grande stabilité des revenus tirés de l'agriculture. Exception faite des productions à faible valeur ajoutée (comme la luzerne), la mise en irrigation des terres s'accompagne souvent de gains économiques substantiels : si les superficies irriguées ne représentent qu'environ 20 % des terres arables dans les pays de l'OCDE, la valeur brute de leur production se situe aux alentours de 40 %. En réduisant le nombre de récoltes perdues périodiquement du fait de la sécheresse, l'irrigation contribue également à la gestion des risques et atténue dans une certaine mesure les pressions sur les pouvoirs publics pour obtenir des indemnités au titre des catastrophes naturelles.

Mais le gros de la facture liée aux investissements dans l'irrigation a finalement été payé par les contribuables, les autres utilisateurs d'eau et les consommateurs d'électricité (par le biais de la péréquation des subventions). Ce sont les deniers publics qui ont, pour l'essentiel, financé les barrages, les réservoirs et les canaux d'alimentation ainsi qu'une grande partie des infrastructures des collectivités locales et des exploitations agricoles (con-

*Les terres cultivées et les prairies ont besoin de beaucoup d'eau. Il en faut jusqu'à 500 litres pour produire un kilogramme de pommes de terre et jusqu'à 100 000 litres pour un kilogramme de viande de bœuf provenant de bêtes nourries au grain. Dans de nombreuses zones rurales des pays de l'OCDE, comme presque partout dans le monde, le secteur agricole est le plus gros consommateur d'eau. Que font les gouvernements des pays de l'OCDE face à la demande accrue d'eau pour la production agricole et à la prise de conscience croissante de l'opinion publique quant aux effets de l'agriculture sur l'environnement ?*

duites de drainage comprises). Les pouvoirs publics s'efforcent de récupérer certains de ces coûts au travers de redevances qui cependant sont rarement suffisantes pour couvrir ne serait-ce que les frais d'exploitation et d'entretien.

La sous-tarification, souvent très importante, des eaux superficielles utilisées dans l'agriculture entraîne des distorsions économiques qui sont, dans bien des cas, aggravées par les politiques agricoles, en particulier celles qui sont liées à la production de tel ou tel produit. Ce type d'aide attire des ressources, dont l'eau, vers l'activité soutenue, contribuant ainsi à augmenter à la fois le prix de l'eau payé par les autres usagers et les subventions à l'agriculture. Les exploitants agricoles peuvent, en général, utiliser gratuitement (ou moyennant une redevance symbolique) l'eau qu'ils pompent par leurs propres moyens. Et plusieurs pays (entre autres le Mexique, la Turquie et dans certains districts relevant des autorités fédérales américaines) continuent à offrir des tarifs préférentiels pour l'électricité servant à pomper l'eau d'irrigation.

Devant les limites physiques, sinon financières, auxquelles ils se heurtent, les pouvoirs publics de la plupart des pays de l'OCDE révisent en baisse leurs grands programmes d'irrigation (la Turquie étant la principale exception). Le taux annuel d'extension des superficies irriguées dans la zone est tombé à moins de 1 % (contre près de 3 % à la fin des années 70). Mais l'exploitation

des nappes souterraines à des fins agricoles se poursuit à un rythme rapide – non seulement dans les régions arides et semi-arides, mais aussi dans de nombreuses zones où la pluviométrie est plus forte. Ainsi au Royaume-Uni, où le volume d'eau prélevée pour l'irrigation a plus que triplé au cours des 25 dernières années – à partir d'une base faible, il est vrai.

## Effets sur l'environnement

L'utilisation de l'eau dans le secteur agricole a des conséquences importantes pour l'environnement. Toutes ne sont pas mauvaises : les réservoirs créés pour l'irrigation peuvent être une source d'eau douce pour les oiseaux et d'autres espèces sauvages ; les terrasses édifiées pour la riziculture peuvent ralentir le ruissellement des eaux et diminuer l'érosion des sols ; la gestion de l'eau à des fins agricoles peut contribuer à la recharge des nappes phréatiques et à la stabilisation du débit des rivières. L'irrigation permet en outre de recycler les eaux usées urbaines, bien que ces pratiques présentent le risque de transmettre à l'homme des maladies propagées par l'eau<sup>2</sup>.

Mais les aménagements hydrauliques destinés à la production alimentaire ont, dans de nombreux cas, provoqué des problèmes d'environnement et une détérioration des ressources naturelles. Le flux permanent provoqué par les barrages perturbe les

Gérard Bonnis travaille à la division des études nationales II et environnement, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE, où il analyse les politiques agricoles et les indicateurs agro-environnementaux ; Ronald Steenblik travaille dans la même direction, à la division des pêcheries.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

# et l'environnement

cycles saisonniers des végétaux et des animaux aquatiques et riverains. Le ralentissement des débits et l'exploitation excessive des eaux souterraines accentuent la concentration de polluants dans l'eau. Des pompes excessives ont contribué à l'abaissement des nappes phréatiques (parfois aussi à des affaissements de terrain) et, dans certaines zones côtières, à des intrusions d'eau salée. Et parce que l'eau d'irrigation contient presque toujours des concentrations beaucoup plus fortes de sels dissous que l'eau de pluie, elle élève souvent la salinité des plans d'eau où elle est rejetée.

La surexploitation des nappes aquifères pour l'irrigation soulève des questions de durabilité de quelques importants systèmes d'exploitation agricole. Aux États-Unis, dans la région des High Plains du Texas – grosse productrice de coton, de céréales et de viande bovine – l'agriculture a été responsable, entre 1940 et 1990, de l'épuisement du quart de la partie texane de l'immense formation aquifère d'Ogallala – nappe d'eau souterraine constituée par les ruissellements de plusieurs périodes de glaciation.

Autre menace pesant sur la gestion durable des terres agricoles : le manque d'ouvrages de drainage dont le coût est considéré comme prohibitif par les agriculteurs et les pouvoirs publics. Il en résulte trop souvent un phénomène de saturation en eau et la formation de dépôts de sels dans les sols. Dans certaines régions – la péninsule ibérique, l'Australie et l'Ouest de l'Amérique du Nord, par exemple – des terres fertiles ont dû être abandonnées en raison de leur salinisation. Ce qui a réduit à néant quelques-uns des gains que l'irrigation était censée procurer.

Les méthodes de gestion de l'eau pratiquées dans le secteur agricole posent d'autres problèmes. En Australie, par exemple, dans le Queensland, la concentration de bétail autour des points d'eau alimentés par des puits artésiens a endommagé les pâturages. Aux Pays-Bas<sup>3</sup> – et dans d'autres pays de l'OCDE où l'agriculture est pratiquée à faible altitude – le drainage destiné à faciliter la culture a des conséquences importantes sur la flore et la faune, les espèces adaptées aux milieux humides disparaissant progressivement pour être remplacées par celles qui préfèrent des sols plus secs.

Les répercussions possibles du changement climatique mondial renforcent les préoccupations quant à une utilisation durable de l'eau. Si les tem-

pératures devaient s'élever sensiblement à cause d'une accentuation de l'effet de serre, le régime des précipitations et les taux d'évapotranspiration seraient vraisemblablement touchés : la pluviométrie pourrait augmenter dans certaines régions de l'OCDE, comme le Nord de l'Europe, et baisser ailleurs, par exemple dans l'Ouest de l'Australie et au Japon. De tels changements auraient bien évidemment des conséquences majeures pour l'agriculture, l'eau et l'environnement. Ainsi, la baisse de la pluviométrie dans le Sud de l'Europe pourrait diminuer les rendements des cultures et augmenter la demande d'eau pour l'irrigation aux dépens des utilisations domestiques et industrielles.

## Sur la voie de la réforme

La rationalisation de la gestion de l'eau tient pour partie au souci qu'ont les pouvoirs publics de réduire les dépenses et d'améliorer les performances économiques – sans parler de l'impératif d'une gestion plus durable des ressources naturelles. Ainsi, les dirigeants d'un certain nombre de pays ont-ils commencé à prendre des mesures pour réduire le rôle de l'État dans la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures d'irrigation et éliminer – ou tout au moins limiter – les subventions implicites intégrées aux prix de l'eau.

C'est en Australie qu'est opérée l'une des réformes les plus importantes de la politique de l'eau à la suite de la décision prise en 1994 par le conseil des gouvernements des États de mettre en place un cadre national de réforme d'ici à 2001. Pour la gestion de l'eau en zone rurale, ce dispositif prévoit notamment les changements suivants : faire reposer la tarification sur la transparence et sur les principes d'une récupération totale des coûts ; instituer un système de quotas ou de droits d'utilisation de l'eau en séparant les droits de propriété sur l'eau et la propriété du sol ; autoriser les échanges de quotas ou de droits d'utilisation de l'eau en tenant compte des aspects sociaux,

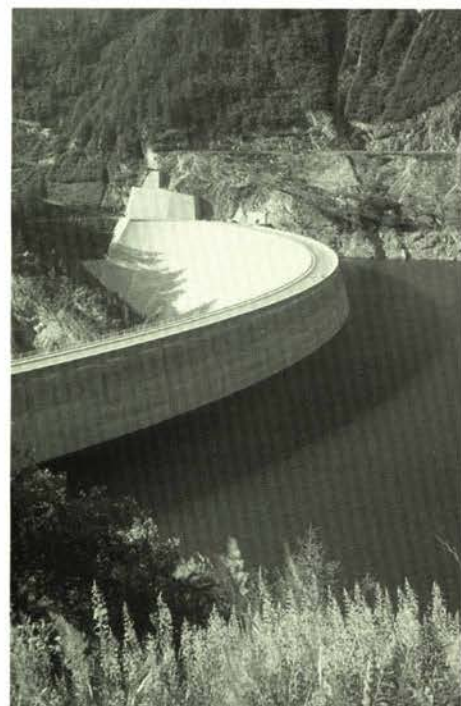
1. *The Sustainable Management of Water in Agriculture – The Athens Workshop* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1998.

2. *Biotechnology for Water Use and Conservation – The Mexico '96 Workshop* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

3. *Examens des performances environnementales – Pays-Bas*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

physiques et écologiques des bassins. Il est en outre prévu de rénover la gestion des réseaux publics de distribution d'eau de manière à alimenter suffisamment et au bon moment les zones humides naturelles.

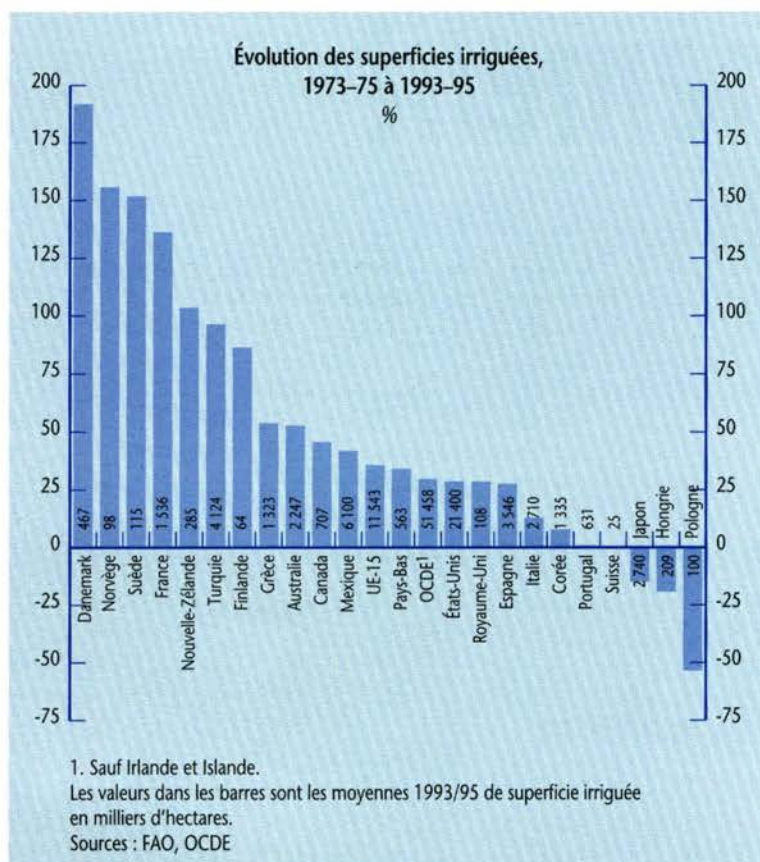
Dans beaucoup de pays de l'OCDE, la gestion des grands systèmes irrigués reste assurée par des compagnies publiques, mais l'on peut noter une évolution générale en faveur d'une prise en charge



Peyronet/Jorrican

partielle ou totale par des organisations d'irrigants. Cela se traduit par le prélèvement de taxes pour services rendus (tarification forfaitaire ou, de plus en plus souvent, tarification au volume). L'objectif de ces taxes est de couvrir tout ou partie des charges directes liées à la gestion des ouvrages. Un autre système de tarification connu sous le nom de taxes collectives d'usage a pour objectif de concourir à une allocation optimale des ressources disponibles en tenant compte notamment des besoins des milieux naturels. Cependant, ces taxes ne sont effectivement mises en place que dans un nombre réduit de pays de l'OCDE.

L'action des pouvoirs publics a une influence directe sur l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole : modes d'irrigation, localisation, échelle,



tarifs. A mesure que les décideurs s'attachent davantage aux questions de la durabilité de l'agriculture – une production agricole viable qui ne détériore pas l'environnement sur le long terme –, la nécessité de réformer les politiques de l'eau devient plus évidente encore. Les points de recoupement entre les politiques relatives à l'eau, à l'agriculture et à l'environnement étant multiples, une approche globale des problèmes est nécessaire.

L'évolution des politiques agricoles et les engagements pris au niveau international font naître de nouvelles pressions en faveur des réformes. Les projets concernant l'eau étaient souvent entrepris, il y a encore peu de temps, en supposant que les agriculteurs pourraient vendre leurs récoltes et leur bétail à des prix administrés et soutenus par des mesures à la frontière (droits de douane et subventions à l'exportation). Cette optique n'est plus défendable. Les obligations de réduction du soutien interne et des obstacles aux échanges agricoles auxquelles sont tenus tous les pays de l'OCDE aux termes de l'accord d'Uruguay sur l'agriculture de 1995 et les réformes des politiques agricoles engagées par les pays membres vont dans le sens d'une plus forte orientation par le marché.

Les pouvoirs publics aident aussi les agriculteurs à adopter des pratiques de conservation de

l'eau ou à épurer leurs rejets de drainage. Dans certains cas, cela implique de recourir à des techniques sophistiquées permettant de doser précisément les quantités d'eau apportées aux cultures et aux animaux. Dans d'autres, le simple remplacement des drains découverts par des conduites en plastique se traduit par des gains d'efficacité considérables. En recourant à ce type de canalisation pour accroître le nombre de points d'eau pour le bétail, les éleveurs de bovins du Queensland, en Australie, ont freiné la dégradation des sols et réduit considérablement les pertes en eau dues à l'évaporation. Dans le district des High Plains, au Texas, les efforts faits depuis une dizaine d'années pour conserver l'eau ont fait reculer de 25 % les besoins pour l'irrigation, qui ne représentent plus que 40 % des prélèvements, d'où l'espoir de voir le niveau de la nappe phréatique se stabiliser. En Grèce, le recours à des méthodes simples pour recharger les aquifères littoraux a contribué à éviter les remontées d'eau salée. A plus long terme, les nouvelles avancées de la recherche devraient améliorer la tolérance des plantes cultivées à la sécheresse et aux sels, voire permettre de modifier la texture du sol pour accroître sa capacité de rétention d'eau.

L'absence de données fiables, tant physiques qu'économiques, reste un obstacle de taille pour le suivi des progrès accomplis dans la gestion durable de l'eau en agriculture. C'est pourquoi les groupes d'experts réunis à l'occasion du séminaire d'Athènes ont demandé aux pays de l'OCDE d'élaborer un certain nombre d'indicateurs agro-environnementaux nationaux qui leur soient communs. Pour mesurer la pression physique exercée par l'agriculture sur les ressources en eau, trois catégories de données pourraient être recueillies : in-

tegrité, efficacité technique et efficacité économique de l'utilisation d'eau. Sur le plan de l'économie, un indicateur de récupération des coûts refléterait la part qui est imputée aux usagers, et notamment aux agriculteurs. Ces indicateurs feront l'objet de nouvelles analyses de l'OCDE en vue de l'adoption de méthodologies communes.

■ ■

La gestion de l'eau en agriculture doit faire l'objet d'une attention accrue de la part des pouvoirs publics et se situer dans le cadre plus général d'une gestion durable des ressources en eau, y compris pour satisfaire les besoins de l'environnement. Pour y parvenir, il faut instaurer des mécanismes permettant d'introduire ou de renforcer des politiques de tarification et de répartition de l'eau à l'intention des utilisateurs et des bénéficiaires de l'eau, usages agricoles inclus, en tenant compte de l'ensemble des coûts et des avantages économiques et écologiques. Il est impératif que les agriculteurs reçoivent les signaux adéquats pour adopter les modes d'utilisation de l'eau les plus efficaces des points de vue économique et écologique. Des gains considérables pourraient être réalisés en modernisant ou en remplaçant les infrastructures hydrauliques existantes. Des investissements de ce genre, en particulier lorsqu'ils sont financés par le contribuable, devraient être décidés seulement après une évaluation complète de la viabilité économique et du caractère durable des projets. Les pouvoirs publics ont trop souvent eu tendance par le passé à s'engager dans des investissements coûteux et, parfois, inutiles. ■

#### BIBLIOGRAPHIE OCDE

*The Sustainable Management of Water in Agriculture – The Athens Workshop* (en anglais uniquement), à paraître, 1998

*Gestion de l'eau : performances et défis dans les pays de l'OCDE, 1998*

*La consommation de l'eau et la gestion durable des ressources en eau, 1998*

*Biotechnology for Water Use and Conservation – The Mexico '96 Workshop* (en anglais uniquement), 1997

*Gestion des ressources en eau : politiques intégrées, 1989.*



# Investir dans le capital humain

Tom Healy

*L'investissement dans l'éducation et la formation aide à valoriser le capital humain, c'est-à-dire à développer les compétences et les aptitudes qui sont essentielles pour la croissance économique, la promotion individuelle et la réduction des inégalités. Autant dire qu'il s'agit d'un facteur important pour combattre le chômage et l'exclusion sociale. Certains fruits de cet investissement sont mesurables, d'autres, tout aussi significatifs, ne le sont pas<sup>1</sup>.*

Notre époque de progrès économique, social et technologique, la souplesse et la capacité d'adaptation sont capitales. Les gouvernements, les organisations syndicales et patronales, les entreprises et les particuliers reconnaissent tous l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, du développement et de la mise à jour des compétences de chacun. L'austérité budgétaire à laquelle sont contraints presque tous les pays de l'OCDE oblige à des investissements plus efficaces que jamais dans l'éducation et la formation, c'est-à-dire dans le capital humain.

Il ne s'agit pas seulement des compétences et des connaissances acquises dans les établissements d'enseignement, mais aussi de ce que l'on apprend sur le lieu de travail et, de façon informelle, dans la famille ou ailleurs, en dehors des structures organisées de formation.

Pour évaluer la rentabilité de l'investissement dans l'éducation, il faut être à même de mesurer

Tom Healy étudie les indicateurs de l'investissement dans le capital humain et la relation entre l'éducation et le positionnement sur le marché du travail au Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.

Message : thomas.healy@oced.org

son rendement. La corrélation entre l'éducation formelle et le positionnement sur le marché du travail est bien répertoriée. Mais cela est loin d'être le cas pour d'autres aspects essentiels de l'investissement dans le capital humain, tels que son impact social ou le rôle de la formation et de l'acquisition de connaissances après la fin des études. En outre, la définition courante du capital humain – «les compétences et connaissances acquises au cours des études initiales» – ne tient pas compte d'autres aspects importants, en particulier de l'expérience non cognitive ou multidisciplinaire qui, pour être acquise en dehors des structures formelles, n'en est pas moins utile, par exemple pour le travail d'équipe, la résolution de problèmes ou le civisme.

L'on s'est récemment attaqué à ce problème en essayant de mesurer directement la capacité de lecture et d'écriture des adultes. L'OCDE et Statistique Canada ont ainsi fait une enquête internationale pour déterminer dans quelle mesure la population adulte de 12 pays de l'OCDE possède les niveaux de «littératie» nécessaires à la vie professionnelle, mesurés selon trois critères : la compréhension de textes suivis, la compréhension de textes schématiques, la compréhension de textes avec un contenu quantitatif<sup>2</sup>. Pour chaque catégorie de texte, les participants devaient

faire preuve de leur capacité de compréhension face à des situations analogues à celles de la vie quotidienne, par exemple interpréter une ordonnance médicale ou un horaire d'autocar. Les participants ont été classés en trois niveaux, partant de la capacité de repérer une information facile et précise dans un texte simple jusqu'à celle d'accomplir des tâches complexes en associant plusieurs informations tirées de textes écrits.

Même si l'on n'a pas déterminé de façon univoque un seuil de littératie, il est clair que les résultats de l'enquête sont préoccupants. Dans tous les pays étudiés, les capacités sont insuffisantes. L'on considère en général que le niveau 3 (sur 5) correspond au minimum de capacités nécessaires pour faire face aux demandes de la vie sociale et économique dans une société moderne. Les personnes qui se classent aux niveaux 1 et 2 peuvent lire et comprendre des textes simples, mais ont du mal à accomplir les tâches plus complexes demandées aujourd'hui aux travailleurs et aux citoyens ; elles ont donc peu de chances d'affronter avec succès la concurrence sur le marché de l'emploi.

On a constaté qu'en général, entre un tiers et un quart de la population adulte des pays de l'OCDE – dont beaucoup de personnes relativement âgées – a une capacité de lecture et d'écriture très insuffisante. Comme on pouvait s'y attendre, la littératie est directement liée au niveau scolaire atteint (graphique A), mais il n'en existe pas moins, pour chaque niveau de scolarité, d'importantes différences tant au sein de chaque pays que d'un pays à l'autre. Le niveau de scolarité,

1. *L'investissement dans le capital humain – Une comparaison internationale*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1998.

2. *Littératie et société du savoir – Nouveaux résultats de l'Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes*, Développement des ressources humaines Canada/Statistique Canada/Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997. Les résultats publiés concernent les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique (Flandres), Canada, États-Unis, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et Suisse (populations francophone et germanophone seulement). Les résultats concernant 12 autres pays seront disponibles fin 1998.

## ZOOM

### Rentabilité de l'investissement dans l'éducation

La rentabilité de l'investissement humain ne se mesure pas uniquement au surcroît de revenu de l'individu. Plusieurs études ont fait apparaître une relation directe entre la proportion de la population ayant atteint un niveau de scolarité donné et la croissance économique à long terme (compte tenu de l'effet du capital physique). L'OCDE estime qu'entre 1960 et 1985, l'enseignement secondaire a été à l'origine d'une croissance de 0,6 % de la productivité dans ses pays membres<sup>1</sup>.

Le supplément de production économique attribuable à l'éducation doit être mis en regard du coût de l'investissement. Sur la base d'analyses coûts-avantages, la Banque mondiale a calculé que le taux de rentabilité sociale de l'enseignement universitaire était nettement supérieur à 10 % par an entre 1960 et 1995 dans la zone OCDE<sup>2</sup>. Si ces estimations se révèlent solides, elles confirmeront que l'investissement humain est très rentable pour l'ensemble de l'économie et non pas seulement pour ceux qui en sont les bénéficiaires directs.

En outre, le développement des savoirs, des compétences et des aptitudes utiles pour l'activité économique influe non seulement sur la productivité du travail, mais aussi sur le comportement social. L'amélioration du niveau d'instruction est corrélée à l'amélioration de nombreux indicateurs sociaux : santé publique, baisse du taux de criminalité, environnement, comportement parental, participation à la vie politique et communautaire, cohésion sociale ; toutefois, le sens dans lequel s'exerce cette corrélation est encore controversé. Tout indique, par exemple, que les personnes instruites sont en général en meilleure santé, et que cela ne tient pas uniquement à ce qu'elles sont mieux soignées parce qu'elles sont plus riches. Il semble aussi que l'éducation réduise le risque de criminalité parce qu'elle contribue à socialiser les jeunes qui poursuivent leur scolarité<sup>3</sup>.

1. A. Steven Englander et Andrew Gurney, «La productivité dans la zone de l'OCDE : les déterminants à moyen terme», *Revue économique de l'OCDE*, n° 22, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

2. Alain Mingat et Jee-Peng Tan, *The Full Social Returns to Education: Estimates Based on Countries' Economic Growth Performance*, Human Capital Development Papers, Banque mondiale, Washington, DC, 1996.

3. Jere R. Behrman et Nevzer Stacey (sous la direction de), *The Social Benefits of Education*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1997.

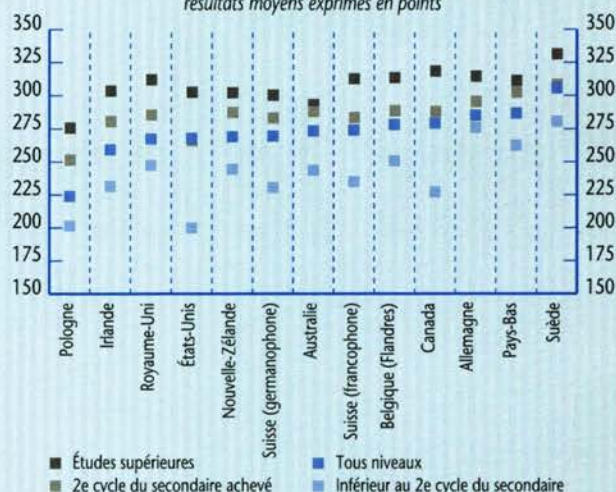
bien qu'étroitement lié à la littératie, ne peut donc s'y substituer comme mesure du capital humain. Des 12 pays ainsi étudiés, la Suède se classe au premier rang et la Pologne au dernier. Dans certains pays, tels que le Canada et les États-Unis, le niveau de littératie des adultes est beaucoup moins homogène que dans d'autres, signe d'une répartition plus inégale du capital humain.

L'investissement dans l'éducation et la formation permanentes des adultes donne une idée de l'effort des pays pour remédier à leur déficit de littératie. Le tableau permet de comparer les taux de participation à des activités de formation liée à l'emploi dans dix des pays étudiés dans l'enquête<sup>3</sup>. Dans certains pays où la littératie est assez faible, les formations liées à l'emploi sont relativement plus nombreuses, mais la différence est beaucoup moins marquée si l'on tient compte de la durée moyenne des formations et non pas simplement de leur fréquence. Dans tous les pays, la formation est concentrée sur des groupes de population jeunes, économiquement actifs et ayant un niveau d'instruction relativement élevé. Beaucoup de groupes pour lesquels la formation serait plus immédiatement rentable ont, dans la pratique, moins de chances d'en bénéficier, ce qui les rend encore plus vulnérables sur le marché du travail. Il semble donc que le capital humain et les investissements dans ce capital sont mal répartis parmi la population active.

## Mesurer la rentabilité

L'investissement humain représente au moins 10 % du revenu national dans la plupart des pays de l'OCDE, si l'on tient compte à la fois des dépenses publiques et privées consacrées à l'enseignement initial, et du coût pour les particuliers et les entreprises de la formation post-scolaire. Face à un investissement d'une telle ampleur, on est

A. «Littératie» des adultes et niveau de scolarité atteint<sup>1</sup>, 1994-95  
résultats moyens exprimés en points



1. Résultats moyens des textes schématiques obtenus sur l'échelle, dans un intervalle de 0 à 500 points, selon le niveau de scolarité ; personnes âgées de 16 à 65 ans ; par ordre de niveau général. Sources : Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada et OCDE, 1997

Dans tous les pays, niveau de scolarité rime avec niveau de littératie, mais la littératie moyenne de personnes ayant le même niveau de scolarité varie fortement entre pays.

amené à se poser plusieurs questions. Combien est-il raisonnable de dépenser ? Comment les ressources doivent-elles être réparties entre les différents types d'investissement, par exemple, entre l'enseignement élémentaire et primaire, et le supérieur ? Comment le coût doit-il être ventilé entre les entreprises, les particuliers et le secteur public ? Quelle doit être la participation des principaux bénéficiaires ? L'on ne saurait répondre à ces questions sans comparer la rentabilité – financière et non financière – de l'investissement dans les différents types de capital humain avec celle des investissements d'équipement.

Malheureusement, le taux de rentabilité de l'investissement dans le capital humain est généralement calculé de façon très restrictive, en comparant le surcroît de revenu produit par des travailleurs plus instruits au coût pour la société de l'investissement dans l'éducation. Le graphique B donne certaines estimations de la rentabilité du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et du supé-

3. Pour deux des 12 pays visés (Allemagne et Suède), les statistiques de la formation liée à l'emploi ne sont pas exploitables.

4. Par capital social, on entend les normes et les comportements fondés sur la confiance, la participation sociale et les réseaux de partage de l'information. Le capital social influe sur la formation de capital humain (voir James S. Coleman, *Foundations of Social Theory*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1990).



rieur pour les femmes sur la base d'enquêtes sur les revenus des ménages effectuées dans 18 pays. On constate que le taux annuel de rentabilité de l'enseignement du niveau universitaire, mesuré par le surcroît de revenu pendant la vie professionnelle, est de 10 à 15 %.

La rentabilité est en général plus élevée pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire que pour les diplômés d'études supérieures (chez les hommes comme chez les femmes) parce que l'enseignement universitaire coûte plus cher. S'il est vrai que les études universitaires se traduisent par des revenus supérieurs à la moyenne pendant toute la vie professionnelle, et supérieurs à ceux qui auraient été gagnés avec un diplôme d'enseignement secondaire, le coût des études universitaires annule en partie les avantages supplémentaires qu'en tirent les individus.

Ces estimations peuvent être comparées avec la rentabilité du capital investi dans les entreprises. Dans l'ensemble, l'investissement dans l'éducation soutient bien la comparaison (graphique B). Dans le deuxième cycle du secondaire, le retour sur investissement est en moyenne à peu près équivalent à ce qu'il est dans les entreprises ; dans le supérieur, il est un peu moins élevé, mais la

différence n'est pas très importante. Ces estimations doivent toutefois être interprétées avec prudence :

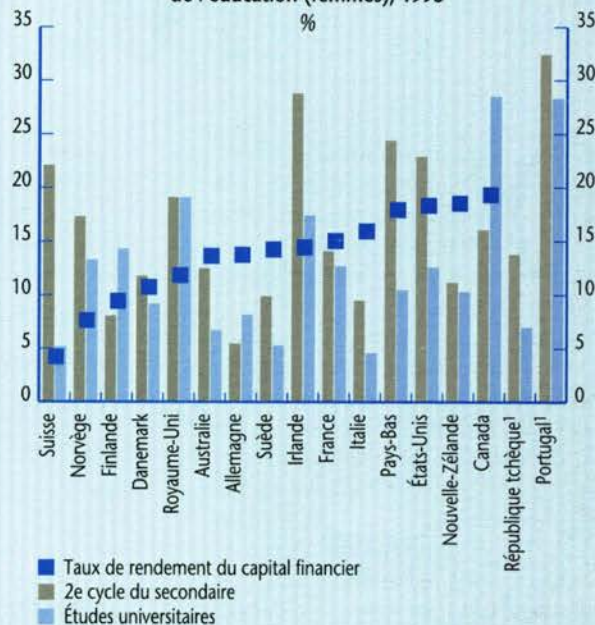
- elles ne tiennent pas compte des avantages sociaux et macro-économiques plus larges produits par les études initiales
- elles négligent les effets de ce qui est appris hors des structures scolaires, de l'expérience professionnelle et de la formation en cours de travail pendant toute la vie active
- elles sont fondées sur des hypothèses concernant l'accroissement des revenus des personnes ayant différents niveaux d'instruction et ne permettent pas de prédire l'évolution future de ces revenus.

■ ■

Il est de plus en plus important d'en savoir davantage sur la rentabilité sociale et économique du temps et de l'argent investis dans le capital humain. Il est urgent également de déterminer quels sont les investissements les plus rentables à cet égard. Quels qu'ils soient, ils doivent être situés dans un contexte institutionnel et social large. De plus, on a besoin de mieux connaître et de mesurer plus précisément les relations entre le capital humain et le capital social<sup>4</sup>.

Or, il est extrêmement difficile d'attribuer des valeurs chiffrées à l'investissement humain. En effet, celui-ci procure des avantages qui vont bien au-delà de l'emploi et du revenu de ceux qui en bénéficient et conforte, sans que cela puisse être mesuré, la cohésion sociale. La mesure du capital humain est jusqu'à présent essentiellement conditionnée par les moyens techniques disponibles : l'analyse porte surtout sur les apports des études initiales et non

B. Taux annuels de rendement de l'éducation (femmes), 1995



1. Taux de rendement du capital financier non disponible.  
Source : OCDE, 1998

sur les relations plus complexes qui existent entre l'amélioration des compétences tout au long de la vie professionnelle et les avantages multiples qui en découlent pour les individus et la société.

Il faudrait désormais mettre au point en priorité des instruments de mesure plus directs des différents types de compétences et du rôle de l'apprentissage sur le lieu de travail ainsi que des avantages sociaux et économiques qui découlent de l'investissement humain, notamment le développement économique et la réduction des inégalités. ■

#### Durée moyenne de la formation professionnelle suivie par des adultes âgés de 25 à 64 ans, 1994-95

	Durée moyenne par personne formée (heures)	Durée moyenne par personne employée (heures)	Taux de participation (%)
Australie	115,9	48,9	38,1
Belgique (Flandres)	126,2	25,2	20,0
Canada	119,8	44,9	37,5
États-Unis	98,1	44,6	45,6
Irlande	218,7	51,2	23,4
Nouvelle-Zélande	154,1	72,2	46,9
Pays-Bas	159,0	51,7	32,5
Pologne	143,2	23,6	16,5
Royaume-Uni	99,5	51,6	51,9
Suisse	114,1	36,2	31,7
Moyenne des 10 pays (non pondérée)	134,9	46,9	34,4

Sources : Développement des ressources humaines Canada, Statistique Canada, OCDE

#### BIBLIOGRAPHIE OCDE

- L'investissement dans le capital humain  
– Une comparaison internationale, 1998  
Analyse des politiques éducatives, 1997  
Perspectives économiques de l'OCDE, n° 61, 1997  
Littératie et société du savoir – Nouveaux résultats de l'Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes, 1997  
Éducation et équité dans les pays de l'OCDE, 1997  
David Istance, «Éducation et exclusion sociale», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 208, octobre-novembre 1997  
Nabeel Alsalam et Ron Conley, «Le taux de rendement de la formation : proposition d'indicateur», *Formation et emploi*, 1995  
A. Steven Englander et Andrew Gurney, «La productivité dans la zone de l'OCDE : les déterminants à moyen terme», *Revue économique de l'OCDE*, n° 22, 1994.

# Pour une politique

Libbie Buchele et Peter Scherer

**D**ans bien des cas, les mesures de politique sociale ont des objectifs simples mais essentiels, comme la protection des plus vulnérables. C'est le but de l'aide de «dernier recours» pour les plus démunis, des soins fournis aux pauvres et aux personnes âgées, du soutien accordé aux grands handicapés et des services sociaux destinés aux enfants à risque. L'existence de ces dispositifs n'a guère besoin de justification : ils visent à préserver la dignité de l'être humain. Un autre de ces objectifs vise à assurer un niveau de vie minimal. A cette fin, la plupart des pays de l'OCDE ont institué une pension de base pour les personnes âgées et une couverture médicale universelle.

Cependant, les programmes sociaux sans caractère universel et destinés à apporter une protection de «dernier recours» risquent de stigmatiser les bénéficiaires en tant qu'assistés. Ou de les enfermer dans le piège de la pauvreté : lorsque l'aide est réservée aux exclus, ceux qui s'efforcent de s'en sortir par eux-mêmes peuvent ne plus y avoir droit. Par conséquent, ils ont parfois plus à perdre à vouloir améliorer leur situation qu'à rester tributaires de la garantie de ressources.

C'est pour cette raison que la majorité des pays de l'OCDE considère que l'aide de «dernier recours» repose sur une conception insatisfaisante de la protection sociale. Ils la complètent en appliquant le principe de l'assurance sociale, qui veut que chacun «gagne» ses droits à prestations à mesure qu'il se constitue des antécédents professionnels ou verse des cotisations, les prestations accordées étant généralement proportionnelles au salaire antérieur (au moins jusqu'à un certain plafond). Il s'agit donc d'un bénéfice différé du travail. Si ces prestations permettent d'atténuer la pauvreté, leur but premier est de fournir une garantie contre une baisse soudaine et inattendue du niveau de vie.

Un système de protection sociale conçu de la sorte a ceci de paradoxal que les prestations, si elles sont très généreuses, peuvent menacer l'emploi même sur lequel elles reposent. Comme les

*Les ministres chargés de la santé et des affaires sociales se réuniront à l'OCDE les 23 et 24 juin prochains. Ils débattront, entre autres, de l'équilibre à instaurer entre les mesures «passives» – aides publiques sous forme de prestations – et les mesures «actives» qui associent garantie de ressources et réinsertion dans la société<sup>1</sup>.*

personnes qui gagnaient bien leur vie – et dont les cotisations étaient par conséquent plus importantes – reçoivent des prestations plus élevées, les prélèvements nécessaires à leur financement doivent, eux aussi, être élevés. Or, lorsqu'un salaire minimum ou des conventions collectives empêchent l'ajustement des salaires à la baisse, les personnes en quête d'un emploi dont les gains potentiels sont faibles risquent de se voir évincer du marché du travail parce qu'elles reviendraient trop cher, le coût total de leur travail – salaire plus prélèvements obligatoires – étant plus élevé que la valeur des services qu'elles rendraient à leurs employeurs.

Les indemnités de chômage suivent un peu le même schéma. Comme elles sont destinées à garantir les bénéficiaires contre une perte temporaire de revenu, le droit de les percevoir disparaît généralement après un délai donné. Lorsqu'elles sont élevées, la recherche d'un emploi peut durer longtemps, mais plus elle dure, moins les intéressés auront de chances de se voir proposer un travail ; autrement dit, les prestations elles-mêmes peuvent contribuer à prolonger le chômage. C'est la raison pour laquelle l'on préconise l'application de politiques actives du marché du travail, conçues pour aider les chômeurs à trouver un emploi, plutôt que le recours au dispositif «passif» de l'indemnisation du chômage.

Pourtant, au cours des dix dernières années, ce n'est pas chez les chômeurs qu'a été enregistré l'essentiel de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de transferts sociaux. Gagnés par l'impression que leurs efforts de recherche d'un emploi risquaient d'être vains, beaucoup de gens, en particulier des chômeurs de longue durée, se sont peu à peu tournés vers d'autres types de prestations, notamment celles destinées aux personnes

qui ne sont pas censées chercher du travail : pensions d'invalidité, prestations de retraite anticipée ou allocations pour mères seules.

Cette évolution va à l'encontre de l'un des principes de l'assurance sociale, à savoir encourager l'exercice d'une activité rémunérée : pour avoir droit aux prestations, il faut avoir travaillé ou cotisé pendant un certain temps, ce qui constitue une raison de plus de chercher un emploi. Dans les pays nordiques par exemple, l'existence de prestations d'assurance sociale de portée générale est allée de pair avec des taux d'activité élevés, en particulier chez les femmes. Mais, même dans ces pays, l'on assiste à un glissement identique : un recours croissant aux prestations destinées à des personnes qui ne sont pas censées chercher du travail.

## Changement d'orientation

Afin de contrecarrer cet effet pervers, on a modifié l'angle d'attaque. Alors que l'emploi servait simplement de référence pour les prestations sociales, il a commencé à en former le fil conducteur. La première approche prend comme point de départ les antécédents professionnels et détermine les droits à accorder en conséquence, tandis qu'un système axé sur l'emploi développe les possibilités de travail, en particulier pour les personnes qui, autrement, seraient tributaires de prestations.

Le choix de cette orientation a de profondes conséquences. L'État-providence a pour but d'éviter aux personnes incapables de travailler d'avoir à chercher un emploi. Or, avec des politiques sociales axées sur l'emploi, cette forme de protection cède progressivement la place à une démarche «active» comparable à celle qui régit les politiques actives du marché du travail<sup>2</sup>. Dans la

Libbie Buchele a travaillé comme consultante auprès de la division de la politique sociale que dirige Peter Scherer, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.  
Messagerie : els.contact@oecd.org

# sociale plus active

pratique, ce changement de priorité transparait dans l'examen de cinq catégories de prestations : soins de santé ; maladie et invalidité ; jeunes sortis du système scolaire ; parents qui s'occupent de leurs enfants ; prise en charge de la retraite anticipée.

## Santé

La plupart des pays de l'OCDE offrent une couverture médicale à tous leurs résidents<sup>1</sup>, auxquels les mêmes privilèges sont accordés, qu'ils travaillent ou non. Les États-Unis en revanche la réservent aux personnes âgées et aux bénéficiaires d'une garantie de ressources de «dernier recours». Le passage de l'aide sociale à l'exercice d'un emploi peut par conséquent signifier la perte de cette couverture. Beaucoup d'États américains s'attaquent à ce problème au moyen de politiques de la santé axées sur l'emploi, lesquelles permettent aux personnes qui sortent du système d'aide sociale pour travailler de conserver, pendant une période déterminée, leurs droits aux prestations médicales.

D'autres pays de l'OCDE offrent une couverture médicale complémentaire – produits pharmaceutiques, soins dentaires, optique – aux personnes qui ont les revenus les plus bas. De la même façon, la possibilité de se voir supprimer cette couverture peut décourager certains d'exercer une activité rémunérée. C'est la raison pour laquelle certains pays – l'Australie, par exemple – essaient d'atténuer ce problème en maintenant cette couverture pendant une période déterminée après une embauche. Cela est relativement rare et beaucoup de pays rendent plus difficile l'accès à ces prestations.

## Maladie et invalidité

Le régime des prestations de maladie et d'invalidité fait actuellement l'objet d'une réforme qui vise à en rendre le fonctionnement plus «actif», plus axé sur l'emploi. L'un des moyens utilisés à cette fin : faire participer les employeurs plus directement à son financement et à son administration.

1. *Dignité et solidarité sociale*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1998.

2. Peter Schwanse, «Accroître l'aptitude des chômeurs à l'emploi», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 209, décembre 1997-janvier 1998.

3. Les immigrants récents se retrouvent souvent sans couverture sociale et sont ainsi exposés à des risques considérables.

C'est ainsi que, au lieu de verser des cotisations à l'État en laissant à un organisme d'assurances sociales le soin de servir les prestations, les employeurs britanniques, néerlandais et suédois ont été chargés de payer eux-mêmes les premières indemnités.

Cette réforme présente un autre aspect, lié au caractère paradoxal des conditions d'attribution des prestations. Les pensions d'invalidité (en particulier) sont destinées aux personnes qui ne sont pas capables de travailler mais, au cours de ces dernières années, les chances de trouver un emploi ont commencé à servir de critère pour la reconnaissance de l'état d'invalidité. Cela va, bien évidemment, à l'encontre du principe selon lequel les titulaires d'une pension d'invalidité sont réellement dans l'«incapacité» de travailler et ne sont donc pas censés pouvoir trouver un emploi rémunéré. Les pays qui ont connu cette évolution – dont l'Australie, le Canada, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni – s'efforcent maintenant d'inverser le processus et de réserver à nouveau les pensions d'invalidité aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler.

## Les jeunes sortis du système scolaire

Comme ils n'ont aucun antécédent professionnel, les jeunes qui sortent de l'école n'ont généralement pas droit à l'assurance sociale. Toutefois, beaucoup de pays de l'OCDE leur accordent une aide pendant qu'ils recherchent un emploi. Mais les conditions à remplir pour l'obtenir sont devenues sensiblement plus rigoureuses au cours de ces dernières années. Certains pays – le Danemark et le Royaume-Uni, par exemple – appliquent maintenant des critères très stricts qui subordonnent la garantie de ressources, disponible pour peu de jeunes, à l'exercice d'une activité ou à la participation à un stage de formation directement liés à l'emploi.

## Parents s'occupant de leurs enfants

Dans les pays nordiques, à l'exception de la Norvège, les mères seules qui sont dans le besoin peuvent bénéficier d'une aide, à condition de rechercher un emploi rémunéré et d'accepter celui qui leur sera éventuellement proposé. Cela témoigne d'un attachement de longue date à une politique sociale axée sur l'emploi, qui vise à éliminer les obstacles au travail des mères seules – le man-

que de structures d'accueil pour les enfants, par exemple – afin de leur permettre de rejoindre les rangs de la population active.

En revanche, dans beaucoup d'autres pays, les mères seules peuvent bénéficier de la garantie de ressources parce qu'elles s'occupent elles-mêmes de leurs enfants et évitent ainsi à la collectivité d'avoir à le faire. Au risque cependant de créer, à long terme, une situation de dépendance. C'est pourquoi la plupart des pays qui ont institué ce type de prestations ont maintenant commencé à encourager, voire à obliger (comme dans les pays nordiques), les mères seules ayant des enfants d'âge scolaire – ou pré-scolaire s'il existe des struc-



L'assurance sociale que certains pays accordent aux jeunes qui sortent de l'école est de plus en plus subordonnée à l'exercice d'une activité ou à la participation à un stage de formation.

tures d'accueil convenables à ce niveau – à chercher du travail ou à exercer des activités liées à l'emploi pour pouvoir continuer à bénéficier de la garantie de ressources. Parallèlement, la durée de cette aide est réduite.

Le respect de ces obligations est lié aux avantages offerts aux femmes mariées qui travaillent. Dans les pays d'Europe dotés de systèmes d'assurance sociale généralisés, celles-ci bénéficient normalement d'un congé de maternité rémunéré et ont accès à des crèches et à des garderies publiques ou semi-publiques. Les mères seules, tenues de chercher un emploi, se verront généralement offrir les mêmes avantages. >

# Pour une politique sociale plus active

En revanche, là où les avantages liés à l'emploi sont moins réglementés, il se peut que les femmes mariées qui travaillent ne reçoivent que très peu, voire aucune, de ces prestations de la part de leur employeur. Dans ce cas, les mères seules risquent de devoir de débrouiller par elles-mêmes pour faire garder leurs enfants et, d'une manière générale, concilier vie active et obligations familiales. Or, comme elles n'ont pas à leurs côtés de compagnon pour partager la charge, elles connaissent souvent de grandes difficultés. Les politiques de retour au travail qui encouragent, voire exhortent, les femmes à reprendre une activité ont peu de chances de réussir en l'absence de services de garde et de congé parental. Cependant, l'octroi de ces avantages par l'État semblera inéquitable s'ils ne sont pas également accordés aux femmes mariées.

De fait, certaines indications donnent à penser que la garde à domicile a tendance à devenir plus – et non pas moins – populaire, notamment en raison du vieillissement de la population, qui pèse sur les programmes publics de soins. Lorsque la garde est assurée par la famille, elle est moins coûteuse pour le budget de l'État que lorsqu'elle est confiée à des organismes extérieurs. C'est pourquoi dans certains pays (dont l'Australie, l'Autriche et le Royaume-Uni), les personnes qui prennent soin de handicapés ou de personnes âgées ont été admises au bénéfice d'une aide publique ; lorsque les droits à pension sont fondés sur les antécédents professionnels, leur activité est parfois assimilée à un emploi. La garde des enfants fait l'objet d'une reconnaissance analogue (mais moins large et le plus souvent pour des cas particuliers), et il arrive que les femmes mariées qui restent à la maison pour élever leurs enfants reçoivent une allocation à ce titre (en Finlande ou en France, par exemple). L'inconvénient d'une politique de cette nature est – nous l'avons vu – que les femmes bénéficiaires d'une aide pour l'éducation de leurs enfants risquent de se couper du marché du travail.

## Retraite anticipée

Le phénomène de la retraite anticipée, qui marque le marché du travail de beaucoup de pays depuis une dizaine d'années<sup>4</sup>, tient soit à un choix délibéré des personnes qui ont les moyens maté-

4. Voir pp. 15-19.

riels de cesser tôt leur activité, soit à un «choix» contraint de la part de travailleurs qui n'ont comme autre solution que le chômage de longue durée. Pour renverser cette tendance, de simples appels par des gouvernements inquiets ne suffiront pas. Toute tentative de réduire les droits à pension que les personnes sur le point de prendre leur retraite peuvent faire valoir serait jugée inéquitable et donc contestée. Des travaux récents de l'OCDE montrent que les incitations existantes ont joué un rôle important dans cette tendance à partir tôt à la retraite. La réforme des pensions doit avoir pour objectif de rééquilibrer les incitations à l'intention tant des employeurs que des travailleurs, de manière à favoriser la poursuite de l'activité professionnelle.

Les dispositions des régimes publics de pensions qui encouragent le départ en préretraite ont commencé à être supprimées : restriction de la possibilité de percevoir une pension de façon anticipée, réduction de son montant. En même temps, certaines mesures incitent à continuer à travailler : augmentation du nombre d'années de travail exigé pour le versement d'une pension à taux plein (France et Italie, par exemple), primes pour la poursuite de l'activité (nombreux pays, notamment Australie, Canada, Luxembourg et Suède). Mais ces changements mettront longtemps à produire des effets suffisants pour renverser la tendance à partir tôt à la retraite.




Les politiques sociales, dans tous les pays de l'OCDE, visent à faire disparaître les inégalités de l'économie de marché, tant à l'aide des systèmes d'imposition et de transferts que par la fourniture directe de services de santé et d'éducation. Les objectifs multiples de l'action sont aussi importants dans ce domaine que dans tous les autres. Les programmes de transferts qui ne sont pas axés sur l'emploi sont probablement voués à l'échec : ils risquent d'être jugés inéquitables par ceux qui les financent et d'apparaître comme une forme inadaptée de soutien et d'exclusion aux yeux des bénéficiaires qui ne parviennent pas à trouver un emploi.

La politique sociale doit par conséquent être à même de prendre en compte l'interaction cause-effet. Par exemple, certaines personnes sont exclues de la société parce qu'elles perdent leur emploi, d'autres sont au chômage parce qu'elles

sont victimes de l'exclusion. Pour réduire les inégalités sans engendrer de dépendance, une politique sociale axée sur l'emploi doit à la fois viser à assurer la réinsertion sur le marché du travail des personnes privées d'emploi et à compléter les bas revenus en situation d'emploi. Elle facilitera en outre l'apprentissage et le recyclage pour aider les travailleurs faiblement rémunérés à s'élever dans l'échelle de leur métier.

Toutefois, l'application efficace d'une politique sociale axée sur l'emploi n'est pas sans exiger quelques choix difficiles. L'assurance sociale qui privilégie la garantie de ressources ne protège guère les plus vulnérables qui n'ont pas de ressources à maintenir. Il est désormais évident que pour leur apporter une véritable protection, il faut mettre en œuvre des politiques actives axées sur l'emploi. Mais celles-ci sont plus coûteuses qu'une simple aide minimale et tous les gouvernements des pays de l'OCDE subissent d'importantes restrictions budgétaires. C'est pourquoi le principe consistant à privilégier le retour au travail par rapport à l'aide sociale ne suffit pas en tant que tel pour en asseoir la réussite. Les ressources nécessaires vont devoir être trouvées ailleurs. L'un des moyens évidents d'alimenter le budget de la protection sociale est de réduire les prestations servies par les pouvoirs publics à titre de garantie de ressources aux personnes pourvues d'un emploi bien rémunéré. ■

## BIBLIOGRAPHIE OCDE

- 
- Dignité et solidarité sociale, à paraître, 1998
  - Prestations et incitations dans les pays de l'OCDE, à paraître, 1998
  - Combattre l'exclusion : l'aide sociale en Australie, en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède, 1998
  - Famille, marché et collectivité, 1997
  - La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail, 1996
  - Peter Schwarse, «Accroître l'aptitude des chômeurs à l'emploi», l'Observateur de l'OCDE, n° 209, décembre 1997-janvier 1998.

# La montée des «zinzins» sur les marchés des capitaux

Hans J. Blommestein et Norbert Funke

*Sur les marchés internationaux des capitaux, la puissance financière des investisseurs institutionnels – les «zinzins» – est énorme et ne fait que s'accroître. Leurs stratégies d'investissement et leur aptitude à négocier ont un impact planétaire sur les marchés des capitaux comme sur l'activité des affaires en général. La complexité croissante de leurs opérations de placement et de négoce de titres ne va pas sans poser aux autorités de réglementation et de tutelle un certain nombre de problèmes concernant la rationalité des restrictions à l'investissement, le rôle des normes et des systèmes de gestion des risques, la capacité des infrastructures financières en place dans les pays de l'OCDE et sur les marchés émergents<sup>1</sup>.*

Qu'il s'agisse de compagnies d'assurance, de sociétés d'investissement ou de fonds de pension, les investisseurs institutionnels ont vu leur rôle s'accroître aussi bien dans les pays de l'OCDE qu'ailleurs<sup>2</sup>. En 1995, le total des actifs détenus par ces institutions dans les principales régions de la zone OCDE s'élevait ainsi à plus de 24 400 milliards de dollars (soit 106,6 % du PIB de la zone). Entre 1990 et 1995, la croissance annuelle moyenne des actifs détenus par les investisseurs institutionnels s'est établie à 10,5 %, un chiffre qui cache cependant des différences marquées entre régions de l'OCDE (graphique).

Hans J. Blommestein et Norbert Funke travaillent à la direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, OCDE.

Messagerie : daf.contact@oecd.org

Ce constat illustre une évolution fondamentale de la structure financière : l'épargne se détourne de plus en plus des institutions bancaires réglementées et statutairement protégées au profit d'entités parfois non protégées, fonctionnant dans des cadres réglementaires distincts et poursuivant des objectifs d'investissement différents. Cette institutionnalisation croissante de l'épargne influe profondément sur la structure et le fonctionnement des marchés des capitaux du monde entier.

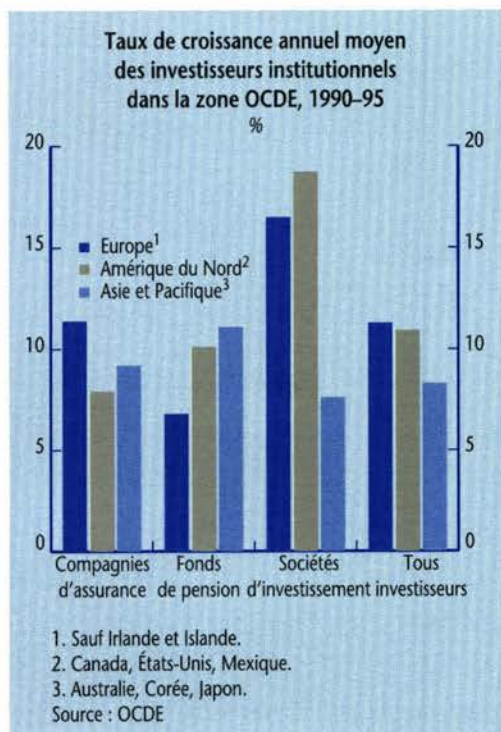
L'existence d'une communauté puissante d'investisseurs institutionnels présente de nombreux avantages. Dans les pays tels que le Canada, les États-Unis ou le Royaume-Uni dont le secteur institutionnel est important, les marchés de valeurs mobilières sont en général très développés. Les dispositifs complexes mis au point pour les opérations de marché et l'introduction de nouveaux instruments répondent à la demande de ces investisseurs institutionnels dont l'expansion régu-

lière a toutes les chances de stimuler d'autres innovations financières. L'institutionnalisation de l'épargne débouche également sur une augmen-

**1. Institutional Investors in the New Financial Landscape** (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1998.

**2. Les investisseurs institutionnels sont généralement définis comme des institutions financières qui investissent l'épargne des particuliers et des sociétés non financières sur les marchés des capitaux. Cette définition n'est pas très précise, et devient encore plus vague dans un contexte de marchés des capitaux dynamiques. Elle se réfère en fait aux capitaux gérés par des professionnels ou des institutionnels, par opposition aux capitaux gérés par des investisseurs de détail pour leur propre compte. Exemples d'investisseurs institutionnels dans la plupart des pays de l'OCDE : les organismes de retraite, les compagnies d'assurance, les SICAV, les fonds d'arbitrage, les SICAF ainsi que les opérations de marché pour compte propre des banques d'affaires, des banques commerciales et des maisons de titres. On se réfère souvent à la prédominance croissante des institutions financières sur les marchés des capitaux, aux dépens des investisseurs de détail, en parlant d'institutionnalisation des marchés des capitaux. Pour une analyse détaillée des fonds de pension, voir pp. 23-27.**

# La montée des «zinzins» sur les marchés des capitaux



tation de l'offre de capitaux à long terme lesquels, pour partie, vont permettre d'améliorer l'offre de capital-risque et donc de stimuler la création d'entreprises et d'emplois.

Ces évolutions bénéfiques posent néanmoins de nouveaux problèmes aux responsables politiques. Car ceux-ci vont devoir superviser attentivement le comportement des investisseurs institutionnels et le cadre réglementaire dans lequel ils évoluent, en raison de l'influence croissante de ces derniers sur la structure et le mode de fonctionnement des marchés des capitaux. Des marchés dont le rôle pour l'économie réelle, le financement des entreprises, le gouvernement d'entreprise et la garantie des prestations de retraite, doit être d'ailleurs reconnu par les autorités.

## Stratégies de placement et portefeuilles

Les investisseurs institutionnels disposent désormais de stratégies et de techniques d'investissement très élaborées. Cela s'explique par la montée en puissance de l'industrie des professionnels

de la gestion de fonds, par les progrès technologiques en matière de communications et de traitement de l'information ainsi que par les avancées importantes dans les méthodes de fixation du prix d'instruments financiers complexes. Cela n'empêche nullement les stratégies effectivement adoptées par les investisseurs institutionnels d'être très diverses et la composition des portefeuilles de varier considérablement. La nature des engagements de ces investisseurs et leurs mandats fiduciaires n'étant pas identiques, leurs objectifs d'investissement sont naturellement dissemblables. Certains limitent au maximum la prise de risques tandis que d'autres, recherchant des rendements élevés, sont plus enclins à parier sur des projets aléatoires. Certains fonds recourent à une gestion active, tandis que d'autres optent pour des stratégies passives fondées sur l'indexation. La gestion de fonds peut être interne ou externe ou encore combiner les deux. Reste un point commun à tous les investisseurs institutionnels : le recours croissant aux professionnels de la gestion de portefeuilles. La profession de gestionnaire de fonds joue donc un rôle déterminant dans

la relation entre les investisseurs institutionnels et les marchés des capitaux (encadré, ci-contre).

La composition des portefeuilles des investisseurs institutionnels présente deux caractéristiques bien distinctes. En premier lieu, à l'exception de pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni et malgré une évidente montée en puissance de ce type de placement, les avoirs en actions sont encore relativement limités dans la plupart des pays de l'OCDE. Deuxièmement, la préférence nationale reste très marquée en matière d'allocation des actifs, en partie du fait des régimes réglementaires en vigueur. Cette préférence est toutefois plus manifeste pour les organismes de retraite et les compagnies d'assurance-vie que dans le cas des fonds de placement (tableau, p. 42).

Les investisseurs se demandent s'il vaut mieux adopter une stratégie de gestion «active» ou «passive». A l'évidence, la plupart des gestionnaires de fonds parviennent difficilement à aligner régulièrement de meilleures performances que les indicateurs de référence en la matière. De nombreux investisseurs institutionnels n'en sont pas moins disposés à mettre de l'argent dans une gestion active. En fait, plus l'institution est convaincue de

l'opportunité qu'il y a de bien rémunérer les compétences d'un gestionnaire de portefeuille, plus le gestionnaire se sentira autorisé à se démarquer des indicateurs de référence. De nombreux organismes de retraite adoptent une stratégie hybride qui consiste à maintenir une position de base gérée de façon passive selon un mode d'indexation, tout en la complétant par des portefeuilles gérés de façon active. L'indexation reste un moyen peu coûteux de diversifier l'ensemble des actifs d'un organisme de retraite mais elle peut fort bien être associée à une gestion dynamique.

On évalue fréquemment les performances d'un gestionnaire de portefeuille en se référant exclusivement à un indicateur de référence établi. Mais, depuis quelque temps, la tendance est de compléter cette évaluation en identifiant le montant des risques pris par le gestionnaire pour parvenir à ce résultat. Certaines institutions américaines ont ainsi créé des «indicateurs de référence sur mesure» collant à la structure de leurs engagements et intégrant leur propre tolérance en matière de volatilité.

## L'environnement financier

Diverses forces contribuent à façonner le paysage financier mondial : l'évolution démographique, la réforme des systèmes de retraite, les progrès de la technologie et des communications, la désintermédiation, la déréglementation, l'amélioration des infrastructures financières dans un nombre croissant de marchés émergents. Tous ces facteurs sont susceptibles d'engendrer des réajustements importants de portefeuilles traduisant une augmentation des actifs financiers, des avoirs en actions et des investissements en capital-risque ainsi qu'un accroissement des investissements transfrontières. Le défi le plus proche auquel les gestionnaires vont être confrontés est le passage à la monnaie unique en Europe qui va accélérer le développement de nouveaux secteurs de marché. Ce sera probablement le cas des titres et des instruments de la dette ne bénéficiant pas des meilleures no-

3. Le coefficient de forte épargne se définit ici comme la part des années de forte épargne (40-60 ans) dans la durée totale des années d'épargne (15-60 ans).

4. Pour plus de détails, voir p. 25.

## TOILE DE FOND

## Les raisons d'une progression

Quatre grands facteurs expliquent la montée en puissance des investisseurs institutionnels considérés en tant que groupe.

Premièrement, le vieillissement des populations dans la zone OCDE entraîne une augmentation de la demande de produits d'épargne retraite comme les parts de fonds de placement, les rentes indexées sur actions, les titres adossés à des actifs et les plans d'épargne en actions garantis. Cette demande est en outre le fait de particuliers de plus en plus riches et familiers de ces questions. Parallèlement, l'importante cohorte des «baby-boomers» des années 40 et 50 exacerbe les problèmes budgétaires des pays où prédominent les régimes publics de retraite par répartition. Ces problèmes ont encouragé l'introduction de systèmes de retraite par capitalisation.

Deuxièmement, en permettant de traiter très rapidement de vastes flux d'information à des coûts très faibles, les progrès technologiques en matière de communication et de traitement de l'information ont accru la capacité du secteur financier d'offrir des services d'intermédiation et de gestion des risques. Cette évolution a engendré de nouveaux produits d'investissement très élaborés comme les SICAV de trésorerie, les swaps, les options ou les produits dérivés. Un processus facilité par des avancées méthodologiques en matière de détermination des prix de ces instruments financiers. A l'évidence, l'innovation et la créativité observées sur le marché des capitaux américains ont eu une profonde influence sur les services financiers du monde entier.

Le troisième facteur est la déréglementation du secteur bancaire et des valeurs mobilières entreprise au début des années 80. Elle a eu pour effet de renforcer la concurrence que se livrent mutuellement les banques mais aussi celle qui se manifeste entre ces dernières et les autres institutions financières. En outre, la concurrence s'est également intensifiée au sein de la zone OCDE du fait de la suppression des restrictions aux mouvements internationaux

de capitaux et de la levée des barrières à l'installation d'institutions financières étrangères. Enfin, l'application aux banques de normes internationales de fonds propres ont achevé de pousser ces dernières à se réorienter massivement vers des activités génératrices de commissions – les transactions sur les marchés des capitaux, par exemple. La ligne de démarcation entre les banques, les compagnies d'assurances et les organismes de gestion de fonds n'en est devenue que plus floue.

Quatrièmement, le phénomène de désintermédiation bancaire consécutif à la baisse de la demande de dépôts bancaires et de produits d'épargne traditionnels s'est traduit par une réorientation des particuliers vers des instruments potentiellement plus rentables, tels que les SICAV de trésorerie ou les fonds de placement en actions. Ce changement est particulièrement manifeste sur les marchés des capitaux nord-américains qui ont vu passer le pourcentage des dépôts bancaires dans le total des actifs financiers des ménages de 26 % en 1976 à environ 15 % en 1996. Cette tendance se fait jour également dans d'autres pays. En France par exemple, le ratio encaisses/dépôts sur total des actifs est passé au cours de la même période de 65 à 34 %. En Allemagne, cette proportion a été ramenée de 62 % en 1976 à 43 % 20 ans plus tard.

Par delà ces tendances générales, d'autres facteurs entrent en ligne de compte : le régime fiscal appliqué à l'épargne retraite ; le rendement des produits d'épargne institutionnels par rapport à celui d'autres produits financiers ; l'évolution de l'environnement réglementaire et des dispositifs de surveillance ; les comportements vis-à-vis des différents moyens d'épargne, les pays de «culture actionnariale» (essentiellement les pays anglophones) se distinguant des pays de «culture bancaire» (surtout l'Europe continentale et le Japon). Enfin, de nombreux pays encouragent officiellement certains types d'investisseurs institutionnels comme les fonds de pension privés.

lement plus risqués. Par ailleurs, les distorsions existant encore au sein de l'Union européenne deviendront plus visibles et les pressions visant à les supprimer s'accroîtront.

Le vieillissement de la population pourrait, dans une dizaine d'années, entraîner une baisse relative de l'épargne des jeunes (coefficient de forte épargne)<sup>3</sup>, ce qui pourrait induire des ajustements importants dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels, alimentant ainsi la baisse des prix des actifs financiers. Ce scénario, fortement entaché d'incertitudes, s'appuie sur l'hypothèse que l'évolution démographique déterminera les investisseurs institutionnels à ralentir leur accumulation d'actifs financiers, ce qui ne manquerait pas de se répercuter sur les taux de rentabilité des différentes catégories d'actifs.

Les préférences en matière d'actifs variant selon les tranches d'âge, le vieillissement de la génération du baby-boom pourrait avoir une influence – en termes absolus comme en termes relatifs – sur les prix des actions et des obligations<sup>4</sup>.

A l'évidence, l'incidence de la démographie sur les prix des marchés financiers pourrait affecter négativement les performances des fonds de pension dans les années à venir. Mais la riposte pourrait provenir des pays non OCDE dont les populations sont jeunes : à l'époque où le nombre de retraités augmentera dans la zone OCDE, la majeure partie des citoyens des pays émergents vivra sa période de plus forte épargne. Les organismes de retraite auront ainsi l'occasion d'améliorer leurs résultats en diversifiant leurs placements en direction des économies plus porteuses parce que plus jeunes.

En dépit de la rentabilité potentielle des pays émergents, les investisseurs institutionnels des pays de l'OCDE ne pourraient néanmoins tirer d'une telle stratégie de diversification que des avantages limités. En outre, si les fonds de pension mettent en œuvre cette diversification de leurs investissements à l'échelle internationale, l'évolution démographique dont les effets se répercutent sur le cours des actions et des obligations nationales tendra à peser également sur les marchés boursiers et obligataires internationaux ainsi que sur le marché des changes. La réorientation de l'investissement des économies de l'OCDE vers les pays tiers devrait certes avoir un effet globalement positif, mais très probablement insuffisant

tations, comme les valeurs mobilières adossées à des actifs qui sont encore peu fréquentes en Europe.

Parce qu'elle augmentera, selon toute vraisemblance, la liquidité des marchés des capitaux européens, l'introduction de l'euro fera baisser les coûts des transactions et facilitera l'allocation ou la réallocation des actifs institutionnels et la gestion

des risques. De même, les restrictions à l'investissement fondées sur la monnaie perdront leur signification tandis que la préférence nationale risque de déperir. Comme les possibilités de jouer sur les monnaies se raréfieront, on verra sans doute une réorientation des stratégies de diversification vers l'investissement multi-sectoriel ou extra-européen et vers des projets plus rentables mais éga-

## La gestion des actifs à l'échelle mondiale

La place occupée par les investisseurs institutionnels est très variable suivant les pays et les régions. L'importance respective des trois principales catégories de «zinzins» – compagnies d'assurance, sociétés d'investissement et fonds de pension – est également très différenciée (tableau).

### Amérique du Nord

Aux États-Unis, le secteur des retraites a connu une évolution marquée. Le passage des plans de retraite à prestations définies aux plans de retraite à cotisations définies a joué un rôle déterminant, tant au niveau de la demande de nouveaux produits financiers et de services de gestion d'actifs que des changements de stratégie en matière d'allocation des actifs. L'essor des plans à cotisations définies a été impressionnant au point qu'à la fin de l'année 1996, 83 % des entreprises de 500 à 1 000 salariés les avaient adoptés. Avec pour résultat que la prise du risque n'incombe plus aux responsables du régime de retraite de l'entreprise mais bien aux salariés participant aux plans. Cela donne aux particuliers une bien plus grande latitude en matière de choix d'investissement adaptés.

Au Canada, les investisseurs ont tendance à délaissier les dépôts bancaires et les produits d'investissement à rendement garanti au profit d'instruments à taux révisable et de SICAV de trésorerie. L'épargne privée prend en outre le relais des régimes de retraite établis par l'employeur. Une «épargne de détail» qui rend les capitaux plus accessibles et plus mobiles même s'ils sont plus institutionnalisés. Quant à la diversification internationale des portefeuilles, elle est en pleine expansion.

Les gestionnaires d'actifs américains et canadiens ont en commun le fait qu'ils privilé-

Actifs des investisseurs institutionnels, 1990 et 1995

% du PIB

	1990			1995		
	Compagnies d'assurance	Sociétés d'investissement	Fonds de pension	Compagnies d'assurance	Sociétés d'investissement	Fonds de pension
Allemagne	26,0	9,0	3,3	29,5	16,4	2,9
Australie	30,4	9,8	17,6	38,2	12,4	31,4
Autriche	16,8	9,0	0,5	22,2	14,2	1,0
Belgique	29,7	13,0 <sup>a</sup>	3,2 <sup>b</sup>	31,2	22,9 <sup>a</sup>	4,0 <sup>b</sup>
Canada	25,9	5,3	30,0	30,8	19,1	41,0
Corée <sup>c</sup>	18,9	26,1	3,1	23,4	31,2	3,1
Danemark	41,0	2,8	16,1	46,6	3,7	18,7
Espagne	11,3 <sup>d</sup>	3,2	2,9	19,0	18,3	2,1
États-Unis	35,4	20,8	46,1	41,5	38,8	59,5
Finlande	7,4	0,1 <sup>a</sup>	26,6 <sup>e</sup>	12,3	0,9 <sup>a</sup>	36,4 <sup>c</sup>
France	20,0 <sup>a</sup>	32,9 <sup>a</sup>	3,4	37,9 <sup>a</sup>	37,6 <sup>a</sup>	4,3
Grèce	2,9	..	6,5 <sup>a</sup>	3,1	9,6 <sup>a</sup>	10,9 <sup>b</sup>
Hongrie	2,8	..	..	3,2	1,1	0,1
Italie	10,7	3,8	5,2	16,7	7,4	5,9
Japon	35,4	13,1 <sup>a</sup>	11,5	37,5	9,7 <sup>a</sup>	11,3
Luxembourg	..	909,2	19,7	44,9	2 076,4	19,6
Mexique	1,9	8,0	..	2,2	2,7	..
Norvège	31,0	2,3	4,6	33,1	4,9	6,6
Pays-Bas <sup>a</sup>	41,1	11,3	81,0	52,2	17,1	88,2
Pologne	..	..	..	1,4	0,2 <sup>a</sup>	..
Portugal	4,4	4,4	1,8	6,8	16,4	9,1
Rép. tchèque	..	..	..	5,2	2,4	..
Royaume-Uni	54,3	13,1	60,5	77,1	21,8	71,7
Suède	41,0	16,9 <sup>a</sup>	34,2 <sup>a</sup>	55,9	22,2	40,1 <sup>e</sup>
Suisse	58,7	11,1	72,7	59,5	16,9	73,2
Turquie	0,6	0,4	..	0,8	0,3	..

.. non disponible

– nul ou négligeable

Les chiffres en italique sont provisoires

a. Actifs financiers.

b. Y compris les actifs financiers des fonds de pension d'épargne pour 1990 et 1995, de 1,1 % et 1,5 % respectivement.

c. Actifs financiers des programmes de retraite professionnels.

d. Compagnies d'assurance et fonds de pension autonomes inclus.

e. Fonds de pension de la sécurité sociale pour 1990 et 1995 inclus, respectivement de 32,5 % et 37,7 %.

Source : OCDE

gient les placements en actions. Alors que, dans la plupart des autres pays, à l'exception de l'Australie et du Royaume-Uni, les gestionnaires d'actifs ont une propension beaucoup

plus forte à investir sur les produits à revenu fixe. De la comparaison des marchés européens et américains, il ressort en gros que sur les premiers, le total des actifs est réparti à peu près également entre marché monétaire, obligations et actions. Aux États-Unis, la moitié des actifs se porte sur les actions, l'autre moitié se partageant à part presque égale entre marchés monétaires et obligataires.

### Asie

Au Japon, l'épargne se porte traditionnellement sur les comptes de dépôt et les contrats d'assurance, les autres placements institutionnels n'atteignant que des proportions assez modestes. Toutefois, la demande de produits d'investissement plus rentables est en augmentation régulière. Le marché des fonds institutionnels se fragmente en plusieurs secteurs autrefois fortement réglementés. En effet, les seuls placements autorisés concernaient les titres nationaux de qualité à taux fixe tandis que des règles assez précises restreignaient l'allocation des actifs. Pour cette raison, de nombreux institutionnels s'en tenaient à une stratégie d'achat et de détention de titres. Même si la modernisation du secteur institutionnel nippon et les réformes du secteur financier qui l'accompagnent s'accélérent, le marché souffre encore de déficiences structurelles importantes : gestion de fonds trop peu concurrentielle, manque de professionnalisme des gestionnaires de fonds nationaux, pénurie de produits d'investissement nationaux adaptés...

Les investisseurs institutionnels japonais sont actuellement confrontés à plusieurs difficultés. Dans un contexte de faible inflation et de très bas rendements, ils doivent prendre des risques supplémentaires pour augmenter leurs revenus. Dans l'attente d'une rentabilité



supérieure et soucieux de ne pas s'exposer imprudemment, les gros investisseurs soumis à des critères très stricts en matière de placement préfèrent en général prendre des risques de change limités plutôt que des risques de crédit supplémentaires. La situation devrait s'améliorer après l'entrée en vigueur des mesures de déréglementation. A partir d'avril 1998, le «big bang» japonais devrait induire une intensification de la concurrence au sein du secteur financier et un élargissement des choix d'investissement.

En Corée, depuis le milieu des années 80, les activités des investisseurs institutionnels font l'objet d'une déréglementation progressive et ces investisseurs jouent désormais un rôle important sur le marché coréen des valeurs mobilières. A la fin de 1996, les banques, les maisons de titres et les autres investisseurs institutionnels détenaient 31 % de toutes les actions cotées à la bourse de Séoul. Conjointement aux effets spectaculaires de la récente crise financière, cet accroissement des avoirs en actions va entraîner des modifications fondamentales sur les marchés des capitaux coréens. Dans toute l'Asie au demeurant, les retombées des crises financières de l'année 1997 devraient avoir pour effet d'accélérer une modernisation des marchés des capitaux qui favorisera l'expansion et l'efficacité du secteur institutionnel.

#### Europe

En Europe continentale, il est clair que les investisseurs institutionnels jouent un rôle moins important que dans les pays anglophones même si quelques pays se distinguent, comme les Pays-Bas dans le secteur des fonds de pension, ou la France sur le marché des fonds de placement. En Allemagne, les investisseurs institutionnels en sont réduits à jouer un rôle très modeste car, au manque de culture actionnariale, s'ajoute la prédominance des retraites publiques par répartition et d'un système très bancarisé<sup>1</sup>. Lorsqu'elles constituent des réserves privées en vue de la retraite, les entreprises allemandes utilisent généralement des réserves comptables pour financer des programmes de retraite professionnels.

En Belgique, les investisseurs institutionnels (notamment les fonds de pension) jouent également un rôle relativement peu important. Le taux de pénétration des fonds de placement situe néanmoins ce pays au second rang européen derrière la France. Les plans d'épargne garantis en actions connaissent la croissance la plus rapide, ce qui peut traduire le fait que les plus de 60 ans représentent 21 % de la population belge – l'une des plus âgées du

monde – et que les investisseurs ont tendance à éviter la prise de risques lorsque l'âge de la retraite approche. En outre, les produits à rentabilité garantie conviennent souvent très bien aux nouveaux venus sur le marché des actions et sont intéressants pendant les périodes de forte volatilité du marché.

Sur le marché mondial des fonds de placement, les États-Unis se taillent la part du lion, avec 57 % du marché à la fin de 1996. Bien que la taille moyenne d'un fonds américain soit à peu près cinq fois plus importante que celle d'un fonds européen, c'est l'Europe qui détient le plus grand nombre de fonds de placement. Cela dit, sans doute parce que leur culture actionnariale est insuffisante, les grands pays européens n'ont pas vu augmenter sensiblement la part des fonds de placement en actions. La manière dont les capitaux sont investis varie énormément d'un pays à l'autre. En Espagne, en France, en Grèce, en Italie et au Portugal, les capitaux se placent essentiellement en titres nationaux à revenu fixe, alors qu'aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suisse, on observe une forte proportion d'actifs internationaux et de placements en actions.

#### Marchés émergents

Le rôle de plus en plus important des investisseurs institutionnels sur les marchés émergents peut contribuer à y encourager le développement des marchés des capitaux. Même s'il est difficile d'établir un lien précis entre les investisseurs institutionnels et le volume global de l'épargne, les «zinzins» peuvent également favoriser une mobilisation beaucoup plus efficace de l'épargne nationale et encourager par là même l'offre de capital productif. Le développement du marché des capitaux au Chili est par exemple souvent attribué au système de fonds de pension que ce pays a su développer. Cette réussite a d'ailleurs conduit certains pays d'Amérique latine à initier, au cours des années 90, la privatisation de leurs systèmes de retraite. Dans le secteur de l'assurance-vie, en revanche, les pays émergents n'occupent qu'une place modeste, leur part du marché mondial des revenus nets de primes étant inférieure à 10 %.

1. Jørgen Elmeskov, «Allemagne : le gouvernement d'entreprise», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

pour dispenser les pays de l'OCDE de s'attaquer aux problèmes fondamentaux posés par les systèmes de retraite<sup>5</sup>.

## Réglementation et surveillance

Les activités des investisseurs institutionnels sont soumises à des réglementations variant selon les pays et les catégories d'investisseurs. Ainsi, la réglementation des fonds de pension comporte dans plusieurs pays (Allemagne, Danemark, Japon, notamment) des restrictions quantitatives aux investissements de portefeuille, alors que les pays anglo-saxons et les Pays-Bas s'en tiennent plutôt à des règles prudentielles<sup>6</sup>. Un certain nombre d'indices tendent d'ailleurs à prouver que les portefeuilles soumis à des restrictions quantitatives ont une rentabilité inférieure à ceux qui se voient appliquer des règles prudentielles. L'exposition aux risques dépend de la façon dont les fonds sont répartis, en d'autres termes, du degré d'efficacité de la diversification. Le financement interne semble par ailleurs plus risqué que le financement externe comme en témoigne le fonctionnement des fonds de pensions privés allemands : leurs engagements au titre des retraites figurent directement au bilan de l'entreprise initiatrice et ne sont que partiellement financés. De par leur nature, ces réserves comptables sont très peu diversifiées et la viabilité d'un tel système passe par un système d'assurance obligatoire.

C'est sur le marché de l'assurance que la multiplication des nouveaux instruments financiers, l'intensification des relations avec d'autres institutions financières et la mondialisation se font le plus sentir. Voilà pourquoi de nombreux pays de l'OCDE envisagent de bouleverser leur réglementation régissant les investissements des compagnies d'assurance. Dans le même temps cependant, la plupart des pays limitent certains types d'investissement que peuvent effectuer les compagnies d'as-

5. Voir pp. 7-14.

6. La signification précise du concept de règle prudentielle est légèrement divergente d'un pays à l'autre et peut évoluer avec le temps. En règle générale, ce principe exige des gestionnaires qu'ils respectent des critères fiduciaires assez stricts en matière d'investissement. Il permet aux gestionnaires de fonds de déterminer leur propre stratégie de placement et évite les inconvénients d'une intervention des autorités de tutelle dans les processus de marché.

# La montée des «zinzins» sur les marchés des capitaux

## Titres en portefeuille des investisseurs institutionnels émis par des non-résidents, 1987-96

% du total des actifs

	1987	1990	1992	1994	1995	1996
<b>Fonds de pension</b>						
Allemagne	..	4,5	4,3	7,0	5,3	7,7
Belgique	34,1	30,0	29,2	33,0	35,8	35,4
Canada	..	7,0	11,0	14,0	14,0	..
États-Unis	2,5	3,5	4,3	8,1	9,1	10,4
France	..	..	2,0	5,0	4,4	..
Italie	..	..	4,0	5,0	..	..
Japon	14,3	16,0	14,4	10,8	12,5	14,9
Pays-Bas	12,8	15,8	17,1	22,0	21,0	30,2
Royaume-Uni	14,0	20,0	24,0	27,0	26,8	29,2
Suède	..	..	..	11,0	9,1	14,8
Suisse	4,0	4,2	6,0	13,0	16,0	18,6
<b>Compagnies d'assurance vie</b>						
Allemagne	..	1,0	..	..	4,0	..
Belgique	3,1	3,7	3,1	6,3	7,2	..
Canada	..	1,1	0,7	0,5	0,3	..
États-Unis <sup>1</sup>	3,0	3,6	3,7	5,4	5,9	5,8
France	..	..	..	..	..	..
Italie	..	..	..	..	..	..
Japon	..	13,5	11,4	6,7	6,9	..
Pays-Bas	4,6	3,9	5,3	7,8	..	..
Royaume-Uni	8,8	10,7	12,4	13,5	14,2	..
Suède	1,5	5,4	7,8	10,4	12,7	..
Suisse	..	..	..	..	..	..
<b>Fonds communs de placement</b>						
Allemagne	25,2	35,4	29,6	23,0	20,2	..
Belgique	40,2	42,1	35,7	43,1	38,9	..
Canada	..	17,5	17,0	23,6	23,4	..
États-Unis	..	6,6	10,1	..	..	..
France	..	..	..	..	..	..
Italie	9,2	11,2	22,4	28,1	24,0	..
Japon	..	7,9	9,9	..	..	..
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	26,7	31,0	35,2	36,4	34,5	..
Suède	..	5,4	12,4	15,7	16,8	..
Suisse	57,6	60,3	65,3	69,5	65,5	67,2

.. non disponible

1. Obligations étrangères uniquement.

Sources : Pragma Consulting et OCDE

assurance vie. En dépit de seuils fréquemment élevés pour ces catégories d'actifs, ces restrictions ont pu, dans certains pays, restreindre les choix d'investissement.

La réapparition récente de pertes imprévues subies par des investisseurs institutionnels souligne l'insuffisance d'un grand nombre de méthodes classiques de contrôle des risques, comme la limitation des investissements aux valeurs mobilières les mieux cotées, les restrictions apportées à la durée des échéances moyennes, la gestion des risques de change, les règles de couverture. Parce que les progrès de l'ingénierie financière les rendent obsolètes ou moins efficaces, les principes d'évaluation et les pratiques en matière de gestion des risques devraient passer par une complète remise à plat.

Pour les autorités, il est essentiel de parvenir à combiner la mise au point de normes applicables au système institutionnel en matière de gestion des risques avec un assouplissement des contraintes quantitatives pesant sur l'allocation des actifs. Il a été ainsi suggéré qu'un cadre rénové dans le secteur des assurances permettrait de mieux gérer les deux risques fondamentaux auxquels doivent faire face les compagnies d'assurance vie : le risque de taux d'intérêt (assurance vie classique et contrats de rente) et le risque d'inflation (produits d'épargne à long terme, essentiellement en prévision de la retraite). Ces arguments valent également pour le secteur de la retraite : mieux vaudrait mettre en place un cadre de surveillance fondé sur les règles prudentielles et assorti de normes de gestion des risques adéquates, plutôt que de s'en tenir aux restrictions quantitatives en matière d'allocation des actifs.

■ ■

Les investisseurs institutionnels sont appelés à occuper une place de plus en plus importante. Il devient en effet évident que le vieillissement de la population va se traduire par des difficultés de financement considérables pour les systèmes de retraite par répartition financés

par l'État. Face à cette situation, de nombreux pays de l'OCDE ont entrepris de réformer leurs systèmes de retraite en introduisant des mécanismes de préfinancement. Ce développement de la retraite par capitalisation ne va pas manquer de canaliser un très gros volume d'épargne.

Les gens prennent conscience que le maintien de leur niveau de vie durant une retraite qui ne cesse de s'allonger leur impose de recourir à une épargne complémentaire. La demande de produits d'épargne retraite auprès des compagnies d'assurance vie et des fonds d'investissement devrait s'en trouver considérablement accrue. La montée en puissance de ces investisseurs institutionnels ne peut qu'accélérer les réformes du secteur financier renforçant l'infrastructure du marché des capitaux, réformes stimulant à leur tour la croissance du secteur institutionnel. Les moteurs de cette croissance étant les mêmes dans la plupart des pays, on peut prédire une évolution convergente de la taille et de la structure du secteur institutionnel et, par conséquent, de la structure des marchés des capitaux dans les pays de l'OCDE. ■

### BIBLIOGRAPHIE OCDE

*Institutional Investors in the New Financial Landscape* (en anglais uniquement), à paraître, 1998  
Les investisseurs institutionnels - Annuaire statistique, 1997

Études économiques de l'OCDE : Allemagne, 1995

Jørgen Elmeskov, «Allemagne : le gouvernement d'entreprise», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995.

*The New Financial Landscape* (en anglais uniquement), 1995.



Coup de projecteur

# Nouvelle-Zélande

## Réforme du secteur financier

Hannes Suppanz

L'évolution du secteur financier en Nouvelle-Zélande montre comment de profondes réformes structurelles peuvent contribuer à l'amélioration des performances économiques<sup>1</sup>. Jusqu'au milieu des années 80, l'approche néo-zélandaise de la réglementation des marchés de capitaux – et en fait de la plupart des secteurs de l'économie – était essentiellement protectrice. Au niveau micro-économique, l'intervention réglementaire était très importante : les diverses catégories d'institutions financières étaient soumises à des réglementations différentes et il n'y avait guère de possibilités d'exercer plus d'un type d'activité ; le régime réglementaire se caractérisait également par des restrictions à l'entrée, notamment dans le secteur bancaire, et par une limitation des participations étrangères ; l'activité des marchés des capitaux était soumise à de nombreux contrôles directs, avec un plafonnement des taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, des restrictions pour les éléments d'actif et de passif, un encadrement de diverses catégories de prêts ainsi que des limites pour les capitaux d'origine externe. Au niveau macro-économique, un cadre juridique à finalités multiples et souvent contradictoires régissait la politique monétaire, qui s'appuyait directement sur ce vaste dispositif de contrôles réglementaires (par exemple, des coefficients de réserves obligatoires pour toutes les grandes institutions financières et un encadrement des taux d'intérêt) et sur un régime de taux de change administré.

Le programme de libéralisation économique engagé en 1984 a débuté par une réforme financière parmi les plus vastes et les plus rapides jamais entreprises<sup>2</sup>. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la décision de lancer cette réforme. L'aggravation constante des déséquilibres macro-économiques avait culminé en une crise des changes, reflétant en partie l'inefficience et la rigidité des marchés des capitaux, caractérisés par un rationnement du crédit et des charges trop lourdes. Un important secteur «informel» échappant au contrôle des autorités avait un impact très négatif sur la conduite et l'efficacité de la politique monétaire. Le secteur financier, en cas de défaillance, faisait courir de gros risques au contribuable, certaines institutions (dont les principales banques et sociétés d'assurance) étant à capitaux publics ou bénéficiant de garanties de l'État. Enfin, les changements structurels dus à l'innovation technologique et à l'internationalisation nuisaient à l'efficacité d'une réglementation protectrice.

D'emblée, les objectifs de la réforme financière ont traduit la volonté de régler ces problèmes. On peut distinguer trois grands objectifs :

- améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière en mettant en place un cadre d'action qui soit neutre du point de vue de la concurrence et qui favorise la contestabilité sur les marchés et entre les marchés
- renforcer la stabilité et l'intégrité du système financier pour réduire au maximum les répercussions négatives (éventuellement de grande ampleur) que peuvent avoir sur le reste de l'économie

l'instabilité du secteur financier ou le manque de confiance des investisseurs

- atténuer les déséquilibres macro-économiques en améliorant en particulier les résultats en matière d'inflation et d'épargne.

### Une réforme en deux phases

La réforme du secteur financier néo-zélandais s'est faite en deux phases bien distinctes. La première, durant les années 80, a été essentiellement axée sur l'ouverture à la concurrence. Les principales mesures ont été les suivantes :

- suppression de l'encadrement des taux d'intérêt
- flottement du dollar néo-zélandais
- levée des restrictions concernant la structure des bilans (notamment pour les emplois et les ressources, ainsi que les mesures de contrôle des prêts)
- assouplissement des restrictions à l'entrée du secteur financier
- suppression des limites aux participations étrangères
- privatisation des institutions financières publiques
- levée des restrictions aux emprunts en devises.

Du point de vue macro-économique, les réformes ont principalement porté durant cette période sur la politique monétaire. Dès 1984, la Nouvelle-Zélande adoptait une politique explicite de financement de la totalité du déficit budgétaire aux taux d'intérêt du marché et, dans les années qui ont suivi, un certain nombre d'améliorations ont été apportées à la gestion de la liquidité. Le point culminant des réformes a été l'adoption de la loi de 1989 sur la banque de réserve, dont les éléments essentiels sont l'instauration d'un objectif unique et explicite de stabilité des prix, l'indépendance de la banque de réserve dans la mise en œuvre de la politique monétaire et un régime de responsabilité imposant à son gouverneur de faire régulièrement rapport au Parlement.

La seconde phase de la réforme, dans les années 90, a consisté surtout à remodeler certaines infrastructures juridiques bancaires et commerciales, et à refondre le dispositif de surveillance. Les initiatives qui ont été prises au cours de cette période traduisent le processus inéluctable d'appren-

Hannes Suppanz travaille à la division des études nationales I, département des affaires économiques, OCDE.

Messengerie : eco.contact@oecd.org

1. *Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1998.

2. Paul E. Atkinson, «Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 205, avril-mai 1997.

# Nouvelle-Zélande

## Réforme du secteur financier

tissage qui a suivi la première phase de la réforme et les pressions structurelles qui s'exerçaient constamment du fait du progrès technologique et de l'internationalisation.

En outre, l'expansion rapide du secteur financier dans les années 80 et l'effondrement du marché boursier de 1987 ont favorisé une réflexion sur les modalités de la réglementation dans ce secteur et, au début des années 90, la banque de réserve a engagé un réexamen du contrôle bancaire pour savoir si les mesures d'information du public ne pouvaient pas remplacer ou compléter les formes plus directes de surveillance. Il y avait à cela trois raisons. Premièrement, une concurrence intense, l'entrée de nouveaux acteurs et le désengagement de l'État multipliant les risques de difficultés systémiques. Deuxièmement, les méthodes classiques de surveillance prudentielle (notamment les inspections sur place) ne paraissaient pas suffisantes pour minimiser l'apparition de faillites et de graves difficultés dans le secteur bancaire. Troisièmement, ces régimes classiques de surveillance se doublaient de coûts considérables d'application de la réglementation et accrédiétaient l'idée que les autorités viendraient au secours d'une institution en difficulté.

En 1996, cette réflexion a abouti à une grande réforme, qui a remplacé les instructions relatives aux contrôles internes et les limites applicables à l'encours de crédit et aux positions ouvertes en devises par un régime complet de publicité et l'obligation, pour les administrateurs des banques, d'attester l'exactitude d'un large éventail d'informations à fournir.

Cette approche du contrôle bancaire fondée sur les mécanismes du marché a suscité un certain nombre de commentaires. On a fait valoir en particulier que, presque toutes les banques néo-zélandaises étant à capitaux étrangers, le système mis en place tirait indûment profit de l'action des autorités de contrôle étrangères, même si les autorités néo-zélandaises restent responsables de la surveillance des activités bancaires et disposent de larges pouvoirs d'intervention lorsque la stabilité du système financier est menacée. Comme d'autres commentateurs l'ont souligné, il serait irréaliste de croire que, dans leur grande majorité, les déposants prendront connaissance des informations publiées. En fait, le nouveau dispositif ne repose pas sur la vigilance des déposants, mais part du principe que les médias, les analystes fi-

nanciers, les créanciers institutionnels et les banques utilisent l'information et la diffusent auprès d'un public plus large. Les premières tendances montrent que c'est effectivement le cas. Il semble aussi que les administrateurs des banques adoptent une approche plus prospective de la gestion des risques, en anticipant les réactions du marché et en agissant rapidement pour éviter une aggravation de la situation.

### Les fruits d'une approche radicale

Il est trop tôt pour tirer véritablement des conclusions du nouveau régime de contrôle bancaire. Il semble néanmoins que, dans la plupart des domaines, les réformes du secteur financier aient atteint leur objectif. Le secteur financier dans son ensemble apparaît beaucoup plus efficient qu'auparavant. Pour les banques, en particulier, on constate une baisse des coûts et un resserrement des marges ; de plus, ces dernières années, la qualité des bilans bancaires s'est nettement améliorée (graphique). Les activités d'emprunt et de prêt ont connu une expansion considérable et l'éventail des instruments financiers s'est très net-

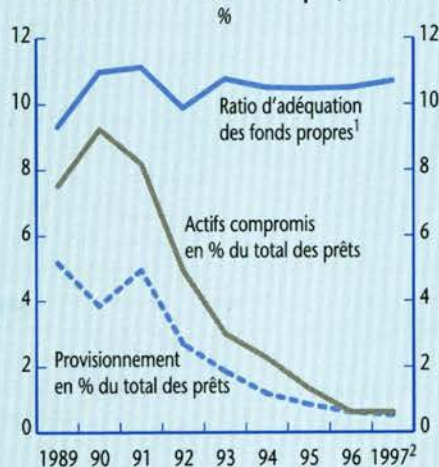
tement élargi ; enfin, le service est de bien meilleure qualité et le consommateur a davantage de choix. Les contribuables, quant à eux, sont exposés à de moindres risques grâce à des garanties publiques implicites ou explicites en faveur du secteur financier.

La Nouvelle-Zélande y a également gagné sur le plan macro-économique. Tout porte à croire que l'investissement est de meilleure qualité. De plus, après avoir rencontré certains problèmes transitoires, la politique monétaire a pu être axée sur la recherche d'une faible inflation et réaliser cet objectif.

On peut tirer plusieurs leçons de cette expérience néo-zélandaise de libéralisation du secteur financier. La réforme a été généralement couronnée de succès, mais pour atteindre ses objectifs – promouvoir l'efficacité et renforcer la stabilité dans le secteur financier et au niveau macro-économique – il lui a fallu du temps. Et le chemin a été parfois semé d'embûches. Le secteur financier a connu temporairement une alternance de périodes de forte expansion et de récession. La politique monétaire a dû et doit encore faire face à un certain nombre de difficultés, en partie liées aux forces enclenchées par la réforme – et certaines attentes (probablement trop optimistes) ne se sont pas concrétisées ; on pensait en particulier que la réforme pouvait accroître l'épargne.

De plus, même si le secteur financier semble pour l'essentiel bien fonctionner avec le dispositif actuel, les pressions structurelles auxquelles il est soumis – et qui résultent, aujourd'hui comme hier, de l'internationalisation et du progrès technologique – appellent de nouveaux ajustements. Mais ces problèmes tiennent à la nature même d'une petite économie ouverte et ont pour contrepartie les avantages d'un système financier dynamique et efficient. ■

Indicateurs de solidité des banques, 1989-97



1. Institutions financières non bancaires seulement pour 1997.

2. Septembre 1997.

Source : Reserve Bank of New Zealand

#### BIBLIOGRAPHIE OCDE

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande, 1998

Paul E. Atkinson, « Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande », l'Observateur de l'OCDE, n° 205, avril-mai 1997.

Pour référence

# Perspectives économiques de l'OCDE

## Les points essentiels

Les turbulences financières et monétaires en Asie se sont dans l'ensemble calmées au premier trimestre de cette année. Toutefois, la situation dans la région demeure précaire. Dans l'immédiat, tous les pays émergents affectés par la crise devront procéder à de sérieux ajustements pour résoudre les problèmes latents qui se sont révélés à cette occasion. En premier lieu, à supposer que les taux de change de ces pays ainsi que ceux des autres pays émergents demeurent inchangés, on devrait enregistrer une forte amélioration du solde extérieur des pays asiatiques touchés par la crise (estimée à près de 70 milliards de dollars pour 1998-99) ainsi qu'un ralentissement important de l'expansion du commerce mondial.

De tels ajustements auront des implications significatives pour les économies des pays de l'OCDE. Néanmoins, les perspectives de croissance pour 1998-99 demeurent relativement favorables pour l'ensemble de la zone (tableau 1)<sup>1</sup>. L'activité économique devrait croître à un rythme de l'ordre de 2½ % en 1998 et 1999, soit à un taux légèrement inférieur à ceux prévus dans le dernier numéro des *Perspectives économiques*. L'inflation devrait rester faible presque partout (tableau 2), mais le

chômage restera élevé dans l'ensemble de la zone (tableau 3). La révision à la baisse des prévisions de croissance tient essentiellement à une dégradation accusée des économies japonaise et coréenne. Dans la plupart des pays de l'OCDE hors de l'Asie, la situation économique sous-jacente est généralement plus favorable qu'envisagé précédemment et les réponses de politique économique ainsi que d'autres facteurs, tels que des taux d'intérêt à long terme beaucoup moins élevés, devraient permettre d'atténuer les effets négatifs de la crise.

Au Japon, la crise asiatique a aggravé une situation économique déjà médiocre et accentué les faiblesses du système financier. Le recours à la politique monétaire pour stimuler l'économie est rendu très difficile par le très bas niveau des taux d'intérêt à court terme. De surcroît, en entravant l'intermédiation, la fragilité du système bancaire contribue à l'atonie de l'activité. En décembre dernier, le gouvernement a introduit un collectif budgétaire, mais son effet de relance sera sans doute limité en raison du caractère temporaire annoncé des réductions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Par conséquent, en l'absence de mesures additionnelles, le Japon pourrait enregistrer une baisse du PIB cette année et un taux de croissance de à peine 1¼ % en 1999.

1. Variation du volume du PIB dans la zone OCDE

	Variation par rapport à l'année précédente			
	1996	1997	1998	1999
Allemagne	1,4	2,2	2,7	2,9
Canada	1,2	3,8	3,3	3,0
États-Unis	2,8	3,8	2,7	2,1
France	1,5	2,4	2,9	2,8
Italie	0,7	1,5	2,4	2,7
Japon	3,9	0,9	-0,3	1,3
Royaume-Uni	2,2	3,3	1,7	1,8
<b>Total des 7 pays ci-dessus</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
Australie	3,7	2,7	3,2	3,2
Autriche	1,6	2,1	2,7	2,9
Belgique	1,5	2,7	2,7	2,8
Corée	7,1	5,5	-0,2	4,0
Danemark	3,5	3,4	3,0	2,8
Espagne	2,3	3,4	3,5	3,3
Finlande	3,6	5,9	4,2	3,0
Grèce	2,7	3,5	3,0	3,4
Hongrie	1,3	3,8	4,3	4,6
Irlande	7,7	10,5	8,6	6,6
Islande	5,5	5,0	4,6	3,4
Luxembourg	3,0	3,7	3,4	3,5
Mexique	5,2	7,0	5,3	4,9
Nouvelle-Zélande	2,7	2,8	3,1	3,4
Norvège	5,3	3,5	4,1	3,0
Pays-Bas	3,3	3,3	3,7	3,2
Pologne	6,1	6,9	5,8	5,6
Portugal	3,0	3,5	3,8	3,2
Rép. tchèque	3,9	1,0	0,9	1,2
Suède	1,3	1,8	2,6	2,4
Suisse	-0,2	0,7	1,5	1,8
Turquie	7,2	6,3	5,5	5,0
<b>Total des 22 pays ci-dessus</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>
<b>Total OCDE</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>

Les chiffres en italique sont provisoires.  
Source : OCDE

La difficulté éprouvée par les autorités japonaises pour mettre en place des mesures susceptibles de promouvoir et de soutenir l'ac-

1. *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 63, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1998.

## 2. Indices implicites de prix de la consommation privée dans la zone OCDE

%

	Variation par rapport à l'année précédente			
	1996	1997	1998	1999
Allemagne	2,0	1,9	1,7	1,7
Canada	1,5	1,8	1,3	1,6
États-Unis	2,4	2,0	1,0	1,7
France	1,8	1,2	1,0	1,3
Italie	4,4	2,4	2,3	2,0
Japon	0,1	1,6	0,5	0,1
Royaume-Uni	2,5	2,1	2,4	2,6
<b>Total des 7 pays ci-dessus</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>
Australie	2,0	1,3	1,8	2,6
Autriche	2,5	1,5	1,4	1,5
Belgique	2,3	1,6	1,0	1,2
Corée	6,0	4,5	10,5	6,6
Danemark	1,9	1,7	2,3	2,6
Espagne	3,4	2,5	2,2	2,5
Finlande	1,6	1,4	1,9	2,0
Grèce	8,5	5,5	4,9	3,4
Hongrie	21,7	18,1	15,6	13,1
Irlande	1,1	1,2	3,1	3,3
Islande	2,3	1,8	2,4	3,2
Luxembourg	1,4	1,4	1,1	1,3
Mexique	28,8	20,4	13,1	9,5
Nouvelle-Zélande	2,0	1,5	1,9	1,7
Norvège	1,1	2,8	2,5	2,9
Pays-Bas	1,3	2,1	1,9	2,1
Pologne	19,9	14,9	12,1	9,6
Portugal	3,1	2,2	2,1	2,0
Rép. tchèque	7,8	8,8	11,5	9,6
Suède	1,2	2,2	1,5	1,7
Suisse	1,1	0,7	0,5	1,3
Turquie	74,1	80,5	75,0	65,0
<b>Total des 22 pays ci-dessus</b>	<b>13,1</b>	<b>11,7</b>	<b>10,8</b>	<b>9,1</b>
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>4,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>
Moyenne OCDE moins pays à forte inflation <sup>1</sup>	2,1	2,0	1,5	1,7
Union européenne	2,6	2,0	1,9	1,9

Les chiffres en italique sont provisoires.

1. Pays pour lesquels l'inflation mesurée par l'indice implicite des prix du PIB a été, sur la base de données historiques, égale ou supérieure à 10 % en moyenne pendant les années 90. Ainsi, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont exclus du total OCDE.

Source : OCDE

tivité économique souligne la nécessité d'une approche plus globale, associant des politiques macro-économiques et des réformes structurelles en vue de restaurer la confiance du secteur privé et de remettre l'économie japonaise sur les rails. En particulier, toute relance budgétaire future devrait privilégier les mesures en faveur d'une croissance durable, de préférence aux actions plus temporaires. Il a été proposé qu'un nouveau collectif budgétaire soit considéré dès le début de l'exercice 1998 qui commence en avril. Celui-ci viendrait à point nommé pour neutraliser l'orientation restrictive actuelle de la politique budgétaire. Il aurait plus de chances de soutenir l'activité s'il s'appuyait sur des réductions d'impôt permanentes ou sur des investissements publics dont l'efficacité économique est élevée.

Un important volet des réformes structurelles qui sont nécessaires doit viser à remédier aux multiples carences du secteur financier. Avant toute chose, il convient de résoudre les problèmes de bilan au sein du secteur bancaire et d'améliorer le cadre de réglementation et de supervision. D'importantes initiatives ont déjà été annoncées par les autorités japonaises, mais elles devront être mises en œuvre avec soin, en particulier en ce qui concerne l'allocation et l'utilisation efficaces des fonds publics, afin d'assainir la situation du système financier de manière durable. Par ailleurs, la concurrence sur les marchés de produits doit être renforcée, en particulier à travers un programme ambitieux et soutenu de réforme de la réglementation. Les réformes structurelles sont essentielles pour améliorer les perspectives à moyen et long termes du Japon. De plus, en augmentant le niveau du PIB, elles faciliteront la réalisation de l'objectif officiel de rigueur budgétaire à moyen terme. Cet objectif demeure en effet prioritaire, une fois la reprise fermement ins-

tallée, compte tenu des pressions que le vieillissement démographique exercera sur les finances publiques.

En Corée, des signes récents indiquent que la situation financière, bien que précaire, est en train de se stabiliser, avec un certain redressement du won, un raffermissement des marchés boursiers et une reprise prudente des entrées de capitaux. Cependant la demande intérieure devrait fléchir considérablement cette année et, en dépit d'une forte contribution positive des exportations nettes, la production réelle devrait être tout au plus stationnaire. En même temps, le chômage et l'inflation devraient augmenter notablement. Pour remédier aux faiblesses profondes de l'économie, les autorités coréennes ont déjà mis sur pied un large éventail de mesures structurelles. Leur application prompte et intégrale devrait consolider la confiance des agents économiques et assouplir des conditions financières actuellement très tendues. Cela autoriserait une baisse des taux d'intérêt directs et ouvrirait la voie à une reprise de l'activité économique l'année prochaine.

Aux États-Unis, où l'économie opère depuis quelque temps à un rythme supérieur à son taux potentiel, la crise asiatique a de fait facilité la gestion macro-économique en atténuant le risque de surchauffe. La modération des exportations américaines, s'ajoutant aux effets de l'appréciation du dollar sur les prix à l'importation, a réduit la nécessité de relever les taux d'intérêt. L'incertitude inhérente à la situation actuelle continue probablement à favoriser un comportement attentiste de la part des autorités monétaires américaines. Néanmoins, le marché du travail demeure tendu, et la croissance des salaires est orientée à la hausse. En outre, les marchés d'actifs sont en plein essor et les prix immobiliers ont commencé à s'accélérer. Aussi, des tensions inflationnistes pourraient apparaître dès que la si-

tuation en Asie se stabilisera et que les facteurs temporaires contribuant aux perspectives favorables actuelles se dissiperont. En raison surtout des effets de la crise asiatique, la position extérieure des États-Unis est susceptible de se dégrader considérablement au cours des deux années à venir, de sorte que le déficit du solde des opérations courantes pourrait atteindre 3 % du PIB en 1999. Étant donné que le budget est maintenant équilibré, ce creusement du déficit de la balance courante reflète principalement le niveau insuffisant de l'épargne privée. Du fait de la difficulté de mettre au point des mesures efficaces pour stimuler l'épargne privée, il serait sans doute souhaitable que l'administration fédérale vise à des excédents budgétaires au cours des prochaines années, d'autant plus que l'excédent du système de sécurité sociale est appelé à décroître dans le futur.

En Europe, la situation économique s'est améliorée. La croissance est revenue à un rythme plus soutenable dans certains des pays qui connaissaient un risque de surchauffe, et dans les pays de la future zone euro, la reprise semble avoir désormais une assise plus large, la demande intérieure s'étant finalement redressée. Les décisions définitives concernant la participation à l'Union économique et monétaire (UEM) seront prises début mai. Toutefois, selon les rapports publiés récemment par la Commission européenne et par l'Institut monétaire européen, 11 pays candidats semblent avoir atteint un degré de convergence suffisant pour être éligibles. Les marchés financiers s'attendent à ce que le processus de convergence se poursuive sans heurt, comme en témoigne le resserrement des écarts de taux d'intérêt à long terme au sein de l'Europe. Néanmoins, il importe que les pays de la future zone euro ne se contentent pas des réductions des déficits publics enregistrés jusqu'ici. De nouveaux progrès sont nécessaires

### 3. Chômage dans la zone OCDE<sup>1</sup>

	Milliers		% de la population active		
	1994	1996	1997	1998	1999
Allemagne	3 698	10,3	11,4	11,5	11,1
Canada	1 536	9,7	9,2	8,6	8,3
États-Unis <sup>2</sup>	7 976	5,4	4,9	4,8	5,0
France	3 098	12,3	12,4	11,9	11,3
Italie	2 561	12,1	12,3	12,0	11,8
Japon	1 919	3,4	3,4	3,5	3,6
Royaume-Uni	2 670	8,0	6,9	6,8	7,2
<b>Total des 7 pays ci-dessus</b>	<b>23 458</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>	<b>6,7</b>	<b>6,7</b>
Australie	852	8,5	8,6	8,1	7,7
Autriche	215	6,3	6,2	6,1	5,9
Belgique	554	12,8	12,7	12,3	11,9
Corée	489	2,0	2,6	5,7	6,3
Danemark	343	8,6	7,6	6,7	6,2
Espagne <sup>3</sup>	3 724	22,2	20,8	19,6	18,4
Finlande	456	16,3	14,5	12,4	11,0
Grèce	403	10,3	10,4	10,6	10,6
Hongrie	449	10,0	8,7	7,8	7,3
Irlande	210	11,9	10,2	9,3	8,2
Islande	6	4,4	3,9	3,5	3,4
Luxembourg	5	3,3	3,6	3,6	3,5
Mexique <sup>4</sup>	559	5,5	3,7	3,4	3,4
Norvège	117	4,9	4,1	3,3	3,0
Nouvelle-Zélande	138	6,1	6,7	6,7	6,4
Pays-Bas	486	6,7	5,6	5,1	4,8
Pologne	2 474	12,3	11,2	10,1	9,3
Portugal	312	7,3	6,7	6,3	6,0
Rép. tchèque	166	3,5	4,4	5,8	6,6
Suède	339	8,1	8,0	6,7	6,2
Suisse	171	4,7	5,2	4,5	4,1
Turquie <sup>5</sup>	1 740	6,0	5,7	5,6	5,6
<b>Total des 22 pays ci-dessus</b>	<b>14 208</b>	<b>8,6</b>	<b>8,0</b>	<b>7,9</b>	<b>7,7</b>
<b>Total OCDE</b>	<b>37 666</b>	<b>7,5</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>7,0</b>
<b>Union européenne</b>	<b>19 075</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>	<b>10,9</b>	<b>10,5</b>

Les chiffres en italique sont provisoires.

1. Définitions courantes.

2. Rupture de série à partir de janvier 1994.

3. Chiffres rebasés.

4. Données fondées sur l'enquête nationale sur l'emploi urbain.

5. Les données contiennent d'importantes révisions.

Source : OCDE

dans ces pays – ainsi que dans certains autres pays européens n'étant pas parmi ceux qui participeront à la monnaie unique en 1999 – pour maintenir les positions budgétaires sur une trajectoire soutenable à plus long terme.

La tâche la plus urgente qui s'impose aux pays prêts à participer à l'UEM est la mise en

œuvre de réformes destinées à réduire les niveaux élevés du chômage structurel et à renforcer la capacité d'ajustement des économies. A ce stade, il n'est pas assuré que l'avènement de l'Union monétaire créera une discipline suffisante et imposera un ajustement structurel plus rapide dans les prochaines années. Par conséquent, les autorités devraient tirer parti de la situation économique actuelle favorable pour accomplir de réels progrès dans la mise en œuvre des réformes indispensables au bon fonctionnement de l'UEM. Indépendamment de la réforme des marchés du travail, il importe que la réforme des retraites et des finances publiques, la restructuration du secteur bancaire, la réforme de la politique de la concurrence et de la réglementation avancent à un rythme plus rapide et de façon plus uniforme dans les différents pays.

En résumé, si la crise asiatique représente sans aucun doute un choc pour l'économie mondiale, son impact négatif sera vraisemblablement limité hors de la zone Asie. Les pays touchés devraient enregistrer une reprise progressive à partir de l'an prochain, sous réserve que les mesures engagées actuellement soient mises en œuvre le plus efficacement et le plus rapidement possible. Des politiques macroéconomiques stables et des structures financières solides, notamment en ce qui concerne les cadres de supervision et de réglementation, sont indispensables à un bon fonctionnement des marchés financiers mondialisés. Pour surmonter cette crise avec succès, il importe que les principes sous-jacents au fonctionnement des marchés financiers libéralisés ne soient pas remis en cause mais au contraire renforcés, et que les ajustements en cours des positions extérieures ne soient pas entravés par une montée des pressions protectionnistes.

le 3 avril 1998

# Communiqué ministériel

*Le Conseil de l'OCDE s'est réuni au niveau des ministres les 27 et 28 avril 1998 sous la présidence de Jaime Gama, ministre des affaires étrangères, et de António Sousa Franco, ministre des finances, du Portugal, et la vice-présidence de la Hongrie et de la Corée. Avant la réunion, le président a tenu des consultations avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE; ces deux organisations ont présenté des déclarations à l'intention des ministres. Les ministres ont débattu des grands objectifs qui doivent orienter leur action à l'heure de la mondialisation afin de répondre aux aspirations de leurs citoyens – promouvoir la croissance économique et l'emploi grâce à des politiques macro-économiques et des réformes structurelles judicieuses, mieux intégrer les politiques environnementales, sociales et économiques et renforcer le système multilatéral – assurant ainsi un développement durable et une amélioration constante des niveaux de vie. Ils se sont aussi préoccupés des répercussions mondiales de la situation financière et économique en Asie. Dans ce contexte, ils ont examiné le rôle de l'OCDE, ses réalisations et ses travaux futurs.*

## **La croissance économique, les conséquences mondiales de la crise asiatique et le système multilatéral**

Les ministres notent que la crise financière asiatique a mis en évidence l'interdépendance économique croissante des pays au niveau mondial ainsi que l'importance du bon fonctionnement des marchés, de l'efficacité des économies, de mécanismes adéquats de coopération internationale et de la solidarité. Ils considèrent que les événements récents ont confirmé qu'une bonne gestion des affaires publiques et des politiques structurelles efficaces – concernant les systèmes financiers, la réforme de la réglementation, le gouvernement d'entreprise et les marchés du travail et des produits – de même que des politiques macro-économiques stables fondées sur des finances publiques saines et transparentes et sur la maîtrise de l'inflation sont déterminantes pour la performance économique, l'emploi, la cohésion sociale et un fonctionnement harmonieux de l'économie mondiale. Les ministres soulignent l'importance d'un prompt retour à la stabilité financière et à la croissance économique en Asie grâce à la mise en œuvre rapide des réformes macro-économiques et structurelles indispensables à la reprise. Ils demandent aux pays de l'OCDE de contribuer à cette

reprise par des politiques qui soutiennent la croissance et la demande intérieure, qui élargissent l'ouverture des marchés et qui améliorent le climat de l'investissement. A cet égard, une croissance induite par la demande intérieure au Japon jouerait un rôle non négligeable.

Les ministres saluent les réformes entreprises par les pays d'Asie dont ils reconnaissent le potentiel de croissance à plus long terme, mais demandent aussi aux pays victimes de la crise de mettre en œuvre intégralement et sans délai les réformes recommandées qui ont été convenues avec le FMI, la Banque mondiale et les autres institutions internationales compétentes. Les événements en Asie ont montré l'importance d'une coopération monétaire et financière internationale et les avantages d'une action concertée de toutes les parties pour prévenir et gérer les crises mondiales et contribuer à leur règlement.

Dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, les ministres notent aussi que l'incidence de la situation financière et économique actuelle en Asie sur les échanges et les investissements met à l'épreuve le système multilatéral. Tous les pays ont tout intérêt à ce que soient préservés la stabilité et le développement économiques dans la région asiatique. Les ministres conviennent qu'il importe pour tous les pays de maintenir l'ouverture des marchés, de résister aux pressions protectionnistes, de préserver la dynamique d'une large libéralisation à l'avenir en

progressant encore par rapport aux niveaux actuels d'accès aux marchés, d'entreprendre des réformes réglementaires et structurelles et d'instaurer un climat propice à l'investissement. Ils confirment l'importance de mécanismes stables de financement des échanges et, en tant que de besoin, d'apports d'aide au développement, visant expressément à remédier aux conséquences économiques et sociales de la crise financière dans les pays d'Asie concernés.

Les ministres réaffirment la détermination de l'Organisation à apporter son concours à l'action internationale menée, sous l'égide des institutions financières internationales, pour surmonter aussi rapidement que possible la crise financière asiatique, grâce au dialogue sur les politiques à suivre et à la coopération dans ses domaines d'expertise. Ils soulignent la contribution importante du mécanisme d'examen mutuel de l'OCDE à un environnement macro-économique et structurel sain dans les pays membres. Ils approuvent la création d'un programme spécial de l'OCDE sur les problèmes structurels découlant de l'instabilité financière dans les économies non membres, qui complètera la coopération en cours avec les économies émergentes et en transition en Asie et ailleurs. A cet égard, ils se félicitent de l'engagement pris par un grand nombre de pays non membres de l'OCDE de maintenir le cap de la libéralisation, de la réforme structurelle, d'une bonne gestion publique et d'un climat favorable à l'in-



vestissement, contribuant ainsi à l'amélioration des performances de leurs économies et au renforcement du système multilatéral.

Les ministres notent que, malgré les effets de la crise financière en Asie, les conditions économiques fondamentales sont généralement bonnes dans la plupart des pays de l'OCDE, une croissance soutenue de la production et une faible inflation étant attendues dans la quasi-totalité d'entre eux. D'après les prévisions, la croissance économique devrait s'établir en moyenne en 1998-99 aux alentours de 2½ % dans la zone de l'OCDE, mais avec des perspectives très différentes selon les régions, notamment un renforcement de la croissance en Europe continentale, une faiblesse marquée en Corée et une reprise attendue de la croissance au Japon grâce au plan de relance. Néanmoins, le chômage dépasse encore 7 % dans l'ensemble de la zone, touchant quelque 35 millions de personnes, et il devrait se maintenir autour de 10 % en Europe.

Dans ce contexte, les ministres examinent les évolutions récentes de la politique économique et les enjeux auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE. Ils confirment leur engagement à mener des politiques propres à assurer une croissance forte et durable et réaffirment la nécessité de politiques macro-économiques axées sur des finances publiques saines et la maîtrise de l'inflation. Ils conviennent également de la nécessité de poursuivre l'assainissement budgétaire à moyen terme dans la plupart des pays de l'OCDE pour réduire les niveaux d'endettement et être mieux à même de faire face au problème du vieillissement démographique. Dans les pays où la pression fiscale est forte et où les déficits doivent encore être réduits, il faudra s'attacher surtout à maîtriser les dépenses, encore que la réforme fiscale puisse aussi jouer un rôle. Toutefois, la divergence des positions conjoncturelles peut exiger des orientations différentes à court terme. En particulier :

- aux États-Unis, les administrations publiques dégagent un excédent budgétaire pour la première fois depuis plusieurs décennies. Dans ce pays, le cadre de la politique économique doit continuer d'être orienté vers une expansion durable et un accroissement de l'épargne nationale. Simultanément, compte tenu des tensions sur le marché du travail, les autorités doivent rester attentives à tout risque de résurgence de l'inflation
- pour ce qui est de l'Union européenne (UE), les ministres se félicitent de la convergence des déficits budgétaires et des taux d'inflation dans

les économies membres, car cela permettra à l'Union économique et monétaire (UEM) de voir le jour avec un grand nombre de participants. Trois pays membres de l'OCDE ont jusqu'ici intégré le processus d'élargissement de l'UE et les ministres les encouragent à poursuivre les ajustements macro-économiques et structurels nécessaires qu'ils s'emploient à mettre en œuvre. La poursuite de politiques macro-économiques saines et crédibles, dans un cadre de stabilité, de même que des réformes structurelles, sont indispensables à la création d'emplois et à une croissance durable et non inflationniste dans l'ensemble de l'UE. Il importe toutefois que la reprise dans les pays participant à l'UEM se fonde de plus en plus sur une croissance soutenue de la demande intérieure

- les ministres se félicitent des importantes mesures annoncées le 24 avril par le gouvernement japonais en vue d'assurer une croissance induite par la demande intérieure. Ils notent que le gouvernement japonais a l'intention de mettre en œuvre ces mesures rapidement. Ils notent aussi que de plus amples progrès dans le renforcement du système financier et dans la réforme structurelle contribueraient à asseoir sur des bases solides une croissance durable induite par la demande intérieure. A terme, l'assainissement budgétaire demeure un objectif important dans une société qui vieillit rapidement

- les ministres se félicitent des efforts faits par la Corée pour surmonter ses difficultés économiques grâce à la mise en œuvre de son programme de réformes. La poursuite vigoureuse du programme visant notamment à réformer le secteur financier, à assurer un gouvernement d'entreprise plus efficace et à élargir la concurrence, par des politiques plus libérales et non discriminatoires dans le domaine des échanges et de l'investissement, et s'appuyant sur une épargne toujours forte et une main-d'œuvre bien formée, est nécessaire pour restaurer les perspectives économiques et remettre l'économie sur le chemin d'une expansion soutenue à moyen terme.

Les ministres reconnaissent l'importance d'un débat public ouvert et bien étayé sur la libéralisation des échanges et des investissements à l'heure de la mondialisation, compte tenu des préoccupations que suscitent dans l'opinion les effets de cette libéralisation. Ils se félicitent de l'étude de l'Organisation «Pour l'ouverture des marchés : les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement», qui fait ressortir les avantages

substantiels d'une poursuite de la libéralisation par tous les pays dans le but d'encourager l'efficacité et l'innovation, d'élargir le choix des consommateurs, d'améliorer la qualité des biens et services, d'accroître les revenus, de soutenir la croissance économique et de favoriser la création nette d'emplois. Les ministres notent que la libéralisation est un élément important, parmi d'autres, de l'ensemble cohérent de politiques qui doivent être mises en œuvre pour améliorer durablement les niveaux de vie. Dans le même temps, il faut faire en sorte que les avantages de la libéralisation soient partagés le plus largement possible et que des politiques soient mises en place pour aider plus particulièrement ceux que l'ajustement touche le plus. Eu égard à la nécessité de mobiliser l'opinion en faveur du système multilatéral, les ministres conviennent qu'il est essentiel d'assurer la plus grande transparence possible.

Les ministres conviennent d'une déclaration concernant l'Accord multilatéral sur l'investissement (encadré p. 53).

Les ministres sont convaincus que la mondialisation offre de vastes possibilités d'amélioration de la croissance économique et du bien-être, dans les économies des pays membres aussi bien que non membres. Ils reconnaissent que ces avantages ne seront pleinement exploités et largement partagés que si des réformes structurelles sont adoptées pour encourager et faciliter l'adaptation et l'innovation de la part des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens, compte tenu des besoins des plus vulnérables et de la nécessité d'empêcher la dérive vers le chômage de longue durée et l'exclusion sociale. Ils conviennent de mettre en œuvre les politiques qui s'imposent à cet égard, sans perdre de vue l'indispensable intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour la promotion du développement durable.

Dans ce contexte, les ministres conviennent qu'il faut s'attacher à assurer des conditions macro-économiques saines et des systèmes financiers solides, à mettre en œuvre des réformes d'ensemble visant à la fois les marchés des produits et du travail et les systèmes fiscaux et de protection sociale, à élaborer des stratégies en faveur de l'apprentissage à vie dans les secteurs public et privé, à apporter une réponse adéquate aux conséquences sociales, budgétaires et financières du vieillissement démographique, à améliorer le gouvernement d'entreprise et les pratiques réglementaires, à permettre un développement et une utilisation

efficaces des nouvelles technologies, y compris pour le commerce électronique, à exploiter pleinement les avantages de la libéralisation des échanges et des investissements et à œuvrer à un développement durable. Les ministres demandent à l'OCDE de contribuer à cet ambitieux programme en définissant les orientations à suivre pour mieux tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et pour faire face aux défis qu'elle pose.

## Promouvoir les réformes structurelles et l'ajustement

### Mise en œuvre de la Stratégie pour l'emploi

Les ministres conviennent que la réduction du chômage élevé et persistant reste une priorité essentielle pour nombre de pays, d'Europe en particulier. Ils s'inquiètent tout spécialement de la persistance de taux élevés de chômage de longue durée et de chômage des jeunes ainsi que de la moindre employabilité des travailleurs âgés, dans beaucoup de pays de l'OCDE. Il apparaît clairement que le chômage est désormais pour une large part de nature structurelle dans la zone de l'OCDE, même si dans certains cas le chômage conjoncturel reste important. Il apparaît aussi de plus en plus clairement que la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, mise en œuvre dans son intégralité et adaptée aux conditions particulières de chaque pays, constitue un moyen efficace de promouvoir l'emploi et de répondre aux problèmes qui se posent sur les marchés du travail nationaux. Les ministres soulignent donc qu'il faut s'attacher à mettre pleinement en œuvre cette Stratégie. Ils demandent que soit réalisée, en 1999, une étude d'ensemble des progrès accomplis dans ce domaine, afin de les aider à mettre en œuvre les réformes requises. Ils notent aussi que les disparités régionales du chômage et les écarts de revenu s'accroissent dans plusieurs pays et qu'il importe de s'attaquer à ces problèmes. Ils se félicitent de l'initiative expressément axée sur l'emploi des jeunes à laquelle travaille l'Organisation, comme l'ont recommandé les ministres du travail des pays membres lors de leur réunion d'octobre 1997.

Les ministres conviennent, ainsi que l'ont reconnu les ministres de l'industrie des pays de l'OCDE lors de leur réunion de février, qu'il est essentiel de promouvoir l'entrepreneuriat et d'instaurer des conditions plus propices à la création et à l'expansion des petites et moyennes entrepri-

ses pour améliorer les performances économiques et les perspectives d'emploi et réduire les disparités économiques régionales. Leur objectif est d'établir un climat plus favorable à l'activité d'entreprise, en faisant en sorte en particulier que les marchés de capitaux, les systèmes fiscaux, les structures administratives, les réglementations, l'infrastructure et l'environnement des marchés du travail et des produits offrent un cadre approprié. Les ministres notent l'expansion rapide des services et soulignent leur importance croissante, leurs liens avec l'industrie et leurs effets sur la compétitivité.

Les ministres reconnaissent aussi le rôle important de la technologie en tant que moteur de l'accroissement de la productivité et, partant, de la croissance économique. Le changement technologique modifie la structure de la demande de travail, qui se réduit pour certains types d'emplois et augmente pour d'autres. Les actions mises en œuvre devraient ainsi viser non seulement à favoriser l'innovation et la diffusion de la technologie, mais aussi à renforcer la capacité des entreprises et des individus de s'adapter au changement technologique, ce qui permettra de tirer pleinement parti des gains de productivité et aura des effets positifs sur l'emploi.

Pour pouvoir exploiter pleinement les possibilités offertes par la technologie, il faut une main-d'œuvre qualifiée. Les ministres reconnaissent l'importance de systèmes d'éducation et de formation efficaces ainsi que de l'apprentissage à vie pour tous, de façon à assurer l'acquisition des qualifications actuellement nécessaires ou des nouvelles qualifications qu'exigeront les emplois de demain. Il faudrait s'attacher plus particulièrement à aider efficacement les plus vulnérables, qui sont probablement moins à même de bénéficier des programmes d'éducation et de formation.

### Amélioration des stratégies à l'égard du vieillissement et réforme de la politique sociale

Examinant les problèmes posés par le vieillissement des populations, priorité majeure des décideurs publics, les ministres reconnaissent que, compte tenu des tendances démographiques et des tendances du marché du travail observées dans la plupart des pays de l'OCDE, il est vraisemblable que le nombre de personnes ne travaillant pas augmentera alors que les effectifs de travailleurs diminueront, en particulier à partir de 2010. Les ministres se félicitent du rapport intitulé

«Préserver la prospérité dans une société vieillissante», qui propose des principes pour des réformes interdépendantes dans nombre de domaines de la politique sociale, économique et financière, en particulier les systèmes de santé et de retraite. La société doit encourager le «vieillessement actif», c'est-à-dire aider les personnes qui vieillissent à continuer de mener une vie active. Les ministres conviennent de prendre en compte ces principes pour élaborer des stratégies nationales et pour suivre, dans le cadre de l'OCDE, les progrès réalisés.

La réforme de la politique sociale plus généralement est une préoccupation majeure de la plupart des pays de l'OCDE. L'Initiative pour un monde solidaire contribue à une confrontation utile des expériences nationales. La politique sociale devrait être gérée au meilleur coût et mettre l'accent sur l'intégration au marché du travail de façon à mieux répondre aux besoins de tous, en particulier les plus vulnérables, et contribuer ainsi au renforcement de la cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Les ministres attendent avec intérêt les recommandations des ministres des affaires sociales des pays de l'OCDE, qui doivent se réunir en juin, sur la façon dont l'Organisation pourrait le plus utilement apporter sa contribution à la réalisation de ces objectifs.

### Gouvernance et réglementation

Les ministres se félicitent des travaux analytiques réalisés par l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise. Ils lui demandent de mettre au point, en concertation avec les gouvernements nationaux, les autres organisations internationales concernées et le secteur privé, un ensemble de normes et principes directeurs dans ce domaine, compte tenu des facteurs qui influent sur les pratiques des entreprises dans chaque pays, et de leur faire rapport à la réunion ministérielle de 1999.

Les ministres notent aussi que la qualité de la gestion publique est essentielle à un gouvernement efficace et ils encouragent la réalisation d'analyses comparatives dans ce domaine. Ils se félicitent de l'adoption récente de la Recommandation de l'OCDE sur l'amélioration du comportement éthique dans le service public et demandent un rapport sur cette question en 2000.

Les ministres réaffirment l'importance de la réforme de la réglementation pour le renforcement de la croissance et de l'efficacité économiques et de la capacité d'adaptation des économies. Le lancement d'examen par pays, portant dans un premier temps sur les Pays-Bas, les États-Unis, le Japon

et le Mexique, contribuera aux efforts des pays membres à cet égard. Les ministres attendent avec intérêt qu'une synthèse de ces examens leur soit présentée en 1999. Ils souhaitent que l'exercice soit élargi à d'autres pays membres en 1999 et les années suivantes.

### L'ère de l'électronique

Le développement de l'électronique peut avoir de profondes répercussions dans de nombreux domaines, notamment l'organisation du travail et l'emploi, les modalités des transactions commerciales et le fonctionnement des administrations publiques et du secteur privé. Il s'accompagne aussi de nouveaux défis et de nouvelles opportunités, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Pour exploiter pleinement le potentiel de cette technologie, les ministres font part de leur intention d'œuvrer pour que se dégage à l'OMC un accord sur les aspects du commerce électronique intéressant les échanges. Les ministres se félicitent des travaux de l'OCDE sur le commerce électronique, reconnaissant que l'Organisation est bien placée pour examiner les conséquences économiques et sociales de ces nouvelles technologies et pour apporter une contribution dans des secteurs particuliers comme la politique commerciale, la fiscalité, l'authentification électronique, la défense des consommateurs, la protection de la vie privée et la sécurité. Ils attendent avec intérêt la Conférence ministérielle sur le commerce électronique, qui se tiendra à Ottawa en octobre. Cette conférence visera à mettre au point, en consultation avec le secteur privé et d'autres organisations internationales, un «plan d'action» cohérent pour la politique publique et l'auto-réglementation, afin de tirer parti de toutes les possibilités du commerce électronique à l'échelle mondiale.

A l'approche de l'an 2000, les ministres conviennent de l'importance d'une adaptation rapide des systèmes informatiques afin d'éviter les risques de graves perturbations que pourrait entraîner le «bug du millénaire». Ils entendent s'attacher à régler ce problème et reconnaissent la nécessité de procéder à des échanges d'informations entre gouvernements et d'œuvrer le cas échéant avec le secteur privé pour faire en sorte qu'il soit résolu en temps voulu et dans tous ses aspects. Ils demandent aussi à l'OCDE de sensibiliser l'opinion mondiale au problème du passage à l'an 2000 et à ses conséquences économiques potentielles,

et de faire rapport à la Conférence ministérielle d'Ottawa sur le commerce électronique.

## Renforcement du système multilatéral

Dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à l'occasion du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral, les ministres réaffirment leur ferme attachement à ce système. Ils considèrent qu'il est extrêmement important de préserver l'ouverture des marchés et de maintenir l'élan de la libéralisation. Ils se déclarent déterminés à assurer dans les délais la pleine mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay, à respecter strictement les règles de l'OMC et à poursuivre le large processus de libéralisation des échanges, y compris dans les nouveaux domaines. A cet effet, les ministres souhaitent vivement que soient menés des efforts vigoureux à l'OMC sur la base du programme incorporé convenu à la fin du cycle d'Uruguay ainsi que du programme de travail de l'OMC arrêté à Singapour. Ils se félicitent que l'on ait commencé d'étudier la portée et les modalités possibles d'une libéralisation plus poussée et de l'élaboration de nouvelles règles et soulignent qu'il importe de progresser vers un consensus international. Dans ce contexte, ils estiment souhaitable de compléter les mandats existants de l'OMC en s'attaquant aux obstacles qui entravent encore les échanges de produits industriels et en poursuivant la libéralisation dans le domaine des technologies de l'information. Ils réaffirment le rôle important que l'OCDE doit jouer pour appuyer le système multilatéral et les préparatifs à l'OMC des négociations à venir. Ils reconnaissent que l'intégration des pays en développement et en transition dans le système multilatéral reste une grande priorité et qu'il importe de rester attentif à leurs besoins. A cet égard, il faut veiller tout particulièrement à améliorer les possibilités qui s'offrent aux pays les moins avancés et à aider ces pays à se doter des capacités nécessaires pour en tirer parti. Les ministres sont également favorables à une adhésion rapide à l'OMC des pays ayant demandé à adhérer, sur la base de conditions commercialement viables et en préservant l'intégrité des règles de l'OMC.

Les ministres notent que les ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE ont réaffirmé à leur réunion de mars que, conformément à l'article 20

de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture, avec tous les éléments y figurant, de nouvelles négociations commerciales doivent poursuivre le processus continu vers l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale. Ils notent aussi que les ministres de l'agriculture ont adopté un large ensemble d'objectifs communs et de principes d'action couvrant tous les aspects de la réforme de la politique agricole, et qu'ils ont souligné que les politiques agro-alimentaires devraient tendre à renforcer les complémentarités intrinsèques existant entre les objectifs communs, permettant ainsi à l'agriculture d'exprimer son caractère multifonctionnel de façon transparente, ciblée et efficiente, et sont convenus que le défi que suscite la poursuite de ces objectifs est de faire en sorte que la gamme de mesures et d'approches utilisées soit bien ciblée, afin que les préoccupations croissantes concernant l'innocuité des aliments, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la viabilité des zones rurales soient prises en compte d'une manière qui permette d'optimiser les bénéfices, de parvenir au meilleur rapport coût-efficacité et d'éviter les distorsions de la production et des échanges.

Les ministres réitèrent aussi leur soutien à l'application des normes fondamentales du travail internationalement reconnues ainsi qu'à la recherche d'un accord sur une déclaration de l'Organisation internationale du travail et un mécanisme de suivi. Ils notent le rôle important des partenaires sociaux à cet égard. Ils se prononcent aussi contre l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes.

Les ministres réaffirment leur attachement aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi qu'à la poursuite de l'actualisation de ces Principes à un rythme approprié, de façon à assurer leur pertinence et leur efficacité.

Les ministres demandent que soit ratifié sans tarder par tous les participants l'Accord de l'OCDE sur la construction navale afin d'instaurer des conditions normales de concurrence sur le marché international de la construction navale et d'encourager d'autres pays à adhérer à l'Accord. Notant qu'il était prévu initialement que cet accord entre en vigueur en janvier 1996, les ministres demandent à tous les signataires de le ratifier dès que possible.

&gt;

Les ministres notent avec satisfaction le vingtième anniversaire de l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation, qui s'est révélé être un moyen très efficace d'assurer par des règles le respect de disciplines en matière de crédits à l'exportation. Ils se félicitent des efforts positifs entrepris dans le domaine des primes à la suite de l'adoption des Principes directeurs de 1997. Ils regrettent cependant que n'ait pas pu être conclu un accord relatif aux crédits à l'exportation dans le secteur agricole, mais demeurent convaincus que les réunions des participants à l'Arrangement restent le cadre qui convient pour poursuivre l'examen de cette question. Notant l'engagement pris à cet égard dans l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture, ils demandent instamment aux participants d'arriver à un accord dès que possible et de leur faire rapport à leur réunion ministérielle de 1999.

Les ministres se félicitent de la signature en décembre 1997 de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers et des mesures législatives prises depuis lors par les pays participants. Ils soulignent leur attachement à une ratification et à une mise en œuvre rapides de cette Convention afin de permettre son entrée en vigueur d'ici au 31 décembre 1998. Ils insistent sur l'importance de l'élimination par tous les pays participants de la déductibilité fiscale des pots-de-vin. Enfin, ils demandent pour 1999 un rapport concernant la mise en œuvre de la Convention et les progrès accomplis dans les travaux prévus sur les points suivants : les actes de corruption en liaison avec des partis politiques étrangers ; les avantages promis ou accordés à une personne par anticipation de sa désignation comme agent public étranger ; la corruption d'agents publics étrangers en tant qu'infraction de base pour la législation relative au blanchiment de capitaux ; le rôle des filiales étrangères et des places *offshore* dans les mécanismes de corruption. Les ministres demandent à l'OCDE de promouvoir une plus large participation des pays non participants à la Convention et à son mécanisme de suivi.

Les ministres se félicitent de la décision prise par le Groupe d'action financière (GAFI) réuni au niveau ministériel de prolonger ses travaux pour une nouvelle période de cinq ans ainsi que de la

nouvelle stratégie qu'il a adoptée. Ils notent également la décision du GAFI d'encourager la constitution d'un réseau mondial anti-blanchiment de capitaux grâce à une augmentation adéquate du nombre des membres.

Les ministres<sup>1</sup> se félicitent du rapport «Concurrence fiscale dommageable : un problème mondial» et reconnaissent qu'il marque une étape dans la lutte contre les pratiques fiscales dommageables. Ils sont résolus à redoubler d'efforts dans ce domaine aux niveaux national, bilatéral et multilatéral. Ils se félicitent de l'établissement de Principes directeurs concernant les régimes fiscaux préférentiels dommageables, de l'engagement d'établir une liste des paradis fiscaux et de la création d'un Forum sur les pratiques fiscales dommageables. Ils attendent avec intérêt les rapports périodiques qui leur seront présentés sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées dans le rapport.

Les ministres encouragent l'OCDE à poursuivre et à élargir ses travaux afin de s'acquitter pleinement du mandat que lui ont confié les ministres en 1996 en mettant au point des mesures ayant pour objet de lutter contre l'effet de distorsion de la concurrence fiscale dommageable sur les décisions d'investissement et les décisions financières, notamment dans les activités relevant de la sphère réelle de l'économie, et à associer les pays non membres à ces travaux.

Les ministres se félicitent aussi de la Recommandation de l'OCDE concernant les ententes injustifiables, adoptée en mars. Ils demandent aux pays membres de prendre des mesures pour mettre un terme à ces ententes et les décourager, car elles sont préjudiciables aux consommateurs et aux entreprises partout dans le monde, et de concerter leurs efforts à cette fin. Ils invitent les pays non membres à s'associer à cette Recommandation.

## Les défis présents et futurs de l'OCDE

Les ministres notent avec satisfaction les mesures prises au cours de l'année écoulée pour améliorer la cohérence et l'efficacité de la coopération de l'OCDE avec les non-membres. Ils appellent l'Organisation à continuer de renforcer avec souplesse et dans un esprit d'ouverture, mais de façon différenciée, ses relations avec les économies émergentes et en transition, sur la base de l'intérêt mutuel. Le dialogue mutuellement bénéfique

qui a été engagé devrait être davantage axé sur les activités centrales de l'OCDE et sur les questions qui revêtent une importance particulière pour l'intégration de ces économies dans le système économique international. Les ministres se félicitent de l'intérêt croissant des non-membres pour une participation aux travaux de l'Organisation.

Les ministres réaffirment que l'OCDE doit rester ouverte, sur la base de l'intérêt mutuel, à l'adhésion des autres pays partageant les mêmes valeurs, tout en faisant preuve de sélectivité, en respectant sa tradition de stricts critères d'adhésion et en préservant son efficacité et sa pertinence pour ses membres. Ils se félicitent aussi de l'attachement continu du gouvernement russe à un programme de réformes régies par les mécanismes du marché. Ils appellent la Fédération de Russie à participer plus pleinement aux activités de coopération avec l'OCDE visant à lui permettre d'instaurer une véritable économie de marché dans le cadre d'institutions démocratiques efficaces et de satisfaire durablement aux conditions indispensables à une future adhésion à l'Organisation, objectif ultime des deux parties. Ils se félicitent que certains pays émergents et en transition continuent d'exprimer le souhait de devenir membres de l'Organisation. Ils conviennent que la procédure d'adhésion de la République slovaque devra être menée à son terme dès que ce pays sera capable de partager les valeurs communes et d'assumer l'ensemble des obligations des membres de l'OCDE.

Les ministres se félicitent des progrès réguliers réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de partenariat de l'OCDE, dont l'objectif est d'aider les pays en développement à mettre en place leurs propres capacités de développement. Il ressort du dialogue et des examens conjoints avec les pays partenaires que des changements concrets s'opèrent dans le sens d'une plus grande appropriation au niveau local et d'une diminution de la dépendance à l'égard de l'aide. Ce programme stratégique prévoit des travaux sur les indicateurs convenus des progrès concernant le bien-être économique, le développement social, la viabilité environnementale et la gouvernance ainsi que sur les stratégies éprouvées de lutte contre la pauvreté. Sa réussite suppose aussi une plus grande cohérence des politiques, en particulier pour aider les pays en développement à instaurer un développement durable, à mobiliser les ressources financières nécessaires et à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale. Les ministres deman-

*1. Le Luxembourg et la Suisse (pour les raisons exposées à l'annexe 2 du rapport) se sont abstenus au Conseil sur l'approbation du rapport et l'adoption de la recommandation et ne sont pas liés par ce texte et ses recommandations; ils ne s'associent donc pas à ce paragraphe.*

## L'accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Les ministres considèrent que l'investissement, tout comme le commerce, joue un rôle moteur dans la croissance économique, l'emploi, le développement durable et l'amélioration des niveaux de vie, dans les pays développés et en développement. Ils réaffirment l'importance qu'ils attachent à la réalisation d'un cadre multilatéral global pour l'investissement comportant des normes élevées de libéralisation et de protection de l'investissement, doté d'un mécanisme efficace de règlement des différends et ouvert aux pays non membres. Ils reconnaissent aussi l'importance du débat public sur les conséquences de la mondialisation.

Les ministres se félicitent du rapport du Président du Groupe de négociation sur les progrès accomplis depuis la réunion ministérielle de mai 1997 dans la mise au point d'un Accord multilatéral sur l'investissement.

Prenant en compte les résultats positifs obtenus par le Groupe de négociation, ainsi que les difficultés qui subsistent et les préoccupations qui ont été exprimées, les ministres décident d'ouvrir une période d'évaluation et de nouvelles consultations entre les parties aux négociations et avec les groupes intéressés de leur société, et ils invitent le Secrétaire général à contribuer à ce processus. Les ministres notent que la prochaine réunion du Groupe de négociation se tiendra en octobre 1998. Les ministres donnent instruction aux négociateurs de poursuivre leurs travaux en vue de conclure l'AMI en temps utile et de rechercher une large participation à l'accord. Dans le même esprit, ils soutiennent le programme de travail sur l'investissement en cours à l'OMC et, une fois ce programme achevé, rechercheront le soutien de tous leurs partenaires pour les prochaines étapes en vue de la création de règles sur l'investissement à l'OMC.

Les ministres reconnaissent la nécessité d'achever les travaux sur les disciplines de l'AMI et les exceptions afin

de parvenir à des normes élevées de libéralisation et à un équilibre satisfaisant des engagements, qui prennent pleinement en compte les préoccupations économiques et les sensibilités politiques, sociales et culturelles. Il faut également régler les problèmes particuliers relatifs à l'extraterritorialité.

Les ministres confirment que l'AMI doit être conforme au droit souverain des gouvernements de conduire leurs politiques nationales. L'AMI établira des règles mutuellement bénéfiques qui n'empêcheront pas l'exercice non discriminatoire normal des pouvoirs de réglementation des gouvernements et un tel exercice de ces pouvoirs ne pourra pas être assimilé à une expropriation.

Les ministres notent une convergence de vues croissante quant à la nécessité de traiter dans l'AMI les questions relatives à la protection de l'environnement et au travail, et un large appui en faveur d'un ferme engagement de ne pas abaisser les normes environnementales ou les normes de travail afin d'attirer ou de conserver un investissement.

Les ministres sont résolus à assurer la transparence du processus de négociation et à garantir un débat public actif sur les questions en jeu dans la négociation.

Les ministres se félicitent de la pleine participation, en tant qu'observateurs, de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Estonie, de Hong Kong, Chine, de la Lettonie, de la Lituanie et de la République slovaque, qui souhaitent devenir membres fondateurs de l'AMI. Ils sont déterminés à mener un large dialogue avec les non-membres, y compris sur leurs intérêts en matière de développement, et en particulier avec les non-membres désireux et capables d'assumer les obligations de l'AMI.

dent au Secrétariat de leur faire rapport à leur réunion de 1999 sur les liens entre les échanges, l'investissement et le développement et sur le rôle que l'OCDE pourrait jouer en favorisant une plus grande cohérence des politiques. Parallèlement, ils reconnaissent l'importance de niveaux substantiels d'aide publique au développement, en particulier en faveur des pays les plus pauvres, afin d'aider les pays en développement à optimiser leurs perspectives de croissance et à atteindre les objectifs de la stratégie de partenariat. Les ministres se félicitent du travail entrepris pour contenir les dépenses improductives, y compris les dépenses militaires excessives, dans les pays en développement et ils reconnaissent l'importance d'une plus grande cohérence des politiques et des programmes menés par les membres à cet effet. Ils attendent avec intérêt l'examen d'ensemble qu'il est prévu de consacrer en 1999 à la mise en œuvre de la stratégie de partenariat pour le développement. Ils se félicitent qu'un mandat ait été donné pour des travaux sur une recommandation concernant le déliement de l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés,

un texte devant être proposé en 1999. Ils se félicitent également des nouvelles lignes directrices pour l'égalité homme-femme et le renforcement de l'autonomie des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement.

Les ministres conviennent que l'action en faveur du développement durable est une priorité essentielle des pays de l'OCDE. Ils encouragent l'approfondissement de la stratégie de l'Organisation impliquant de larges efforts ces trois prochaines années dans les domaines du changement climatique, du progrès technologique, des indicateurs de durabilité et de l'incidence des subventions sur l'environnement. Ils se félicitent des objectifs communs pour l'action adoptés par les ministres de l'environnement des pays de l'OCDE lors de leur réunion d'avril. Les ministres reconnaissent que tous les pays de l'OCDE, en fonction de leurs responsabilités différenciées, doivent jouer leur rôle dans la lutte contre le changement climatique en mettant en œuvre des stratégies nationales, comprenant des mesures telles que des objectifs clairs et des instruments réglementaires et économiques efficaces, ainsi que par la coopé-

ration internationale. A cet égard, les analyses de l'OCDE seront extrêmement utiles aux pays membres dans la recherche des moyens les plus efficaces et les plus efficaces de se conformer aux objectifs de Kyoto. Les ministres demandent à l'OCDE d'approfondir son dialogue avec les pays non membres dans ces domaines et de les faire participer plus activement, notamment par des analyses partagées et l'élaboration de stratégies concernant la mise en œuvre du développement durable. Ils notent en outre que, dans le cadre des objectifs communs, les ministres de l'environnement ont souligné l'importance cruciale de politiques d'environnement vigoureuses dans la mise en œuvre du développement durable. Les ministres s'accordent à interpréter le terme «durable» comme intégrant les considérations sociales et environnementales aussi bien qu'économiques. L'OCDE est bien armée pour tirer parti de son expertise multidisciplinaire dans ce domaine et contribuer à l'intégration des politiques économiques, environnementales et sociales dans la perspective d'une amélioration du bien-être. A cet égard, les ministres soulignent qu'il importe de promouvoir une intégration efficace des considérations environnementales dans le système multilatéral.

Les ministres se félicitent des résultats obtenus par le Secrétaire général dans la réforme de l'Organisation et soulignent l'importance des travaux menés actuellement sur la restructuration des comités et directions et sur le processus de prise de décision. Ils sont persuadés que, grâce à un effort constant de rénovation, de rationalisation et de recentrage, l'Organisation peut être encore plus utile aux pays membres dans une période de changement rapide. Ils reconnaissent qu'il importe que l'Organisation retrouve aussitôt que possible un cadre budgétaire stable et prévisible. Ils demandent un nouvel effort de hiérarchisation des priorités des travaux de l'OCDE, reconnaissant le rôle important que les pays membres doivent jouer en collaboration avec le Secrétaire général à cet égard. Ils soulignent que la multidisciplinarité et l'optique prospective des travaux de l'Organisation sont un grand atout lorsqu'il s'agit d'aider les pays à faire face aux problèmes complexes de la mondialisation. Ils notent les réalisations positives de l'OCDE et l'encouragent à continuer de s'adapter aux nouveaux besoins de ses membres. Ils assument de nouveau l'Organisation de leur ferme appui et s'engagent à œuvrer au renforcement de son rôle dans l'économie mondiale de demain. ■

# Repères

## Définitions et notes

**Produit intérieur brut** : séries en volume corrigées des variations saisonnières sauf Portugal et République tchèque

**Indicateur avancé** : indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance

**Indice des prix à la consommation** : mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services

**Balance courante** : milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf Australie, Royaume-Uni et États-Unis

**Taux de chômage** : % de la population active civile – taux de chômage standardisés (BIT) ; définition nationale pour Corée, Islande, Mexique, Pologne, République tchèque, Suisse et Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie

**Taux d'intérêt** : taux à trois mois sauf Grèce (douze mois) et Turquie (taux interbancaire au jour le jour)

.. non disponible

Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, mai 1998.

ALLEMAGNE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	0,3	2,3
Indicateur avancé	déc. 97	0,0	7,7
Prix à la consommation	mar. 98	-0,2	1,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	fév. 98	0,05	-1,21
Taux de chômage	fév. 98	9,7	9,4
Taux d'intérêt	avr. 98	3,63	3,23

AUSTRALIE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	0,4	3,1
Indicateur avancé	mar. 98	0,1	2,3
Prix à la consommation	T1 98	0,2	-0,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-3,97	-3,96
Taux de chômage	fév. 98	8,1	8,8
Taux d'intérêt	mar. 98	4,97	6,08

AUTRICHE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 95	0,0	0,3
Indicateur avancé	mar. 98	0,4	4,5
Prix à la consommation	mar. 98	0,1	1,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 97	0,54	1,11
Taux de chômage	fév. 98	4,4	4,3
Taux d'intérêt	mar. 98	3,60	3,34

BELGIQUE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	-0,4	2,6
Indicateur avancé	mar. 98	-0,3	-0,8
Prix à la consommation	avr. 98	0,5	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	3,88	3,44
Taux de chômage	fév. 98	9,0	9,3
Taux d'intérêt	mar. 98	3,64	3,45

CANADA			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	0,7	4,2
Indicateur avancé	mar. 98	-0,4	0,0
Prix à la consommation	mar. 98	0,1	0,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-3,56	0,72
Taux de chômage	mar. 98	8,5	9,3
Taux d'intérêt	mar. 98	4,85	3,20

CORÉE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	-1,1	4,0
Indicateur avancé		..	..
Prix à la consommation	avr. 98	0,3	8,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 97	0,54	-2,07
Taux de chômage	mar. 98	5,3	2,9
Taux d'intérêt	fév. 98	22,50	12,30

DANEMARK			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	1,1	4,5
Indicateur avancé	fév. 98	0,1	7,0
Prix à la consommation	mar. 98	0,2	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-0,87	-0,91
Taux de chômage	fév. 98	5,5	6,4
Taux d'intérêt	avr. 98	3,91	3,60

ESPAGNE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	0,9	3,6
Indicateur avancé	fév. 98	0,2	5,0
Prix à la consommation	mar. 98	0,0	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mar. 98	0,00	-0,06
Taux de chômage	fév. 98	20,0	21,3
Taux d'intérêt	avr. 98	4,41	5,57

ÉTATS-UNIS			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T1 98	1,0	3,6
Indicateur avancé	mar. 98	1,2	5,5
Prix à la consommation	mar. 98	0,2	1,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 97	-45,62	-36,87
Taux de chômage	mar. 98	4,7	5,2
Taux d'intérêt	avr. 98	5,58	5,71


FINLANDE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	1,8	6,2
Indicateur avancé	oct. 97	-0,1	5,5
Prix à la consommation	mar. 98	0,2	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	fév. 98	0,79	0,15
Taux de chômage	fév. 98	12,5	15,1
Taux d'intérêt	avr. 98	3,63	3,08

FRANCE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	T4 97	0,8	3,0
Indicateur avancé	mar. 98	0,9	5,4
Prix à la consommation	mar. 98	0,2	0,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	jan. 98	5,20	6,21
Taux de chômage	fév. 98	12,1	12,3
Taux d'intérêt	avr. 98	3,63	3,40

GRÈCE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	1996		2,6
Indicateur avancé	mar. 98	-0,3	0,3
Prix à la consommation	mar. 98	2,5	4,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 97	0,17	0,14
Taux de chômage		..	..
Taux d'intérêt	fév. 98	12,70	10,71


HONGRIE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut		..	..
Indicateur avancé		..	..
Prix à la consommation	fév. 98	1,7	17,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante		..	..
Taux de chômage	fév. 98	9,9	10,4
Taux d'intérêt	fév. 98	19,20	20,90

IRLANDE			
période	variation par rapport à		l'année précédente %
	la période précédente %	la période précédente %	
Produit intérieur brut	1996		8,6
Indicateur avancé	fév. 98	1,4	16,9
Prix à la consommation	mar. 98	0,5	2,1
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 97	0,77	0,93
Taux de chômage	fév. 98	9,6	10,6
Taux d'intérêt	avr. 98	6,14	6,25




### ISLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1996	..	5,5
Indicateur avancé	..	..
Prix à la consommation avr. 98	0,2	1,9
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	-0,05	-0,06
Taux de chômage mar. 98	3,2	3,9
Taux d'intérêt mar. 98	7,40	7,20




### LUXEMBOURG

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut 1996	..	3,0
Indicateur avancé mar. 98	-0,2	3,5
Prix à la consommation mar. 98	0,0	1,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	..	..
Taux de chômage fév. 98	3,4	3,6
Taux d'intérêt	..	..




### NOUVELLE-ZÉLANDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	0,1	2,1
Indicateur avancé	..	..
Prix à la consommation T1 98	0,2	1,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T3 97	-1,43	-1,35
Taux de chômage T4 97	6,7	6,0
Taux d'intérêt avr. 98	9,26	7,49




### PORTUGAL

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 96	1,2	4,5
Indicateur avancé jan. 98	0,7	10,7
Prix à la consommation déc. 97	0,2	2,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	-1,01	-0,87
Taux de chômage fév. 98	6,6	7,2
Taux d'intérêt avr. 98	4,47	5,97




### SUÈDE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	2,2	3,4
Indicateur avancé mar. 98	0,4	6,0
Prix à la consommation mar. 98	0,2	0,7
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante fév. 98	0,66	0,47
Taux de chômage fév. 98	9,0	10,9
Taux d'intérêt avr. 98	4,47	4,03




### ITALIE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	0,2	2,8
Indicateur avancé mar. 98	-0,2	7,7
Prix à la consommation avr. 98	0,2	1,8
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante déc. 97	2,84	1,23
Taux de chômage jan. 98	12,0	12,1
Taux d'intérêt mar. 98	5,62	7,43




### MEXIQUE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	-0,4	6,6
Indicateur avancé jan. 98	0,5	4,1
Prix à la consommation mar. 98	1,2	15,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	-3,62	-1,53
Taux de chômage mar. 98	3,3	4,2
Taux d'intérêt mar. 98	20,76	22,32




### PAYS-BAS

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	0,9	3,8
Indicateur avancé mar. 98	-0,2	2,3
Prix à la consommation mar. 98	0,9	2,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T2 97	4,64	4,96
Taux de chômage jan. 98	4,7	5,8
Taux d'intérêt avr. 98	3,56	3,20




### RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	..	2,2
Indicateur avancé	..	..
Prix à la consommation mar. 98	0,1	13,4
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	-0,60	-1,44
Taux de chômage mar. 98	5,3	3,8
Taux d'intérêt avr. 98	15,47	12,27




### SUISSE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	0,5	1,9
Indicateur avancé mar. 98	0,7	9,7
Prix à la consommation avr. 98	0,0	0,0
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	5,77	6,04
Taux de chômage mar. 98	4,4	5,4
Taux d'intérêt mar. 98	1,07	1,78




### JAPON

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	-0,2	-0,2
Indicateur avancé mar. 98	0,2	-2,9
Prix à la consommation mar. 98	0,4	2,2
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante fév. 98	13,22	6,86
Taux de chômage jan. 98	3,5	3,3
Taux d'intérêt fév. 98	1,01	0,55




### NORVÈGE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	1,5	4,5
Indicateur avancé mar. 98	0,7	2,5
Prix à la consommation mar. 98	0,5	2,3
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	1,43	2,65
Taux de chômage T4 97	3,8	4,8
Taux d'intérêt mar. 98	4,08	3,51




### POLOGNE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	..	..
Indicateur avancé	..	..
Prix à la consommation mar. 98	0,6	13,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante nov. 97	-0,28	-0,13
Taux de chômage mar. 98	10,4	12,4
Taux d'intérêt mar. 98	21,76	20,98



### ROYAUME-UNI

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T4 97	0,3	2,8
Indicateur avancé mar. 98	0,1	1,2
Prix à la consommation mar. 98	0,3	3,5
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	0,19	0,60
Taux de chômage fév. 98	6,6	7,3
Taux d'intérêt avr. 98	7,44	6,37



### TURQUIE

période	variation par rapport à	
	la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut T3 97	-2,5	7,0
Indicateur avancé	..	..
Prix à la consommation avr. 98	4,7	93,6
	valeur courante	même période année précéd.
Balance courante T4 97	-1,35	-1,05
Taux de chômage T2 97	5,9	6,3
Taux d'intérêt mar. 98	80,60	65,12

# Publications

**mars-avril 1998**

**Bon de commande en fin de numéro**

## Affaires financières, fiscales et des entreprises

### Les crédits d'impôt fictif Un réexamen de la question avril 1998

(23 98 01 2 P) ISBN 92-64-26022-6, 90 p.  
FF130 \$ÉU22 DM39 £13 ¥2 650  
Également disponible sous forme de livre  
électronique.

### Concurrence fiscale dommageable Un problème mondial

avril 1998  
(23 98 04 2 P) ISBN 92-64-26090-0, 65 p.  
FF95 \$ÉU16 DM28 £10 ¥2 000

### Tendances des marchés des capitaux 1997 n° 68

mars 1998  
(27 97 03 2 P) ISBN 92-64-26090-0, 65 p.  
FF130 \$ÉU25 DM39 £17 ¥2 800

### Documents de l'OCDE

### La fiscalité relative à la mondialisation des opérations financières sur les instruments financiers

mars 1998  
(23 98 03 2 P) ISBN 92-64-26057-9, 78 p.  
FF120 \$ÉU20 DM36 £12 ¥2 500  
Également disponible sous forme de livre  
électronique.

### OECD Proceedings

### Corporate Governance, State-Owned Enterprises and Privatisation

mars 1998  
En anglais uniquement.  
(21 98 03 1 P) ISBN 92-64-16075-2, 149 p.  
FF75 \$ÉU13 DM22 £8 ¥1 600  
Également disponible sous forme de livre  
électronique.

### Économies en transition

### Environmental Financing in the Russian Federation

avril 1998  
En anglais uniquement.  
(14 98 06 1 P) ISBN 92-64-16092-2, 115 p.  
FF80 \$ÉU13 DM24 £8 ¥1 700

## Agriculture, alimentation, pêcheries

### Ajustement du secteur agricole des pays de l'OCDE Réformer les politiques foncières agricoles

mars 1998  
(51 98 01 2 P) ISBN 92-64-26027-7, 86 p.  
FF120 \$ÉU20 DM36 £12 ¥2 500  
Également disponible sous forme de livre  
électronique.

### La réforme de la politique agricole et l'économie rurale dans les pays de l'OCDE

mars 1998  
Le développement socio-économique des zones rurales occupe désormais une place significative dans l'élaboration des politiques agricoles des pays de l'OCDE. Pourtant, il n'existe toujours pas d'analyse approfondie des relations réciproques existant entre le secteur agricole et l'économie rurale. Quelles conséquences les changements structurels à l'œuvre dans l'agriculture ont-ils pour le monde rural ? Quel rôle doivent jouer les politiques agricoles ? Autant de questions fondamentales auxquelles entend répondre cette publication composée d'un rapport principal et d'études de cas consacrées au Canada, à la France, à la Grèce, au Japon, à la Norvège, à la Nouvelle-Zélande et à la Suisse. L'une des conclusions essentielles de ce rapport : les politiques classiques de soutien à l'agriculture sont de moins en moins performantes pour faire face aux objectifs de développement rural. La réforme des politiques agricoles peut cependant améliorer la contribution du secteur agro-alimentaire au développement viable des économies rurales, même si les effets positifs ne sont pas immédiats. La compétitivité des zones rurales aurait tout à gagner d'une approche cohérente, bien coordonnée et bien ciblée visant à diversifier les activités, promouvoir des produits régionaux de qualité, donner des informations aux producteurs, accorder des paiements directs et assurer la fourniture de biens d'intérêt collectif. Un défi majeur pour les décideurs sera de trouver un équilibre entre les préoccupations sociales et environnementales dans les zones ru-

## Les 10 meilleures ventes

### 1. Études économiques de l'OCDE Portugal 1997/1998

(10 98 23 2) ISBN 92-64-25982-1, 113 p.  
FF130 \$ÉU25 DM40 £15 ¥2 800  
Voir l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998

### 2. Coopération pour le développement Rapport 1997 Édition 1998

(43 98 01 2) ISBN 92-64-26019-6, 254 p.  
FF180 \$ÉU30 DM53 £18 ¥3 550

### 3. Examens en matière de coopération pour le développement Portugal 1997, n° 22

(43 97 11 2) ISBN 92-64-25685-7, 52 p.  
FF90 \$ÉU18 DM26 £12 ¥1 900

### 4. Stratégie de l'OCDE pour l'emploi Valoriser le travail

(21 97 09 2) ISBN 92-64-25666-0, 107 p.  
FF95 \$ÉU19 DM28 £12 ¥2 000

### 5. Études économiques de l'OCDE Mexique 1997/1998

(10 98 40 2) ISBN 92-64-25983-X, 129 p.  
FF130 \$ÉU25 DM40 £15 ¥2 800

### 6. Un nouveau lieu d'apprentissage

(95 95 03 2) ISBN 92-64-24563-4, 176 p.  
FF180 \$ÉU37 DM50 £23

### 7. Études économiques de l'OCDE Norvège 1997/1998

(10 98 22 2) ISBN 92-64-25987-2, 146 p.  
FF130 \$ÉU25 DM40 £15 ¥2 800

### 8. Itinéraires et participation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

(91 98 01 2) ISBN 92-64-25368-8, 428 p.  
FF240 \$ÉU47 DM70 £31 ¥5 050  
Voir l'Observateur de l'OCDE, n° 211, avril-mai 1998

### 9. Combattre l'exclusion L'aide sociale en Australie, en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède

(81 98 02 2) ISBN 92-64-25612-1, 248 p.  
FF110 \$ÉU22 DM32 £14 ¥2 300

### 10. Se nourrir demain Perspectives à long terme du secteur agro-alimentaire

(03 98 02 2) ISBN 92-64-25694-6, 145 p.  
FF145 \$ÉU24 DM43 £15 ¥2 800  
Voir l'Observateur de l'OCDE, n° 210, février-mars 1998



rales et la nécessité de renforcer l'efficacité économique de ces dernières. (51 98 03 2 P) ISBN 92-64-26026-9, 355 p. FF260 SÉU43 DM77 £27 ¥5 250  
Également disponible sous forme de livre électronique.

### Actions concertées en faveur de l'agriculture durable

mars 1998  
Voir Wilfrid Legg et Michel Potier, «Réconcilier agriculture et environnement», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 210, février-mars 1998.

(51 98 05 2 P) ISBN 92-64-25418-8, 120 p. FF120 SÉU20 DM36 £12 ¥2 500  
Également disponible sous forme de livre électronique.

## Développement et aide

Séminaires du Centre de développement

### L'avenir de l'Asie dans l'économie mondiale

Colm Foy, Francis Harrigan, David O'Connor  
mars 1998

En s'appuyant sur des scénarios réalisés par la Banque asiatique de développement (BAD) et le Centre de développement de l'OCDE, cet ouvrage analyse les moyens de consolider la croissance économique à long terme de l'Asie, au profit de l'économie mondiale dans son ensemble. Au-delà des difficultés économiques actuelles, des perspectives de croissance forte attendent les pays asiatiques pour peu qu'ils s'emploient efficacement à renforcer leurs institutions nationales, à soutenir l'investissement dans le capital humain et à préserver leur capital environnemental. Cet ouvrage est le fruit de la troisième conférence du Forum international sur les perspectives asiatiques, organisé chaque année par la BAD et le Centre de développement de l'OCDE. Ce Forum a pour vocation d'encourager les échanges d'idées entre spécialistes asiatiques et européens sur des questions économiques importantes pour ces deux régions.

(41 98 04 2 P) ISBN 92-64-26069-2, 260 p. FF225 SÉU38 DM67 £23 ¥4 800  
Également disponible sous forme de livre électronique.

### Démocratie, décentralisation et déficits budgétaires en Amérique latine

Kiichiro Fukasaku, Ricardo Hausmann  
mars 1998  
(41 98 05 2 P) ISBN 92-64-26060-9, 210 p. FF175 SÉU29 DM52 £18 ¥3 700  
Également disponible sous forme de livre électronique.

### La Chine et les économies européennes en transition : les voies de la réforme

Olivier Bouin, Fabrizio Coricelli, Françoise Lemoine  
avril 1998

(41 98 06 2 P) ISBN 92-64-26088-9, 236 p. FF195 SÉU33 DM58 £20 ¥4 150

### Examens en matière de coopération pour le développement

#### Pays-Bas 1997 n° 24

mars 1998  
(43 98 04 2 P) ISBN 92-64-26034-X, 78 p. FF90 SÉU18 DM26 £12 ¥1 900  
Également disponible sous forme de livre électronique.

#### Royaume-Uni n° 25

avril 1998  
(43 98 07 2 P) ISBN 92-64-26070-6, 76 p. FF90 SÉU18 DM26 £12 ¥1 900  
Également disponible sous forme de livre électronique.

## Développement territorial

### Pour des politiques de l'emploi plus efficaces : la gestion locale

mars 1998  
Voir Sylvain Giguère, «Vers une territorialisation des politiques de l'emploi», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 210, février-mars 1998.

(04 98 02 2 P) ISBN 92-64-26051-X, 90 p. FF120 SÉU20 DM36 £12 ¥2 500  
Également disponible sous forme de livre électronique.

### Intégrer les quartiers en difficulté

avril 1998  
Voir Andrew Davies, «Stratégies intégrées pour quartiers défavorisés», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 210, février-mars 1998.

(04 98 03 2 P) ISBN 92-64-26062-5, 150 p. FF130 SÉU22 DM39 £13 ¥2 750  
Également disponible sous forme de livre électronique.

## Échanges

### Pour l'ouverture des marchés Les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement

avril 1998  
Voir Donald J. Johnston, «Échanges et investissement : garantir les avantages»,

**l'Observateur de l'OCDE**, n° 211, avril-mai 1998.  
(22 98 01 2 P) ISBN 92-64-26100-1, 100 p. FF120 SÉU20 DM36 £12 ¥2 550

## Économie

Études économiques de l'OCDE

### Nouvelle-Zélande 1997/1998 Édition 1998

avril 1998  
Voir ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.  
(10 98 05 2 P) ISBN 92-64-25990-2, 176 p. FF130 SÉU25 DM40 £15 ¥2 800

### Autriche 1997/1998 Édition 1998

avril 1998  
(10 98 11 2 P) ISBN 92-64-25989-9, 115 p. FF130 SÉU25 DM40 £15 ¥2 800

### Pays-Bas 1997/1998 Édition 1998

mars 1998  
(10 98 21 2 P) ISBN 92-64-25985-6, 141 p. FF130 SÉU25 DM40 £15 ¥2 800

### Espagne 1997/1998 Édition 1998

mars 1998  
(10 98 24 2 P) ISBN 92-64-25988-0, 240 p. FF130 SÉU25 DM40 £15 ¥2 800

### Suède 1997/1998 Édition 1998

mars 1998  
(10 98 25 2 P) ISBN 92-64-25986-4, 218 p. FF130 SÉU25 DM40 £15 ¥2 800

Également disponibles sous forme de livres électroniques.

Abonnement 1998 :  
ISSN 0376-6438  
FF1 800 SÉU385 DM550 £210 ¥38 500

### Services

### Statistiques sur la valeur ajoutée et l'emploi Édition 1997

avril 1998  
(30 98 03 3 P) ISBN 92-64-05760-9, 329 p., bilingue. FF390 SÉU66 DM116 £40 ¥8 300

## Éducation Enseignement

### Gestion de l'enseignement supérieur Volume 9 n° 3

mars 1998  
(89 97 03 2 P) ISBN 92-64-25393-9, 160 p. FF130 SÉU25 DM40 £16 ¥2 900  
Également disponible sous forme de livre électronique.

### Statistiques économiques Principaux indicateurs économiques – Sources et méthodes Taux d'intérêt et cours des actions

avril 1998  
(31 98 14 2 P) ISBN 92-64-16036-1  
FF110 SÉU18 DM33 £11 ¥2 150

### Économies en transition

### Examens des politiques nationales d'éducation Fédération de Russie

avril 1998  
(91 98 03 2 P) ISBN 92-64-26058-7, 200 p. FF185 SÉU30 DM55 £19 ¥3 900  
Également disponible sous forme de livre électronique.

### Assurer la sécurité du milieu éducatif

mars 1998  
La question de la sécurité des milieux scolaires et universitaires se pose avec de plus en plus d'acuité dans de nombreux pays. Comment mesurer et juguler la violence dans les écoles et les universités ? Comment appréhender la notion même de sécurité ? Si celle-ci a jusqu'à présent surtout été analysée en termes de risques liés à des facteurs matériels et légaux (incendie, non-conformité des équipements, etc.), ce rapport montre qu'il ne faut pas négliger le facteur humain. L'organisation des rapports entre les individus devrait importer tant dans la phase de conception et de réalisation des bâtiments que dans la gestion de l'activité éducative.

Cette publication fait la synthèse du séminaire de Bologne et Florence qui s'est tenu en mai 1997. Il examine les notions-clés du séminaire, notamment celles de prévention, de protection et de partenariat, et prend en considération leurs enjeux sociaux et financiers.

(95 98 01 3 P) ISBN 92-64-05756-0, 84 p., bilingue. FF110 SÉU19 DM33 £11 ¥2 350

## Emploi et affaires sociales

### L'investissement dans le capital humain Une comparaison internationale

avril 1998  
Voir ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.  
(96 98 02 2 P) ISBN 92-64-26067-6, 135 p. FF150 SÉU25 DM45 £15 ¥3 200  
Également disponible sous forme de livre électronique.

## Énergie

Agence de l'énergie nucléaire (AEN)

### Recherches sur la sûreté des réacteurs de conception russe

État des besoins

mars 1998

L'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire collabore avec les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique à la planification et à l'exécution des programmes de recherche sur la sûreté qui permettront à ces pays d'acquiescer le savoir-faire et les compétences spécifiques à leurs filières de centrales nucléaires. Dans cette publication, d'éminents spécialistes de la sûreté russes et occidentaux dressent un bilan des recherches nécessaires pour améliorer la sûreté des réacteurs de conception russe. Sont répertoriés, d'une part, les sujets de recherche importants à traiter en priorité et, de l'autre, les domaines les plus susceptibles de bénéficier d'une collaboration entre l'Est et l'Ouest.

(66 98 04 2 P) ISBN 92-64-25669-5, 72 p.

FF80 \$ÉU16 DM23 £10 ¥1 700

Également disponible sous forme de livre électronique.

Documents de l'OCDE

### Panorama de la législation nucléaire en Europe centrale et orientale et dans les NEI

mars 1998

Cette publication analyse la législation et la réglementation régissant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en Europe de l'Est. Elle couvre onze pays d'Europe centrale et orientale et cinq pays appartenant à la Communauté des États indépendants (Arménie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine). Les chapitres consacrés à chaque pays ont été rédigés selon un plan uniforme destiné à faciliter la recherche et la comparaison de l'information. Cette publication continuera à faire l'objet de mises à jour régulières.

(66 98 05 2 P) ISBN 92-64-26018-8, 130 p.

FF150 \$ÉU25 DM45 £15 ¥3 050

Également disponible sous forme de livre électronique.

AEN Bulletin Volume 15  
1997

n° 2

mars 1998

(68 97 02 2 P) ISBN 92-64-25397-1, 54 p.

FF90 \$ÉU18 DM26 £11 ¥2 100

## Environnement

### Changement climatique

Pour une mobilisation mondiale  
avril 1998

Les stratégies des pouvoirs publics pour faire face au changement climatique doivent inclure des partenariats pour une coopération technologique, des partenariats avec les collectivités locales et des stratégies de communication. Ces thèmes se sont dégagés de la réunion de 1997 du Forum de l'OCDE sur le changement climatique. L'ouverture du Forum à des représentants des milieux financiers, des compagnies d'assurances et du secteur des entreprises «vertes», ainsi qu'aux autorités locales, aux organisations non gouvernementales de protection de l'environnement et à des experts des pays en développement, a permis un renouveau de la réflexion à l'approche de la conférence de Kyoto et de la troisième Conférence des parties. Cet ouvrage propose un choix d'exposés présentés à la réunion et le rapport du rapporteur. Il permet de mieux cerner le rôle des pouvoirs publics et donne ainsi une première analyse des meilleurs moyens d'obtenir une mobilisation mondiale pour faire face au changement climatique.

(97 97 21 2 P) ISBN 92-64-25675-X, 200 p.

FF195 \$ÉU38 DM57 £25 ¥4 100

### Gestion de l'eau Performances et défis dans les pays de l'OCDE

mars 1998

(97 98 06 2 P) ISBN 92-64-26078-1, 44 p.

FF55 \$ÉU9 DM16 £6 ¥1 150

Également disponible sous forme de livre électronique.

### Vers des modes de consommation durables Le point sur les initiatives des pays membres

mars 1998

Agir sur les modes de consommation non viables représente pour les pays membres un enjeu fondamental dans la prise en charge des problèmes environnementaux. Les mesures visant à influencer sur la demande des consommateurs ont toutefois jusqu'à présent bénéficié d'une moindre attention que celles qui concernent les modes de production. Cette publication sur l'évo-

lution de la situation donne un premier aperçu du large éventail de mesures et de moyens d'action que les pays membres de l'OCDE appliquent déjà ou envisagent d'utiliser pour infléchir la demande de certains biens et services par les consommateurs. Elle présente divers instruments réglementaires, économiques et sociaux, ainsi que d'autres actions des pouvoirs publics, comme les dépenses d'équipement et le recours aux mécanismes d'aménagement du territoire.

Ces actions s'intègrent souvent dans les stratégies des pays membres pour faire face à de grands problèmes environnementaux tels que le changement climatique. Ce rapport passe en revue les informations actuellement disponibles sur la réussite des initiatives visant à influencer sur les modes de consommation. Il constate que les renseignements détaillés sur l'efficacité de ces mesures sont encore peu nombreux, en partie parce que celles-ci n'ont souvent été mises en place que récemment. Il indique également les prochaines étapes que l'OCDE et ses pays membres devraient aborder en vue tant d'améliorer nos connaissances sur les initiatives des pouvoirs publics que d'entreprendre des actions plus efficaces pour infléchir les modes de consommation.

(97 98 08 2 P) ISBN 92-64-26087-0, 61 p.

FF50 \$ÉU8 DM15 £5 ¥1 050

Également disponible sous forme de livre électronique.

### Réduire les subventions pour améliorer l'environnement

Partie I : Résumé et conclusions

Partie II : Analyse et synthèse

des études

avril 1998

(97 98 09 2 P) ISBN 92-64-26091-9, 130 p.

FF180 \$ÉU30 DM54 £18 ¥3 850

Également disponible sous forme de livre électronique.

### Lignes directrices pour les essais de produits chimiques décembre 1997

9e addendum

mars 1998

(97 98 55 2 P) ISBN 92-64-26054-4, 99 p.

FF150 \$ÉU25 DM45 £15 ¥3 050

### Examens des performances environnementales

### Mexique

avril 1998

(97 98 01 2 P) ISBN 92-64-26045-5, 180 p.

FF180 \$ÉU35 DM55 £23 ¥4 140

Également disponible sous forme de livre électronique.

## Australie

avril 1998

(97 98 02 2 P) ISBN 92-64-26044-7, 185 p.

FF180 \$ÉU35 DM55 £23 ¥4 140

Également disponible sous forme de livre électronique.

Conférences de l'OCDE

### La consommation de l'eau et la gestion durable des ressources en eau

mars 1998

L'eau est vitale pour la santé humaine, le développement économique et la qualité de l'environnement. Au cours des trois dernières décennies, les pays membres de l'OCDE ont beaucoup progressé dans la gestion de leurs ressources en eau. Pourtant, l'eau revient au premier plan des préoccupations gouvernementales de plus en plus fréquemment. Des problèmes persistants liés à la qualité de l'eau et la nécessité d'investissements massifs dans l'infrastructure de distribution et de traitement de l'eau, conjugués à une concurrence toujours plus vive pour des ressources limitées contraignent à s'intéresser de plus près à la combinaison de mesures optimales pour parvenir à une gestion intégrée, rationnelle et efficace, des ressources en eau. La gestion intégrée des ressources en eau n'est pas un concept nouveau. Toutefois, le contenu du terme «intégration» évolue. On est beaucoup plus conscient aujourd'hui de la nécessité de prendre pleinement en compte les besoins en eau de l'environnement dans les politiques de tarification, les décisions en matière de répartition des ressources en eau et la réforme des institutions. Les exemples d'intégration d'un éventail plus large de parties intéressées, notamment le secteur privé et les collectivités locales, se multiplient également dans la planification et la gestion des ressources en eau. Ce rapport récapitule les discussions et les conclusions du séminaire sur la consommation durable de l'eau organisé par l'OCDE à Sydney, en Australie (10-12 février 1997). S'inspirant d'exemples tirés de pays membres de l'OCDE et de quelques pays de la région Asie-Pacifique, il fait le bilan des progrès accomplis dans plusieurs aspects fondamentaux des politiques visant les ressources en eau et passe en revue certains des efforts les plus novateurs pour ancrer dans la réalité une vision large de l'intégration.

(97 98 04 2 P) ISBN 92-64-26082-X, 71 p.

FF55 \$ÉU9 DM16 £6 ¥1 150

Également disponible sous forme de livre électronique.

OECD Proceedings

**Globalisation and the Environment Perspectives from OECD and Dynamic Non-member Economies**

mars 1998

En anglais uniquement.

(97 98 05 1 P) ISBN 92-64-16083-3, 160pp.

FF100 US\$17 DM30 £10 ¥2,150

Également disponible sous forme de livre électronique.

**Gestion publique***Études hors série sur la gestion publique***La facturation des services publics aux usagers Principes directeurs et études de cas n° 22**

mars 1998

(42 98 72 2 P) ISBN 92-64-26042-0, 130 p.

FF85 SÉU14 DM25 £9 ¥1 700

**Science, technologie et industrie****STI Revue 1997 n° 21**

mars 1998

Bien qu'une discipline internationale et régionale ait été établie, les subventions à l'industrie continuent de jouer un rôle important dans les politiques gouvernementales des pays de l'OCDE. A une époque de contrainte budgétaire et de mondialisation, la réduction et la suppression progressive de ces subventions reste un défi dans presque tous les pays de l'OCDE. Ce numéro spécial de la STI Revue présente, à travers les points de vue de gouvernements nationaux, de la Commission des Communautés européennes, de l'OMC et de l'OCDE, les approches adoptées pour limiter le potentiel de distorsion des échanges des subventions et pour s'attaquer à la question des dépenses publiques consacrées aux programmes d'aide à l'industrie à la lumière de la consolidation budgétaire.

(90 97 21 2 P) ISBN 92-64-25381-5, 120 p.

FF160 SÉU32 DM47 £20 ¥3 700

Également disponible sous forme de livre électronique.

**Le gouvernement d'entreprise : améliorer****la compétitivité des entreprises et faciliter leur accès aux marchés financiers mondiaux Rapport à l'OCDE du Groupe consultatif du secteur privé sur le gouvernement d'entreprise**

avril 1998

(92 98 04 2 P) ISBN 92-64-26056-0, 120 p.

FF130 SÉU22 DM39 £13 ¥2 700

Également disponible sous forme de livre électronique.

OECD Proceedings

**Women Entrepreneurs in Small and Medium Enterprises**

avril 1998

Cette publication, en anglais uniquement, est tirée de la conférence de l'OCDE sur «Les femmes entrepreneurs à la tête de PME : une nouvelle force pour l'innovation et la création d'emplois». Les lecteurs y trouveront une synthèse en français des présentations, discussions et conclusions de la conférence.

(92 98 03 1 P) ISBN 92-64-16040-X, 280 p.

FF95 US\$16 DM28 £10 ¥1 900

Également disponible sous forme de livre électronique.

**Statistiques de la science et de la technologie**

Édition 1997

avril 1998

Quels sont les moyens consacrés à la recherche et au développement expérimental (R-D) ? Cette publication présente des statistiques de base récentes sur les ressources consacrées à la R-D dans les pays de l'OCDE en termes, entre autres, de dépenses selon les sources de financement et les types de coûts, de personnel de R-D par profession ou niveau de qualification, au niveau national par secteur d'exécution, dans le secteur des entreprises par secteur d'activité industrielle et, pour l'enseignement supérieur, par discipline scientifique. De plus, elle présente des données sur les résultats des activités scientifiques et technologiques (S-T) : balance des paiements technologiques et brevets.

(92 97 09 3 P) ISBN 92-64-05538-X, 532 p., bilingue

FF370 SÉU73 DM108 £48 ¥7 800

Également disponible sur disquette.

**Transports****Évolution des transports 1970/1996**

Édition 1998

mars 1998

Quelle a été l'évolution du secteur des transports de voyageurs et de marchandises depuis 1970 ? Qu'en est-il de la sécurité routière ? Cette publication fournit les statistiques les plus récentes sur la situation du marché des transports en Europe et s'efforce de mettre en évidence, notamment à l'aide de graphiques, les évolutions intervenues au cours de la période 1970-96.

Cette étude offre au lecteur la primeur des tendances de l'évolution des transports car sa parution précède celle de tous les autres ouvrages comparables. Elle présente à la fois une analyse de la situation des transports dans les pays de l'Europe de l'Ouest et une étude spécifique de l'évolution récente des transports dans les pays en transition.

(75 98 01 2 P) ISBN 92-82-12229-8, 40 p.

FF50 SÉU8 DM15 £5 ¥1 050

Également disponible sous forme de livre électronique.

**Rapport statistique sur les accidents de la route 1993/1994**

Édition 1997

mars 1998

Comment appréhender les accidents de la route et comment rendre compte de situations parfois contrastées selon les pays ? Quelles tendances se dégagent des statistiques récentes et quels en sont les facteurs sous-jacents ? Quelles sont les principales mesures de sécurité routière récemment adoptées ? Le Rapport statistique sur les accidents de la route constitue un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent à ces questions.

Cette nouvelle édition rend compte de l'évolution des accidents de la route pour la période 1993-94 dans les pays membres de la CEMT, ainsi que dans cinq de ses pays associés (l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon) et un pays observateur (le Maroc). Ce rapport fournit des informations chiffrées sur l'évolution de 1980 à 1994 du nombre de véhicules routiers, d'accidents corporels, de tués, et de victimes (tués et blessés) pour ces pays, pris séparément et dans leur ensemble. Il met également l'accent sur un certain nombre d'éléments à ne pas négliger dans l'analyse de la situation et dresse ainsi un bilan dynamique de la réalité routière.

(75 98 02 3 P) ISBN 92-82-10230-0, 55 p., bilingue

FF110 SÉU19 DM33 £11 ¥2 350

Également disponible sous forme de livre électronique.

**Offres d'emploi****Secrétariat de l'OCDE, Paris**

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatique et communication

**Qualifications :**

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

**Engagement initial :**

deux ou trois ans.

**Traitement annuel de base :**

de FF 318 000 (administrateur) et de FF 456 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats ressortissants des pays membres de l'OCDE. Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, l'OCDE encourage les femmes à faire acte de candidature. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Ressources humaines  
OCDE  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris cedex 16  
France

# Où obtenir les publications de l'OCDE

**FRANCE**  
**OCDE**  
 Internet : <http://www.oecd.org>  
 Commandes par correspondance :  
 2, rue André-Pascal Tél. 33 (0)1 45 24 82 00  
 75775 Paris cedex 16 Téléfax : (33) (0)1 49 10 42 76  
 Téléc. : 640048 OCDE  
 Messagerie : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
 Internet : <http://oecd-bookshop.at.fr>

**ALLEMAGNE**  
**Centre de l'OCDE Bonn** Tél. (0228) 959.12.15  
 August-Bebel-Allee 6 Téléfax : (0228) 959.12.18  
 53175 Bonn Messagerie : [bonn.contact@oecd.org](mailto:bonn.contact@oecd.org)  
 Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

**ÉTATS-UNIS**  
**Centre de l'OCDE Washington** Tél. (202) 785.6323  
 2001 L Street N.W., Suite 650 Téléfax : (202) 785.0350  
 Washington, D.C. 20036-6922 Messagerie : [washcont@oecd.org](mailto:washcont@oecd.org)  
 Internet : <http://www.oecdusob.org>

**JAPON**  
**Centre de l'OCDE Tokyo** Tél. (81.3) 3586.2016  
 Landic Akasaka Building Téléfax : (81.3) 3584.7929  
 2-3-4 Akasaka, Minato-ku Téléc. : 3586.2016  
 Tokyo 107 Messagerie : [tokyo.contact@oecd.org](mailto:tokyo.contact@oecd.org)  
 Internet : <http://www.oecdolyo.org>

**MEXIQUE**  
**Centre de l'OCDE Mexico** Tél. (525) 528.10.38  
 Edificio INFOTEC Téléfax : (525) 606.13.07  
 Av. San Fernando n° 37 Téléc. : 606.13.07  
 Cd. Torrelado Guerra Messagerie : [ocde@mex.net.mx](mailto:ocde@mex.net.mx)  
 Tlalpan C.P. 14050 Téléc. : 606.13.07  
 México D.F. Internet : <http://rin.net.mx/ocde>

**ALGÉRIE**  
**Compagnie algérienne de documentation et de conseil (CADOC) CTTMIL**  
 Villa n° 25 Dely Ibrahim Tél. Téléfax : (213 2) 36.57.18  
 Alger

**ARGENTINE**  
**Oficina del Libro Internacional** Tél. Téléfax : (54 1) 815.8156  
 Av. Córdoba 1877 Téléc. : (54 1) 815.8156  
 1120 Buenos Aires Messagerie : [olihro@saitm.com](mailto:olihro@saitm.com)

**AUSTRALIE**  
**D.A. Information Services** Tél. (03) 9210.7777  
 648 Whitehorse Road POB 163 Téléfax : (03) 9210.7788  
 Mulcam, Victoria 3132 Messagerie : [service@dadirect.com.au](mailto:service@dadirect.com.au)  
 Internet : <http://www.dadirect.com.au>

**AUTRICHE**  
**Gerold & Company** Tél. (0222) 533.50.14  
 Graben 31 Téléfax : (0222) 512.47.31.29  
 Wien 1

**BELGIQUE**  
**Jean De Lanoy** Tél. (02) 538.51.69  
 Avenue du Roi/Koningslaan, 202 Téléfax : (02) 538.08.41  
 1190 Bruxelles Messagerie : [jean.de.lanoy@infoboar.be](mailto:jean.de.lanoy@infoboar.be)  
 Internet : <http://www.jean-de-lanoy.be>

**Jean De Lanoy** Tél. (02) 538.51.69  
 Rue des Chevaliers/Riddersstraat, 4  
 1050 Bruxelles

**CANADA**  
**Renouf Publishing Company Ltd.** Tél. (613) 745.2665  
 5369 Camotek Road Téléfax : (613) 745.7660  
 Ottawa, ONT K1J 9J3 Messagerie : [order.dept@renoufbooks.com](mailto:order.dept@renoufbooks.com)  
 Internet : <http://www.renoufbooks.com>

**Magasins :**  
 • 71% Sparks Street Tél. (613) 238.8985  
 Ottawa, ONT K1P 5R1 Téléfax : (613) 238.6041  
 • 12 Adelaide Street West Tél. (416) 363.3171  
 Toronto, ONT M5H 3B8 Téléfax : (416) 363.3963

**Les Éditions La Liberté Inc.** Tél./Téléfax : (418) 658.3763  
 3020 Chemin Sainte-Foy Messagerie : [liberte@mediom.qc.ca](mailto:liberte@mediom.qc.ca)  
**Federal Publications Inc.** Tél. (416) 860.1611  
 165 University Avenue, Suite 701 Téléfax : (416) 860.1608  
 Toronto, ONT M5H 3B8 Messagerie : [fedpubs@fedpubs.com](mailto:fedpubs@fedpubs.com)  
 Internet : <http://www.fedpubs.com>

**Les Publications gouvernementales** Tél. (514) 954.1633  
 1185 rue Université Téléfax : (514) 954.1635  
 Montréal, QC H3B 3A7 Messagerie : [pubgouv@infotomp.net](mailto:pubgouv@infotomp.net)

Publications électroniques uniquement :  
**Trination DataSystems Inc.** Tél. (613) 563.3993 poste 235  
 265 Carling Avenue, Suite 502 Téléfax : (613) 563.7233  
 Ottawa ONT K1S 2E1 Messagerie : [jec@trination.com](mailto:jec@trination.com)

**CHINE**  
 Signals Department  
**China National Publications Import and Export Corporation (CNPIEC)** Tél. (86 10) 6506.3070  
 16 Gongti E. Road, Chaoyang District Téléfax : (86 10) 6506.3101  
 Beijing 100020 Messagerie : [cnpic@public3.bta.net.cn](mailto:cnpic@public3.bta.net.cn)  
 Internet : <http://www.cnpic.gov.cn>

**Surindon Book Co. Ltd.** Tél. (852) 2376.2062  
 Astoria Bldg. 3/F Téléc. : (852) 2376.0685  
 34 Ashley Road, Tsimsatsui Téléc. : (852) 2376.0685  
 Kowloon, Hong Kong E-mail : [surindon@netigator.com](mailto:surindon@netigator.com)

**CORÉE**  
**Kyobo Book Centre Co. Ltd.** Tél. (82 2) 397.3479  
 P.O. Box 1658, Kvangbumoon Téléfax : (82 2) 735.00.30  
 Seoul Messagerie : [JMS@kyobobook.co.kr](mailto:JMS@kyobobook.co.kr)

**DANEMARK**  
**Munksgaard Book and Subscription Service**  
 35, Nørre Sogade, P.O. Box 2148 Tél. (33) 12.85.70

1016 Kobenhavn K Téléfax : (33) 12.93.87  
 Messagerie : [subscription.service@mail.munksgaard.dk](mailto:subscription.service@mail.munksgaard.dk)  
 Internet : <http://www.munksgaard.dk>  
**J.H. Schultz Information A/S** Tél. (43) 63.23.00  
 Herstedvang 12 Téléfax : (43) 63.19.69  
 2620 Albertslund Messagerie : [schultz@schultz.dk](mailto:schultz@schultz.dk)  
 Internet : <http://www.schultz.dk>

**ÉGYPTE**  
**The Middle East Observer** Tél./Téléfax : (2) 393.9732  
 41 Sheryf Street Téléc. : (2) 393.9732  
 Le Caire Messagerie : [fouda@sific.com.eg](mailto:fouda@sific.com.eg)

**ESPAGNE**  
**Mundi-Prensa Libros S.A.** Tél. (91.4) 36.37.00  
 Castelló 37, Apartado 1223 Téléfax : (91.5) 75.39.98  
 Madrid 28001 Messagerie : [libreria@mundiprensa.es](mailto:libreria@mundiprensa.es)  
 Internet : <http://www.mundiprensa.es>  
**Mundi-Prensa Barcelona** Tél. (93) 888.34.92  
 Consell de Cent No. 391 Téléfax : (93) 487.76.59  
 08009 Barcelona Messagerie : [barcelona@mundiprensa.es](mailto:barcelona@mundiprensa.es)  
**Librería de la Generalitat** Tél. (93) 318.80.12  
 Rambla dels Estudis, 118 Abonnements : (93) 302.67.23  
 08002 Barcelona Publications : (93) 302.67.23  
 Téléc. : (93) 412.18.54

**FINLANDE**  
**Akateeminen Kirjakauppa** Tél. (358) 9.121.4418  
 Kesäkatu 1, P.O. Box 128 Téléfax : (358) 9.121.4435  
 00100 Helsinki Messagerie : [akitilus@akateeminen.com](mailto:akitilus@akateeminen.com)  
 Internet : <http://www.akateeminen.com>

**FRANCE**  
 Voir encadré  
**Dawson** Tél. 01.69.10.47.00  
 B.P. 40 Téléc. : 01.64.54.83.26  
 91121 Palaiseau cedex  
**Documentation Française**  
 29, quai Voltaire Tél. 01.40.15.70.00  
 75007 Paris  
**Gibert Jeune (droit-économie)**  
 6, place Saint-Michel Tél. 01.43.25.91.19  
 75006 Paris  
**Librairie du commerce international**  
 10, avenue d'Iéna Tél. 01.40.73.34.60  
 75016 Paris  
**Librairie Dunod**  
 Université Paris-Dauphine  
 Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
 75016 Paris Tél. 01.44.05.40.13  
**Librairie Lavoisier**  
 11, rue Lavoisier Tél. 01.42.65.39.95  
 75008 Paris  
**Librairie des sciences politiques**  
 30, rue Saint-Guillemme Tél. 01.45.48.36.02  
 75007 Paris  
**PUF**  
 49, boulevard Saint-Michel Tél. 01.44.41.81.20  
 75005 Paris  
**Librairie de l'Université**  
 128, rue Nazareth Tél. 04.42.26.18.08  
 13100 Aix-en-Provence  
**Documentation Française**  
 165, rue Garibaldi Tél. 04.78.63.23.02  
 69003 Lyon  
**Librairie Decitre**  
 29, place Bellecour Tél. 04.72.40.54.54  
 69002 Lyon  
**Librairie Sauramps**  
 Le Triangle Tél. 04.67.06.78.78  
 31067 Montpellier cedex 2 Téléfax : 04.67.58.27.69  
**A la Sorbonne Actual**  
 23, rue de l'Hôtel des Postes Tél. 04.93.13.77.77  
 06000 Nice Téléc. : 04.93.80.75.69

**FRANCE**  
 Voir encadré  
**Dawson** Tél. 01.69.10.47.00  
 B.P. 40 Téléc. : 01.64.54.83.26  
 91121 Palaiseau cedex  
**Documentation Française**  
 29, quai Voltaire Tél. 01.40.15.70.00  
 75007 Paris  
**Gibert Jeune (droit-économie)**  
 6, place Saint-Michel Tél. 01.43.25.91.19  
 75006 Paris  
**Librairie du commerce international**  
 10, avenue d'Iéna Tél. 01.40.73.34.60  
 75016 Paris  
**Librairie Dunod**  
 Université Paris-Dauphine  
 Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
 75016 Paris Tél. 01.44.05.40.13  
**Librairie Lavoisier**  
 11, rue Lavoisier Tél. 01.42.65.39.95  
 75008 Paris  
**Librairie des sciences politiques**  
 30, rue Saint-Guillemme Tél. 01.45.48.36.02  
 75007 Paris  
**PUF**  
 49, boulevard Saint-Michel Tél. 01.44.41.81.20  
 75005 Paris  
**Librairie de l'Université**  
 128, rue Nazareth Tél. 04.42.26.18.08  
 13100 Aix-en-Provence  
**Documentation Française**  
 165, rue Garibaldi Tél. 04.78.63.23.02  
 69003 Lyon  
**Librairie Decitre**  
 29, place Bellecour Tél. 04.72.40.54.54  
 69002 Lyon  
**Librairie Sauramps**  
 Le Triangle Tél. 04.67.06.78.78  
 31067 Montpellier cedex 2 Téléfax : 04.67.58.27.69  
**A la Sorbonne Actual**  
 23, rue de l'Hôtel des Postes Tél. 04.93.13.77.77  
 06000 Nice Téléc. : 04.93.80.75.69

**GRÈCE**  
**Librairie Kauffmann** Tél. (01) 32.55.320  
 Stadiou 28 Téléfax : (01) 32.30.320  
 105 64 Athènes

**HONGRIE**  
**Euro Info Service** Tél. (1) 111.60.61  
 Margitsziget, Európa Ház Téléfax : (1) 302.50.35  
 1138 Budapest Messagerie : [euronfo@mail.matax.hu](mailto:euronfo@mail.matax.hu)  
 Internet : <http://www.euroinfo.hu>

**INDE**  
**Oxford Book and Stationery Co.** Tél. (11) 331.5896/5308  
 Scindia House Téléfax : (11) 332.26.39  
 New Delhi 110001 Messagerie : [oxfordpub@access.net.in](mailto:oxfordpub@access.net.in)  
 • 17 Park Street Tél. 240832  
 Calcutta 700016

**INDONÉSIE**  
**PDI-LIPI** Tél. (62 21) 573.34.65  
 P.O. Box 4298 Téléfax : (62 21) 573.34.67  
 Jakarta 12042 Messagerie : [info@pdi.lipi.go.id](mailto:info@pdi.lipi.go.id)  
 Internet : <http://www.pdi.lipi.go.id>  
 Internet : <http://www.pdiket.net.id>

**IRLANDE**  
**Government Supplies Agency**  
 Publications Tél. 661.31.11  
 4/5 Harcourt Road Téléc. : 475.27.60  
 Dublin 2

**ISLANDE**  
**Mál og Menning** Tél. (1) 552.42.40  
 Laugavegi 18, Pósthólf 392 Téléfax : (1) 562.35.23  
 121 Reykjavik Messagerie : [mmb@centrum.is](mailto:mmb@centrum.is)

**ISRAËL**  
**Praedicta**  
 5 Shatner Street Tél. (2) 652.84.90/1/2  
 P.O. Box 3430 Téléc. : (2) 652.84.93  
 Jérusalem 91430

**R.O.Y. International** Tél. (3) 546.1423  
 P.O. Box 13056 Téléfax : (3) 546.1442  
 Tel Aviv 61130 Messagerie : [royi@netvision.net.il](mailto:royi@netvision.net.il)  
**Palestinian Authority** Tél. (2) 627.16.34  
 P.O.B. 19502 Jérusalem Téléc. : (2) 627.12.19

**ITALIE**  
**Libreria Commissionaria Sansoni** Tél. (055) 64.831  
 Via Duca di Calabria 1/1 Téléfax : (055) 64.12.57  
 50125 Firenze Messagerie : [licosa@libec.it](mailto:licosa@libec.it)  
 • Via Bartolini 29 Tél. (02) 36.59.83  
 20155 Milano  
**Editrice e Libreria Herder** Tél. (06) 79.46.28  
 Piazza Montecitorio 120 Téléc. : (06) 78.47.51  
 00186 Roma  
**Libreria Hoeppli** Tél. (02) 86.54.46  
 Via Hoeppli 5 Téléc. : (02) 805.28.86  
 20121 Milano  
**Libreria Scientifica** Tél. (02) 48.95.45.52  
 Dott. Lucio de Biasso Téléc. : (02) 48.95.45.48  
 Via Coronelli, 6  
 20145 Milano

**MALAISIE**  
**University of Malaya Co-operative Bookshop, Ltd.**  
 University of Malaya Tél. (60.3) 756.5000/5425  
 P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru Téléc. : (60.3) 755.4424  
 59700 Kuala Lumpur

**MALTE**  
**Miller Distributors Inc.** Tél. 66.44.88  
 Miller House Téléc. : 67.67.99  
 Tarsieren Road, Airport Way  
 Luqa Messagerie : [gwirrh@usa.net](mailto:gwirrh@usa.net)

**MAROC**  
**Librairie Internationale** Tél. (212 7) 75.01.83  
 70 rue Tssoute BP 302 Téléc. : (212 7) 75.86.61  
 Rabat

**NORVÈGE**  
**NIC INFO A/S** Tél. (22) 97.45.00  
 Østensjøveien 18 Téléc. : (22) 97.45.45  
 P.O. Box 6512 Etterstad Téléc. : (22) 97.45.45  
 0606 Oslo Messagerie : [nicagen@suets.nl](mailto:nicagen@suets.nl)

**NOUVELLE-ZÉLANDE**  
**GP Legislation Services** Tél. (04) 496.5655  
 P.O. Box 12418 Téléc. : (04) 496.5698  
 Thorndon, Wellington  
**Integrated Economic Services Ltd.** Tél. (04) 499.1148  
 P.O. Box 3627 Téléc. : (04) 499.1972  
 Wellington Messagerie : [ois@clear.net.nz](mailto:ois@clear.net.nz)

**PAKISTAN**  
**Mirza Book Agency** Tél. (42) 723.17.30  
 65 Shahrah Quaid-e-Azam Téléc. : (42) 576.37.14  
 Lahore 54000

**PAYS-BAS**  
**SDU Uitgeversexterne Fondsen** Tél. (070) 37.89.880  
 Postbus 20014 Téléc. : (070) 37.89.773  
 2500 EA 's-Gravenhage Messagerie : [sdudoc@sdudoc.nl](mailto:sdudoc@sdudoc.nl)  
 Internet : <http://www.sdu.nl>  
**De Lindeboom Internationale Publikaties** Tél. (31) 053.574.000  
 P.O. Box 202 Téléc. : (31) 053.572.9206  
 7480 AE Haaksbergen Messagerie : [lindboon@worldonline.nl](mailto:lindboon@worldonline.nl)  
 Internet : <http://www.worldonline.nl>

Agence d'abonnement :  
**Sweets & Zeitlinger BV** Tél. 252.435.111  
 Heerenweg 347B P.O. Box 830 Téléc. : 252.415.888  
 2160 SZ Lisse Messagerie : [infobos@suets.nl](mailto:infobos@suets.nl)  
 Internet : <http://www.suets.nl>

**PHILIPPINES**  
**National Book Store Inc.**  
 Contactez sa filiale :  
**Anvil Publishing Inc.** Tél. (63 2) 633-6136  
 3F, Rudgen Hill Building Téléc. : (63 2) 631-3766  
 No. 17, Shato Blvd., Pasig City, 1600 Téléc. : (63 2) 631-3766  
 Metro Manila Messagerie : [anvil@anvil.com.ph](mailto:anvil@anvil.com.ph)  
 Messagerie : [pubdept@anvil.com.ph](mailto:pubdept@anvil.com.ph)

**POLOGNE**  
**ARS Polona** Tél. (22) 26.12.01  
 Krakowska Przedmieście 7 Téléc. : (22) 26.53.34  
 00-950 Warszawa Téléc. : (22) 26.53.34  
 Messagerie : [ars\\_pol@bety.bsn.com.pl](mailto:ars_pol@bety.bsn.com.pl)

**PORTUGAL**  
**Livraria Portugal** Tél. (01) 347.49.82/5  
 Rua do Carmo 70-74 Téléc. : (01) 347.02.64  
 Apart. 2681

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**  
**USIS - NIS prodeja** Tél. (02) 2423.0907  
 Havelova 22 Téléc. : (02) 2422.9433  
 Messagerie : [nkps@dc.nis.cz](mailto:nkps@dc.nis.cz)  
 130 00 Praha 3 Internet : <http://www.nis.cz>

**ROYAUME-UNI**  
**The Stationery Office Ltd. Bookshop**  
 49 High Holborn, London WC1V 6HJ  
 Magasins à Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,  
 Manchester  
 Commandes par courrier uniquement :  
**The Stationery Office Ltd.** Tél. (171) 873.0011  
 P.O. Box 276, London SW8 5DT Téléc. : (171) 873.8463  
 Renseignements : Internet : <http://www.tbso.co.uk>

Publications électroniques uniquement :  
**Data Beuro** Tél. (01525) 752.689  
 19 The Thrimings Téléc. : (01525) 752.690  
 Flitwick, Beds, MK45 1DY Messagerie : [sales@databeuro.com](mailto:sales@databeuro.com)  
 Internet : <http://www.databeuro.com>

**SINGAPOUR**  
**Hemisphere Publication Services** Tél. (65) 741.5166  
 Golden Wheel Building, 04-03 Téléc. : (65) 742.9356  
 41, Kallang Pudding Road Téléc. : (65) 742.9356  
 Singapore 349316 Messagerie : [ashgate@astanconnect.com](mailto:ashgate@astanconnect.com)  
 Internet : <http://www.ashgate.com>

**SLOVÉNIE**  
**Gospodarski Vestnik Publishing Group** Tél. (61) 133.03.54  
 Dunajska 5 Téléc. : (61) 133.91.28  
 1000 Ljubljana Messagerie : [reparne@gvstnik.si](mailto:reparne@gvstnik.si)  
 Internet : <http://www.gvstnik.si>

**SUÈDE**  
**Akademibokhandeln** Tél. (08) 728.25.00  
 PO Box 301 61 Téléc. : (08) 31.30.44  
 104 25 Stockholm Messagerie : [info@city.akademibokhandeln.se](mailto:info@city.akademibokhandeln.se)  
 Internet : <http://www.akademibokhandeln.se>

Publications électroniques uniquement :  
**Statistics Sweden** Tél. (8) 783.50.66  
 Informationservice Téléc. : (8) 783.40.50  
 115 81 Stockholm Internet : <http://www.scb.se/indexeng.htm>  
 Agence d'abonnement :  
**Wennergren-Williams Info AB** Tél. (08) 705.97.50  
 P.O. Box 1305 Téléc. : (08) 27.00.71  
 171 25 Solna

**SUISSE**  
**Maditec S.A.** Tél. (021) 635.08.65  
 Chemin des Palettes 4 Téléc. : (021) 635.07.80  
 Case postale 266 Messagerie : [maditec@bluewin.ch](mailto:maditec@bluewin.ch)  
 1020 Rezens VD 1  
**Librairie Payot S.A.** Tél. (021) 341.32.29  
 4, place Pâquier Téléc. : (021) 341.32.35  
 CP 3212 Messagerie : [payotlibre@bluewin.ch](mailto:payotlibre@bluewin.ch)  
 1002 Lausanne  
**Librairie Uniltres** Tél. (022) 320.26.23  
 6, rue de Candolle Téléc. : (022) 329.73.18  
 1205 Genève

Agence d'abonnement :  
**Dynapress Marketing S.A.** Tél. (022) 308.08.70  
 38 avenue Vibert Téléc. : (022) 308.08.59  
 1227 Garangeat  
**Centre de l'OCDE Bonn (Allemagne)** Tél. (0228) 959.12.15  
 August-Bebel-Allee 6 Téléc. : (0228) 959.12.18  
 53175 Bonn Messagerie : [bonn.contact@oecd.org](mailto:bonn.contact@oecd.org)  
 Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

**TAIPEI CHINOIS**  
**Engineering Book Co. Ltd.** Tél. (886 2) 2279.7182  
 2F, n° 13, Chung Yuan E. Road Téléc. : (886 2) 2277.6183  
 Hsin Chuang  
 Taipei Hsien

**THAÏLANDE**  
**Suksit Siam Co. Ltd.** Tél. (66 2) 225.9531.2  
 113, 115 Fuang Nakhon Road Téléc. : (66 2) 225.9540.5188  
 Opp. Wat Raybooth Bangkok 10200

**TRINIDÉ-ET-TOBAGO, CARAÏBES**  
**Systematic Studies Limited** Tél. (868) 645.84.66  
 St. Augustine Shopping Centre Téléc. : (868) 645.84.67  
 Eastern Main Road Téléc. : (868) 645.84.67  
 St. Augustine Messagerie : [lobe@trinidad.net](mailto:lobe@trinidad.net)

**TUNISIE**  
**Grande Librairie Spécialisée** Tél. (216 4) 296.855  
 Fenâris Ali Avenue Hoffouz Imm El-Intikala Téléc. : (216 4) 298.270  
 Bloc B 1

**TURQUIE**  
**Kültür Yayınları Is-Türk Ltd.** Tél. (312) 413.95.62/57  
 Atatürk Bulvarı No. 191 Kat 13 Téléc. : (312) 413.90.80  
 06684 Kavaklıdere/Ankara  
 • Dolmabahçe Cad. No. 29 Tél. (212) 260.71.88  
 Beşiktaş/Istanbul

**Dünya İnfotel** Tél. (90-212) 629.08.08 poste 247  
 100 Yıl Maballesi 34440 Téléc. : (90-212) 629.46.89  
 Bağcılar İstambul Messagerie : [infotel@dunya-gazete.com.tr](mailto:infotel@dunya-gazete.com.tr)  
 Internet : <http://www.dunya.com>  
 Internet : <http://www.dunya.com>  
 Internet : <http://www.dunya.com>

# La librairie en ligne de l'OCDE un accès direct à la richesse des publications de l'OCDE

The image displays three overlapping screenshots of the OECD Online Bookshop website, shown within a Netscape browser window. The top-left screenshot shows the 'Books in English' section, which includes a list of categories such as Agriculture, Finance, Food, Environment and Development, and Education. The middle screenshot shows the main 'OECD ONLINE BOOKSHOP' page, featuring a world map and navigation links for 'first-time visitors', 'books', 'electronic publications', and 'about oecd publications'. The bottom-right screenshot shows a product listing for 'OECD Economic Surveys' with a table of details.

Code	Description	Price FF	Basket
Code 10199740371 ISBN 9564154124 Language: English Media: Paper Date Dec-96 199 pp. US\$ 25 DM 40 € 15 ¥2000		125.00	add to basket
Code 10199736111 ISBN 9264154530 Language: English Media: Paper Date May-97 135 pp. US\$ 25 DM 40 € 15 ¥2000		125.00	add to basket
Code 10199735121 ISBN 9264154264 Language: English Media: Paper Date Mar-97 134 pp. US\$ 25 DM 40 € 15 ¥2000		125.00	add to basket

## Visitez la librairie en ligne

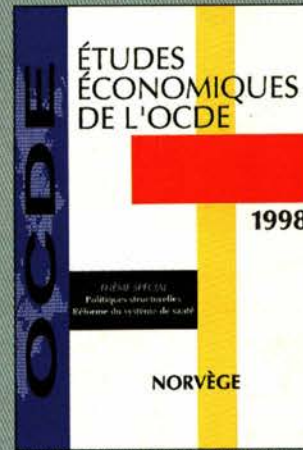
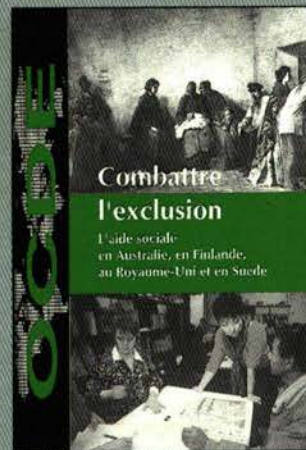
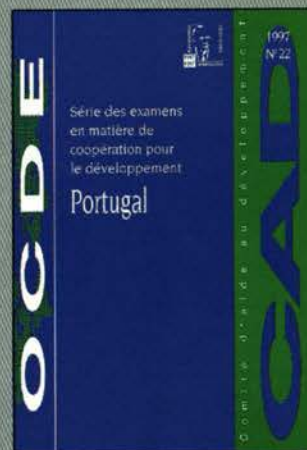
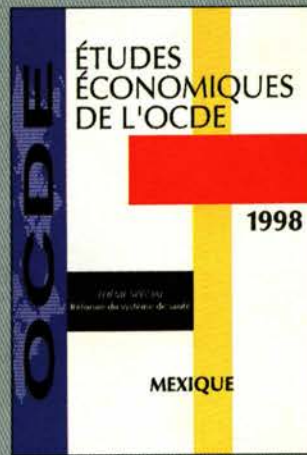
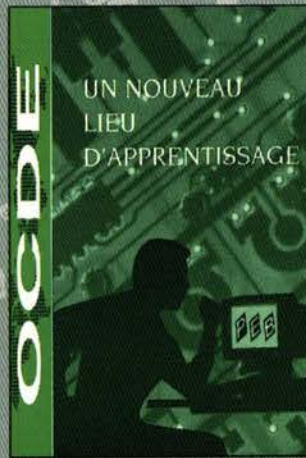
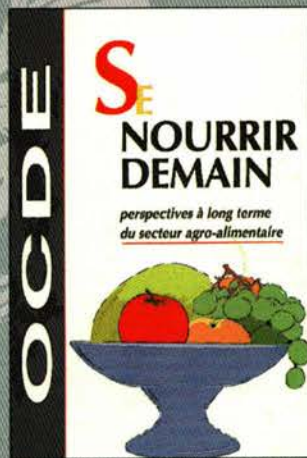
Que vous cherchiez des ouvrages de l'OCDE sur un sujet particulier ou que vous souhaitiez juste y jeter un coup d'œil, la librairie en ligne de l'OCDE vous permet de trouver ceux que vous voulez acquérir, et peut-être même d'autres auxquels vous ne pensiez pas et dont vous avez sans doute besoin. Ne quittez pas votre bureau, faites une recherche dans notre base de données et sélectionnez tout simplement les publications imprimées et électroniques de votre choix. Acheter en ligne est une opération sûre, facile et rapide ! Vous pourrez de plus consulter un résumé des ouvrages et leurs couvertures. Venez régulièrement sur notre site promotionnel pour dénicher, en avant-première, nos toutes dernières publications.

### Abonnez-vous gratuitement à notre service d'information en ligne

Faites-nous part de vos centres d'intérêt : vous recevrez par courrier électronique des informations sur des titres de l'OCDE récemment publiés ou à paraître, susceptibles de retenir votre attention. C'est le moyen idéal de découvrir de nouveaux ouvrages. Et c'est gratuit !

Visitez notre librairie en ligne : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

les  
10  
meilleures  
ventes  
des  
2  
derniers  
mois



les éditions  
de l'OCDE

bon de commande  
à l'intérieur

